



2021
États financiers consolidés et
notes complémentaires
Le 18 février 2022



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction. La direction est responsable de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui intègrent les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Il incombe à la direction de choisir les méthodes comptables et d'établir les jugements et les estimations comptables importants. La direction est également responsable de tous les autres renseignements financiers inclus dans le rapport de gestion et il lui appartient de s'assurer que ces renseignements concordent, lorsque cela est approprié, avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

Il revient à la direction d'établir et d'exercer un contrôle interne adéquat sur l'information financière, notamment de mettre en place les politiques et les procédures permettant de garantir, dans une mesure raisonnable, que les actifs sont protégés et que les états financiers consolidés ainsi que les autres renseignements financiers sont complets, impartiaux et exacts.

Le Comité de vérification, des finances et du risque, composé entièrement d'administrateurs indépendants, vérifie la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Société et fait les recommandations d'approbation des états financiers au Conseil d'administration, chapeaute la direction dans sa responsabilité de veiller à ce que les systèmes d'aide au contrôle interne soient adéquats, voit à ce qu'un auditeur externe indépendant et compétent soit nommé et approuve au préalable les honoraires et frais d'audit afférents à celui-ci ou pour d'autres services que l'audit. Le Conseil d'administration approuve les états financiers consolidés de la Société et le rapport de gestion avant leur diffusion. Le Comité de vérification, des finances et du risque rencontre la direction et les auditeurs internes et externes au moins quatre fois par an pour examiner les points touchant l'information financière et les annonces à ce sujet, ainsi que les questions d'audit et d'autres questions.

Les auditeurs externes, à savoir PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., effectuent un audit indépendant des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et expriment leur opinion sur ceux-ci. Pour répondre à ces normes, il est nécessaire que l'audit soit planifié et mené de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies importantes. Les auditeurs externes peuvent en tout temps consulter le Comité de vérification, des finances et du risque et rencontrent celui-ci périodiquement.

(signé) Michael Rousseau

Michael Rousseau

Président et chef de la direction

(signé) Amos Kazzaz

Amos Kazzaz

Vice-président général et
chef des Affaires financières

Le 17 février 2022



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires d'Air Canada

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Air Canada et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020;
- les comptes consolidés de résultat pour les exercices clos à ces dates;
- les comptes consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205 5000, Téléc. : +1 514 876 1502

PwC s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit
Comptabilisation des produits passages et fret <i>Voir la note 2, Base d'établissement et principales méthodes comptables, et la note 21, Produits des activités ordinaires, des états financiers consolidés.</i> Les produits passages et fret sont constatés en produits des activités ordinaires au moment où les transports correspondants sont assurés. Les produits passages et les produits fret de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont totalisé respectivement 4 498 M\$ et 1 495 M\$. De telles opérations reposent sur de nombreux systèmes et des contrôles informatiques pour le traitement, l'enregistrement et la comptabilisation d'un volume important d'opérations de faible valeur, par l'intermédiaire d'une combinaison de systèmes informatiques, de fournisseurs de services externes, de chambres de compensation sectorielles, de systèmes de distribution mondiaux et d'autres transporteurs aériens partenaires. Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance des produits passages et fret et du volume des opérations qui nécessitent un travail d'audit important pour tester les produits comptabilisés.	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : - tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles internes liés à la comptabilisation des produits passages et fret : - tester les contrôles à l'égard des systèmes informatiques pertinents que la direction a utilisés pour comptabiliser les produits passages et fret; - dans le cas des systèmes informatiques ou des processus impartis à des tiers fournisseurs de services, évaluer les rapports de certification attestant le caractère approprié et l'efficacité des systèmes de contrôle interne mis en place par les fournisseurs de services. - tester un échantillon d'opérations génératrices de produits passages et fret comptabilisées au cours de l'exercice en inspectant la contrepartie reçue et les justificatifs du moment où les transports de passagers et de fret sont fournis, y compris les documents justificatifs provenant des chambres de compensation et d'autres transporteurs aériens partenaires, le cas échéant.

Évaluation du total de l'obligation au titre des prestations

Voir la note 2, Base d'établissement et principales méthodes comptables, la note 3, Jugements et estimations comptables critiques, et la note 11, Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel, des états financiers consolidés.

L'actif net au titre des prestations de la Société s'élève à 916 M\$, montant qui comprend le total de l'obligation au titre des prestations associée aux prestations de retraite de 22 051 M\$ et aux autres obligations futures au titre des prestations du personnel de 1 463 M\$, au 31 décembre 2021.

Le total de l'obligation au titre des prestations associée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel est déterminé de façon actuarielle annuellement au 31 décembre par les actuaires consultants de la Société (experts choisis par la direction). L'obligation totale au titre des prestations est déterminée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. La direction a exercé un degré important de jugement pour établir les taux d'actualisation et poser les hypothèses appropriées concernant la mortalité nécessaires pour déterminer les estimations du total de l'obligation au titre des prestations.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance du total de l'obligation au titre des prestations et du degré de jugement important exercé par la direction, notamment le recours à des experts choisis par la direction, pour établir les taux d'actualisation et poser les hypothèses appropriées concernant la mortalité, ce qui a nécessité un niveau élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre des procédures à l'égard de ces hypothèses. Le travail d'audit a nécessité de recourir à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- tester la façon dont la direction a établi les estimations du total de l'obligation au titre des prestations :
 - s'appuyer sur les travaux des experts choisis par la direction pour mettre en œuvre les procédures visant à évaluer le caractère raisonnable du total de l'obligation au titre des prestations associée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel. Avant de s'appuyer sur ces travaux, évaluer les compétences, les capacités et l'objectivité des experts choisis par la direction, comprendre le travail qu'ils ont effectué et évaluer si leurs travaux constituaient des éléments probants appropriés. Cette procédure consistait également à évaluer les méthodes et hypothèses utilisées par les experts choisis par la direction, à tester les données utilisées par les experts et à évaluer leurs constatations;
 - avoir recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat pour évaluer le caractère approprié de la méthode des unités de crédit projetées et le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des hypothèses concernant la mortalité.
- tester les informations, y compris l'analyse de sensibilité, présentées dans les états financiers consolidés eu égard à l'évaluation du total de l'obligation au titre des prestations.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Michael Trudeau.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec)
Le 17 février 2022

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113048

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars canadiens)		31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIF			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 248 \$	3 658 \$
Placements à court terme		4 554	3 843
Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme		8 802	7 501
Liquidités soumises à restrictions	note 2P	167	106
Créances clients	note 21	691	644
Stocks de carburant aviation		122	41
Stocks de rechanges et fournitures	note 2Q	102	125
Charges payées d'avance et autres actifs courants	note 21	169	254
Total de l'actif courant		10 053	8 671
Placements, dépôts et autres actifs	note 6	858	833
Immobilisations corporelles	note 7	11 740	12 137
Actifs au titre des régimes de retraite	note 11	3 571	2 840
Impôts sur le résultat différés	note 13	39	25
Immobilisations incorporelles	note 8	1 080	1 134
Goodwill	note 9	3 273	3 273
Total de l'actif		30 614 \$	28 913 \$
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 603 \$	2 465 \$
Produits passages perçus d'avance	note 21	2 326	2 314
Produits différés d'Aéroplan et autres produits différés	note 21	983	572
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	note 10	1 012	1 788
Total du passif courant		6 924	7 139
Dette à long terme et obligations locatives	note 10	15 511	11 201
Produits différés d'Aéroplan et autres produits différés	note 21	3 656	4 032
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	note 11	2 588	3 015
Provisions liées à la maintenance	note 12	1 032	1 040
Autres passifs non courants		821	696
Impôts sur le résultat différés	note 13	73	75
Total du passif		30 605 \$	27 198 \$
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES			
Capital-actions	notes 5 et 14	2 735	2 150
Surplus d'apport		104	98
Cumul des autres éléments du résultat global		(45)	(39)
Déficit		(2 785)	(494)
Total des capitaux propres		9	1 715
Total du passif et des capitaux propres attribuables aux actionnaires		30 614 \$	28 913 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration :

(signé) Vagn Sørensen

Vagn Sørensen

Président du Conseil

(signé) Christie J. B. Clark

Christie J. B. Clark

Président du Comité d'audit, des finances et du risque



COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)		2021	2020
Produits d'exploitation			
Passages	note 21	4 498 \$	4 382 \$
Fret	note 21	1 495	920
Autres	note 5	407	531
Total des produits		6 400	5 833
Charges d'exploitation			
Carburant aviation		1 576	1 322
Salaires et charges sociales		2 283	2 242
Charges liées aux transporteurs régionaux, compte non tenu du carburant	note 22	1 042	1 086
Dotations aux amortissements	note 7	1 616	1 849
Maintenance avions		656	681
Redevances aéroportuaires et de navigation		562	545
Frais de vente et de distribution		244	252
Coûts liés à la portion terrestre des forfaits		120	250
Restauration et services à bord		165	171
Communications et technologies de l'information		362	372
Éléments particuliers	note 4	(31)	(116)
Autres		854	955
Total des charges d'exploitation		9 449	9 609
Perte d'exploitation		(3 049)	(3 776)
Produits (charges) autres que d'exploitation			
Perte de change		(52)	(293)
Produits d'intérêts		72	132
Charges d'intérêts	note 10	(749)	(656)
Intérêts incorporés		17	25
Coût financier net lié aux avantages du personnel	note 11	(8)	(27)
Perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	note 18	(55)	(242)
Perte aux règlements et modifications de dette	note 10	(129)	-
Profit à la cession-bail d'actifs	note 23	-	18
Autres		(28)	(34)
Total des charges autres que d'exploitation		(932)	(1 077)
Perte avant impôts sur le résultat		(3 981)	(4 853)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	note 13	379	206
Perte nette		(3 602) \$	(4 647) \$
Perte nette par action			
Perte par action – résultat de base et dilué	note 16	(10,25) \$	(16,47) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)		2021	2020
Résultat global			
Perte nette		(3 602) \$	(4 647) \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de la charge d'impôts :			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	note 13		
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	note 11	1 311	765
Réévaluations des placements en instruments de capitaux propres		(6)	(64)
Total du résultat global		(2 297) \$	(3 946) \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)	Capital- actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués (déficit)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2020	785 \$	83 \$	25 \$	3 507 \$	4 400 \$
Perte nette	-	-	-	(4 647)	(4 647)
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	-	-	-	765	765
Réévaluations des placements en instruments de capitaux propres	-	-	(64)	-	(64)
Total du résultat global	-	-	(64)	(3 882)	(3 946)
Rémunération fondée sur des actions	-	15	-	-	15
Actions émises, montant net (note 14)	1 373	-	-	-	1 373
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre de rachat	(8)	-	-	(119)	(127)
31 décembre 2020	2 150 \$	98 \$	(39) \$	(494) \$	1 715 \$
Perte nette	-	-	-	(3 602)	(3 602)
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	-	-	-	1 311	1 311
Réévaluations des placements en instruments de capitaux propres	-	-	(6)	-	(6)
Total du résultat global	-	-	(6)	(2 291)	(2 297)
Rémunération fondée sur des actions	-	12	-	-	12
Actions émises, montant net (note 14)	585	(6)	-	-	579
31 décembre 2021	2 735 \$	104 \$	(45) \$	(2 785) \$	9 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)		2021	2020
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes			
Exploitation			
Perte nette		(3 602) \$	(4 647) \$
Ajustements au titre du rapprochement avec les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation			
Impôts sur le résultat différés	note 13	(395)	(164)
Dotations aux amortissements	note 7	1 616	1 849
(Profit) perte de change	note 18	(339)	82
Profit à la cession-bail d'actifs	note 23	-	(18)
Déficit de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge de ces régimes	note 11	571	260
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	note 18	55	242
Perte aux règlements et modifications de dette	note 10	129	-
Variation des provisions au titre de la maintenance		(129)	(54)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		412	(236)
Éléments particuliers	note 4	25	315
Autres		94	18
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation		(1 563)	(2 353)
Activités de financement			
Produits des emprunts	note 10	8 171	6 262
Réduction de la dette à long terme et des obligations locatives	note 10	(4 510)	(2 719)
Actions rachetées aux fins d'annulation	note 14	-	(132)
Émission d'actions	note 14	555	1 369
Frais de financement	note 10	(205)	(78)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		4 011	4 702
Activités d'investissement			
Placements à court terme et à long terme		(862)	(63)
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 073)	(1 202)
Produit de la vente d'actifs		19	12
Produit de la cession-bail d'actifs	notes 7 et 23	11	485
Autres		36	35
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(1 869)	(733)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		11	(48)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		590	1 568
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		3 658	2 090
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		4 248 \$	3 658 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») sont ceux d’Air Canada (la « Société »). Le terme « Société » s’entend, selon le contexte, d’Air Canada et d’une ou de plusieurs de ses filiales, y compris ses principales filiales actives lui appartenant en propre, Aéroplan inc. (« Aéroplan »), Société en commandite Touram, qui exerce ses activités sous la dénomination Vacances Air Canada^{MD} (« Vacances Air Canada ») et Air Canada Rouge S.E.C., qui exerce ses activités sous la dénomination Air Canada Rouge^{MD} (« Air Canada Rouge »).

Air Canada est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 7373, boulevard Côte-Vertu Ouest (Saint-Laurent), au Québec.

Air Canada est le plus important transporteur aérien du Canada sur les réseaux intérieur, transfrontalier (Canada-États-Unis) et international ainsi que le plus grand fournisseur de services passagers réguliers du Canada sur les marchés intérieur, transfrontalier et international à destination et au départ du Canada. Une partie de la prestation des services passagers réguliers sur les marchés intérieur et transfrontalier est effectuée sous la dénomination « Air Canada Express » et assurée par un tiers, Société en commandite Jazz Aviation (« Jazz »), filiale en propriété exclusive de Chorus Aviation inc. (« Chorus »), dans le cadre d’un contrat d’achat de capacité (« CAC »). Directement ou par l’entremise du réseau Star Alliance, Air Canada est présente sur presque tous les grands marchés du monde. Air Canada offre aussi des services de transport aérien de fret sur les marchés intérieur et transfrontalier ainsi que sur les lignes internationales entre le Canada et les principaux marchés de l’Europe, de l’Asie, de l’Amérique du Sud et de l’Australie.

Aéroplan exploite un programme de primes et de reconnaissance pour la fidélité qui permet aux particuliers de devenir membres, d’ouvrir un compte Aéroplan, d’accumuler des points Aéroplan en achetant des produits et des services de partenaires et fournisseurs participants et d’échanger des Points Aéroplan contre un éventail de voyages, de marchandises, de cartes-cadeaux et d’autres primes directement auprès des partenaires participants ou par l’entremise des fournisseurs tiers d’Aéroplan.

Air Canada, à l’image du reste de l’industrie mondiale du transport aérien, a continué de faire face à une baisse importante du trafic en 2021, en regard de l’exercice 2019, et à un déclin correspondant des revenus et des flux de trésorerie en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de déplacements imposées dans de nombreux pays, dont le Canada. Bien qu’il y ait des indices d’amélioration, la demande de transport demeure difficile à déterminer étant donné l’évolution des restrictions imposées par les gouvernements. Air Canada ne peut prévoir ni toutes les répercussions ni le moment où la situation pourrait s’améliorer. La Société suit de très près la situation et prendra les mesures qui s’imposent en fonction de l’évolution de la pandémie de COVID-19. Ces mesures dépendront de divers facteurs, parmi lesquels l’évolution de l’épidémie et du virus, y compris ses variants, la disponibilité de tests de dépistage rapides, de vaccins et de traitements efficaces contre le virus, les mesures prises par les gouvernements, notamment en matière de santé et autres restrictions, et la réaction des passagers, la complexité associée au redémarrage d’un secteur dont les nombreuses parties prenantes doivent agir de façon coordonnée, ainsi que le moment et l’ampleur de la reprise des voyages internationaux et des voyages d’affaires, qui sont des segments de marché cruciaux pour Air Canada, aucun de ces facteurs ne pouvant être prédit avec certitude. Se reporter à la note 18 pour un complément d’information sur les activités de financement et les autres mesures prises devant la crise de COVID-19. Se reporter à la note 3 pour certaines précisions relatives aux jugements et estimations comptables critiques, qui ont été mis à jour pour rendre compte de l’incidence actuellement connue de la pandémie de COVID-19. La Société continue d’ajuster de manière dynamique la capacité selon le besoin.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Société établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »), tels qu'ils sont définis dans le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* (le « Manuel de CPA Canada »), qui intègre les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers pour publication le 17 février 2022.

Les méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

A) BASE D'ÉVALUATION

Les présents états financiers ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des liquidités soumises à restrictions, des placements à long terme et des instruments dérivés, qui sont évalués à la juste valeur.

B) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers intègrent les comptes d'Air Canada et ceux de ses filiales. Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) qu'Air Canada contrôle. Aux fins comptables, un contrôle est établi par un investisseur lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés sont éliminés.

C) PRODUITS PASSAGES ET FRET

Les produits passages et fret sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés, sauf les produits tirés de passes de vols illimités, qui sont constatés linéairement sur la période de validité de la passe de vols considérée. La Société a formé des alliances avec d'autres transporteurs aériens prévoyant une participation au programme de fidélité, des accords interlignes, des accords d'exploitation à code multiple et la coordination de services portant entre autres sur les réservations, le traitement des bagages et les horaires. Les produits sont affectés selon des formules précisées dans les accords et sont comptabilisés lorsque le transport est effectué. Les produits passages comprennent également certains frais et suppléments ainsi que les produits des services à la clientèle comme la sélection des places et les excédents de bagages, qui sont comptabilisés au fur et à mesure que le transport est assuré. Les produits passages sont diminués du montant des indemnisations de passagers versées directement à des clients lorsque les vols sont retardés ou annulés. Les produits passages et fret perçus d'avance sont reportés et inclus dans le passif courant. Pour les billets inutilisés à leur date d'expiration, la Société inscrit un montant estimatif correspondant aux produits au titre des désistements lorsque le transport est censé être fourni. Ce montant est fondé sur les données historiques et d'autres facteurs.

D) CONTRAT D'ACHAT DE CAPACITÉ

Air Canada a conclu un contrat d'achat de capacité avec Jazz. En vertu de ce contrat, Air Canada se charge de la commercialisation, de la billetterie et des autres dispositions commerciales liées à ces vols, et elle inscrit les revenus qu'elle en tire dans ses produits passages lorsque le transport a été assuré. Les charges d'exploitation liées aux contrats d'achat de capacité, qui sont présentées dans un poste distinct du compte consolidé de résultat intitulé Charges liées aux transporteurs régionaux, comprennent les frais d'achat de capacité, des coûts refacturés, qui sont des coûts directs engagés par le transporteur régional et facturés à la Société, et les autres frais engagés par la Société, qui sont directement liés aux activités des transporteurs régionaux, à l'exclusion du carburant. Les frais d'achat de capacité ne comprennent pas la composante des frais liée aux coûts des appareils qui sont comptabilisés comme obligations locatives conformément à IFRS 16. Les charges de carburant aviation liées aux activités des transporteurs régionaux sont incluses dans le poste Carburant aviation pour présenter le coût total du carburant associé aux activités de la Société.



En mars 2021, Air Canada a annoncé un accord visant à modifier le CAC conclu avec Jazz. Dans le cadre du contrat modifié, Air Canada a transféré à Jazz l'exploitation de sa flotte d'appareils E175 d'Embraer, assurée par Sky Regional, et Jazz est ainsi devenue l'unique exploitant des vols sous la marque « Air Canada Express ». Le contrat d'achat de capacité conclu avec Sky Regional a été résilié.

E) PROGRAMME DE FIDÉLITÉ AÉROPLAN

Le programme de fidélité Aéroplan vise à accroître la fidélité des clients en récompensant les clients qui utilisent les services d'Air Canada. Ce programme permet aux membres d'accumuler des points Aéroplan lorsqu'ils utilisent les services d'Air Canada, de ses partenaires du réseau Star Alliance et d'autres transporteurs aériens partenaires du programme de fidélité Aéroplan. Lorsqu'ils prennent l'avion, les membres du programme accumulent des points Aéroplan échangeables en fonction de divers critères comme le statut du voyageur au sein du programme de fidélité, la distance parcourue, la classe de réservation et le prix du billet payé. Les membres peuvent aussi accumuler des points Aéroplan auprès des partenaires participants du programme Aéroplan comme des compagnies de cartes de crédit, des hôtels, des agences de location de véhicules et d'autres partenaires du programme. Les points Aéroplan peuvent être échangés contre différentes primes, telles que des billets d'avion d'Air Canada ou d'autres transporteurs aériens partenaires, ou des primes autres que des billets d'avion, comme des prestations hôtelières, des locations de véhicules, des cartes-cadeaux et d'autres primes non aériennes.

Les membres Aéroplan peuvent accumuler des points Aéroplan i) par l'achat de billets d'avion et ii) par leurs achats auprès des partenaires du programme.

Points obtenus par l'achat de billets d'avion

Les ventes de passages admissibles à l'accumulation de points Aéroplan en vertu du programme de fidélité Aéroplan procurent aux membres 1) un transport aérien et 2) des points Aéroplan. Dans le cadre d'un contrat générateur de produits comportant plusieurs obligations de prestation, chaque obligation de prestation est évaluée séparément selon la méthode des justes valeurs relatives. La valeur des points Aéroplan versés est déterminée en fonction de la valeur qu'un voyageur reçoit s'il échange des points Aéroplan contre un billet d'avion plutôt qu'en le payant comptant et correspond à l'équivalent de la valeur du billet. L'équivalent de la valeur du billet est ajusté des points qui ne devraient pas, selon les prévisions, être échangés, c'est-à-dire les désistements. La contrepartie affectée à l'équivalent de la valeur du billet en échange des points accumulés est comptabilisée dans les produits différés d'Aéroplan.

Points vendus à des partenaires du programme

Les membres Aéroplan peuvent accumuler des points Aéroplan en fonction des achats qu'ils effectuent auprès des partenaires Aéroplan participants comme les compagnies de cartes de crédit, les hôtels et les agences de location de véhicules ou autres partenaires du programme. Les points Aéroplan versés en vertu des accords conclus avec les partenaires du programme sont comptabilisés comme une obligation de prestation unique, à savoir l'octroi futur d'une prime obtenue par un échange de points au membre Aéroplan. La contrepartie reçue pour les points Aéroplan versés aux membres Aéroplan en vertu de ces accords est comptabilisée à titre de produits différés d'Aéroplan.

Les désistements correspondent au nombre estimatif de points Aéroplan qui ne devraient pas, selon les prévisions, être échangés par les membres Aéroplan. Les produits comptabilisés relativement aux désistements reposent sur le nombre de points Aéroplan échangés au cours d'une période, comparativement au nombre total de points Aéroplan dont l'échange était prévu. Le nombre de points Aéroplan échangés au cours d'une période est aussi pris en compte dans le cadre de toute estimation révisée des désistements par la Société. Les variations du taux de désistements sont comptabilisées comme suit : pour la période durant laquelle survient la variation, le solde des produits différés est rajusté comme si l'estimation révisée avait servi pour les périodes précédentes, et un montant correspondant est inscrit à titre d'ajustement des produits passages; pour les périodes ultérieures, l'estimation révisée est utilisée.

F) AUTRES PRODUITS

Les autres produits consistent essentiellement en des produits de la vente de la portion terrestre de forfaits vacances, de la fourniture de services d'escalaire, des ventes à bord, de la vente de passes pour les salons et des frais liés à la commercialisation du programme de fidélité. Les produits tirés de forfaits vacances sont constatés à mesure que les services correspondants sont assurés pendant la période du forfait vacances. Les autres produits tirés des services connexes au transport aérien sont constatés lorsque les ventes sont effectuées aux passagers ou lorsque les services sont rendus.

La valeur des points Aéroplan échangés contre des produits ou des services non aériens est comptabilisée dans les autres produits. Dans le cas d'échanges contre des primes non aériennes, la Société a déterminé qu'aux fins comptables, elle n'agissait pas pour son propre compte dans le cadre de la transaction entre le membre et le fournisseur ultime du bien ou du service. Lorsque des points sont échangés contre des produits ou des services non aériens, la marge nette est comptabilisée dans les autres produits lorsque l'obligation de prestation est remplie.

À des fins comptables, la Société agit à titre de mandataire pour certains contrats de sous-location d'appareils à Jazz et présente de ce fait les produits tirés de la sous-location en diminution des charges liées aux transporteurs régionaux. La Société agit à titre de preneur et de sous-bailleur pour ces contrats.

G) AVANTAGES DU PERSONNEL

Le coût des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi acquis par les salariés est déterminé de façon actuarielle annuellement au 31 décembre par les actuaires consultants de la Société. Le coût est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et d'hypothèses portant sur les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite, les taux de mortalité et les coûts de santé.

Les coûts des services passés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle un régime a été modifié, que les avantages aient été acquis ou non. Les profits et les pertes liés à la réduction ou à la liquidation d'un régime sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle se produit la réduction ou la liquidation.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice considéré et les coûts des services passés, les profits et les pertes sur les réductions ou les liquidations sont comptabilisés généralement dans les salaires et charges sociales, certains profits et pertes sur les réductions de l'effectif, indemnités de cessation d'emploi ou règlements sont présentés séparément dans les éléments particuliers, comme il est indiqué ci-après dans la note 22. Les intérêts sur les obligations au titre des prestations sont présentés en montant net dans le coût financier net lié aux avantages du personnel. Les écarts actuariels nets, ou réévaluations, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et les résultats non distribués, sans reclassement au compte de résultat dans les périodes ultérieures.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice est estimé en utilisant différents taux d'actualisation découlant de la courbe des taux utilisée pour évaluer l'obligation au titre des prestations déterminées à l'ouverture de l'exercice, ce qui rend compte des calendriers différents de versement des prestations au titre des services passés (obligation au titre des prestations déterminées) et au titre des services futurs (coût des services rendus au cours de la période).

L'obligation au titre des exigences de financement minimal, s'il en est, est déterminée au moyen de la méthode des exigences de financement minimal projetées, en fonction des estimations les plus probables de la direction quant à la situation de capitalisation des régimes, déterminée selon une méthode actuarielle, des taux d'actualisation du marché et de la progression estimée des salaires. L'obligation au titre des exigences de financement minimal et toute réévaluation ultérieure de cette obligation sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global et les résultats non distribués, sans reclassement au compte de résultat dans les périodes ultérieures.

Les actifs de retraite comptabilisés sont limités à la valeur actualisée des réductions des cotisations futures et des remboursements futurs, s'il en est.

H) RÉGIMES DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

La Société dispose de régimes de participation aux bénéfices à l'intention de son personnel. Les charges sont calculées à partir des résultats de l'ensemble de l'année civile et constatées tout au long de l'exercice, le cas échéant, à titre de salaires et charges sociales fondés sur l'estimation des paiements annuels devant être faits au titre des régimes.

I) RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Certains salariés de la Société participent au régime d'intéressement à long terme d'Air Canada qui prévoit l'attribution d'options sur actions, d'unités d'actions liées au rendement (les « UAR ») et d'unités d'actions de négociation restreinte (les « UANR »), dont une description est donnée à la note 15. Les UAR et les UANR sont des unités d'actions fictives pouvant être échangées, à raison de une pour une, contre des actions d'Air Canada ou l'équivalent en trésorerie, au gré du Conseil d'administration.

Les options sont passées en charges selon un modèle d'acquisition graduelle jusqu'à la fin de la période d'acquisition. La Société comptabilise une charge de rémunération et un ajustement correspondant au surplus d'apport égal à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués établie au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes, compte tenu des estimations concernant les extinctions. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations ultérieures des estimations de la direction quant au nombre d'options devant être acquises.

Les UAR et les UANR sont comptabilisées à titre d'instruments dénoués par règlement en trésorerie, compte tenu des règlements passés. Pour comptabiliser les instruments dénoués par règlement en trésorerie, la charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations ultérieures de la juste valeur des UAR et des UANR compte tenu des estimations concernant les extinctions. Le passif lié aux UAR et aux UANR réglées en trésorerie est comptabilisé dans les autres passifs à long terme. Se reporter à la note 18 pour une description des instruments dérivés utilisés par la Société pour couvrir économiquement les risques liés aux flux de trésorerie découlant des UAR et des UANR.

Air Canada a aussi établi un régime d'actionnariat à l'intention des employés, en vertu duquel elle verse, en contrepartie des montants versés par les salariés, des cotisations établies selon des pourcentages prévus au régime. Les employés doivent demeurer au service de la Société et conserver leurs actions jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour acquérir les cotisations de la Société. Ces cotisations sont constatées au titre des Salaires et charges sociales à mesure qu'elles sont acquises. La Société a suspendu le versement de cotisations en contrepartie des montants versés par les salariés le 1^{er} mai 2020 (se reporter à la note 15).

J) MAINTENANCE ET RÉPARATIONS

Les frais de maintenance et de réparation des appareils loués et des appareils détenus par la Société sont passés en charges en maintenance avions dès qu'ils sont engagés, à l'exception des frais de maintenance et de réparation liés aux modalités de restitution des appareils loués aux termes de contrats de location, qui sont comptabilisés sur la durée du contrat de location, et des travaux importants de maintenance des appareils loués et des appareils détenus, qui sont inscrits à l'actif comme il est indiqué à la note 2R ci-dessous.

Les frais de maintenance et de réparation liés aux modalités de restitution des appareils prévues aux contrats de location sont comptabilisés sur la durée du bail au montant des obligations de maintenance au titre de la restitution des appareils à la fin du bail prévues par les contrats de location conclus par la Société et compensés par des frais de maintenance payés d'avance constatés en actif, sauf dans le cas des contrats de services de maintenance facturés à l'heure. Des provisions liées aux obligations de maintenance au titre de la restitution des appareils à la fin du bail sont comptabilisées, le cas échéant, sur les contrats de location d'appareils à titre de charge de maintenance sur la durée du bail en fonction des risques spécifiques liés au passif sur la durée à courir du bail. Les intérêts cumulés sur la provision sont comptabilisés dans les autres charges autres que d'exploitation. Tout changement de la provision au titre de la maintenance relative aux obligations de restitution des appareils en fin de bail est comptabilisé comme un ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation et amorti par la suite dans l'état de résultat sur la durée à courir du bail. Toute différence entre le coût réel de la maintenance et le montant constitué en guise de provision est comptabilisée dans la charge de maintenance avions.

K) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation comprennent entre autres les frais liés à la location et à l'entretien de bâtiments, aux services d'escorte aux aéroports, aux honoraires et services professionnels, aux repas et à l'hébergement des équipages, à la promotion et à la publicité, aux assurances et à d'autres dépenses. Les autres charges d'exploitation sont constatées à mesure qu'elles sont engagées.

L) INSTRUMENTS FINANCIERS

Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société devient partie à l'instrument financier ou au contrat dérivé.

Classement

La Société classe ses actifs financiers et ses passifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes : i) ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur (par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net) et ii) ceux qui seront évalués au coût amorti. Le classement des actifs financiers dépend du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie de ceux qui seront évalués au coût amorti à moins qu'ils ne soient désignés comme devant être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net (choix irrévocable lors de la comptabilisation). Pour les actifs et les passifs évalués à la juste valeur, les profits et les pertes sont comptabilisés soit dans le résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global.

La Société reclasse les actifs financiers seulement lorsque le modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs change. Les passifs financiers ne sont pas reclassés.

La Société a établi le classement suivant :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les liquidités soumises à restrictions et les placements à long terme sont classés dans les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, et toute variation de la juste valeur pendant la période est comptabilisée dans les produits d'intérêts et dans les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le compte consolidé de résultat, le cas échéant.
- Le placement en titres de capitaux propres dans Chorus est classé comme un actif à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et toute variation de la juste valeur pendant la période est comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global dans le compte consolidé du résultat global, le cas échéant.
- Les créances clients et les dépôts liés aux appareils et autres dépôts sont classés comme des actifs au coût amorti et sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inscrits au compte consolidé de résultat, le cas échéant.
- Les dettes fournisseurs, les facilités de crédit et la dette à long terme sont classées comme autres passifs financiers et sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont inscrites au compte consolidé de résultat, le cas échéant.

Évaluation

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net. Les actifs financiers comprenant des dérivés incorporés sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Aux périodes ultérieures à celle de la comptabilisation initiale, les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels, et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, sont généralement évalués au coût amorti. Tous les autres actifs financiers, y compris les placements en instruments de capitaux propres, sont évalués à leurs justes valeurs à la clôture des périodes comptables ultérieures, et les variations de leurs justes valeurs sont présentées dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global (choix irrévocable lors de la comptabilisation initiale).

Dépréciation

La Société évalue toutes les informations disponibles, y compris, de façon prospective, les pertes de crédit attendues associées à ses actifs comptabilisés au coût amorti. La méthode d'évaluation de la dépréciation dépend de la question de savoir si le risque de crédit a augmenté de manière importante. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Société compare le risque de défaillance lié à l'actif à la date de présentation de l'information financière avec le risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale en se basant sur toutes les informations qu'elle a pu obtenir ainsi que sur les informations prospectives raisonnables et justifiables. Dans le cas des créances clients seulement, la Société applique, comme le permet IFRS 9, l'approche simplifiée qui exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des créances clients.

Dérivés et comptabilité de couverture

La Société a recours aux instruments dérivés liés au change et au prix du carburant ainsi qu'à des contrats à terme sur actions pour réduire les risques auxquels l'exposent ces éléments. Les instruments dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers devant faire l'objet d'un poste distinct. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont constatées dans les produits (charges) autres que d'exploitation, à l'exception des variations efficaces des dérivés liés au carburant désignés en vertu de la comptabilité de couverture, comme il est décrit ci-dessous. Les instruments dérivés sont inscrits dans les charges payées d'avance et les autres actifs courants, les dépôts et autres actifs, les dettes fournisseurs et charges à payer et les autres passifs non courants, selon les modalités prévues aux contrats. Tous les flux de trésorerie associés à l'achat et à la vente de dérivés sont classés comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

La Société applique la comptabilité de couverture aux dérivés liés au carburant désignés. Même si les prix du pétrole brut ne sont pas stipulés contractuellement dans les contrats d'achat de carburant aviation de la Société, ils ont un lien économique avec les prix du carburant aviation. La Société conclut des contrats d'option sur le pétrole brut et désigne ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie de la composante pétrole brut de ses achats futurs de carburant aviation. La Société a défini un ratio de couverture de 1/1 pour ses relations de couverture. Selon la comptabilité de couverture, le profit ou la perte efficace sur les dérivés utilisés comme couverture du risque lié aux variations du prix du carburant est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Les primes versées relativement aux contrats d'option et la valeur temps des contrats d'option sont différées et comptabilisées en tant que coût de la couverture dans les autres éléments du résultat global. Les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global sont présentés à titre de réserve de couverture dans les capitaux propres et sont reclassés dans les charges de carburant aviation lorsque le carburant aviation sous-jacent couvert est utilisé. Les profits ou les pertes inefficaces sur les dérivés utilisés comme couverture du risque lié aux variations du prix du carburant sont comptabilisés dans les charges autres que d'exploitation sous Profit sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Lorsqu'un instrument de couverture expire, qu'il est vendu ou résilié, ou lorsqu'il ne répond plus aux critères d'application de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé et les coûts différés de couverture qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres sont maintenus dans les capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque la Société cesse de s'attendre à ce que la transaction prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé et les coûts différés de couverture qui étaient présentés dans les capitaux propres sont immédiatement reclassés dans le résultat net.

M) CONVERSION DES DEVISES

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle d'Air Canada et de ses filiales. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs et les passifs non monétaires ainsi que les produits et les charges découlant d'opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au taux de change historique ou moyen de la période, selon le cas. L'ajustement des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, qui découle des fluctuations de change après leur conversion en dollars canadiens, est classé en profit (perte) de change.

N) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts pour la période comprend les impôts sur le résultat exigibles et différés. La charge d'impôts sur le résultat est inscrite au compte consolidé de résultat, sauf si elle se rattache à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou inscrits directement aux capitaux propres. Elle est alors déduite de ces éléments.

La charge d'impôts sur le résultat exigible est calculée selon les lois de l'impôt adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture dans les territoires dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités et dégagent un résultat imposable. La direction évalue régulièrement les positions adoptées dans les déclarations fiscales relativement aux situations dans lesquelles les règlements fiscaux sont sujets à interprétation. Elle établit des provisions s'il y a lieu à la lumière des montants qu'elle prévoit devoir payer aux autorités fiscales.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé, selon la méthode du passif fiscal, en fonction des différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. L'impôt sur le résultat différé est évalué au moyen des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôts différés est réalisé ou le passif d'impôts différés est réglé.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les différences temporelles pourront être imputées.

O) BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le bénéfice (la perte) par action – résultat de base est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) de la période attribuable aux actionnaires d'Air Canada par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le bénéfice par action – résultat dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte des actions pouvant avoir un effet dilutif. Les actions de la Société qui peuvent avoir un effet dilutif comprennent les options sur actions, les billets convertibles et les bons de souscription. Le nombre d'actions inclus eu égard aux options pour lesquelles les droits sont acquis et aux bons de souscription est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions sauf si leur effet est antidilutif. Selon cette méthode, le produit de l'exercice de tels instruments est censé servir à l'achat d'actions au cours moyen de marché pour la période, la différence entre le nombre d'actions émises à l'exercice et le nombre d'actions censées avoir été achetées étant incluse dans le calcul. Les actions incluses eu égard aux options sur actions liées au rendement attribuées aux employés sont traitées comme des actions dont l'émission est conditionnelle, leur émission étant liée à la réalisation de certaines conditions outre le passage du temps. Si ces conditions sont réalisées, le nombre d'actions incluses est également calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions sauf si ces actions ont un effet antidilutif.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le bénéfice par action – résultat dilué est aussi ajusté pour tenir compte du nombre d'actions qui seraient émises lors de la conversion des billets convertibles. En outre, le résultat net est ajusté pour tenir compte de l'effet après impôt de toute modification du résultat net qui résulterait de la conversion des billets convertibles ou de l'exercice des bons de souscription, y compris les intérêts comptabilisés au cours de la période, les taux de change comptabilisés sur le principal de la dette, la réévaluation à la valeur du marché du dérivé incorporé et la variation de la juste valeur du passif au titre des bons de souscription, à moins que le résultat des ajustements ne soit antidilutif.

P) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

La Société a comptabilisé sous l'actif courant des liquidités soumises à restrictions, qui représentent les fonds détenus en fiducie par Vacances Air Canada en conformité avec les prescriptions réglementaires régissant les produits passages perçus d'avance pour les voyageurs.

Les liquidités soumises à restrictions échéant à plus d'un an à compter de la date du bilan sont intégrées aux placements, dépôts et autres actifs et ont trait à des fonds déposés auprès de divers établissements financiers comme garanties de lettres de crédit et autres éléments.

Q) STOCKS DE CARBURANT AVIATION ET DE RECHANGES ET FOURNITURES

Les stocks de carburant aviation, de rechanges et de fournitures sont évalués au coût, qui est déterminé suivant la méthode du coût moyen pondéré, déduction faite de la provision pour dépréciation des stocks, s'il y a lieu.

La Société n'a pas comptabilisé de perte de valeur des stocks ou de reprise de pertes de valeur des stocks constatées antérieurement pendant les périodes considérées. Est compris dans la maintenance avions un montant de 33 M\$ au titre des rechanges et fournitures utilisées au cours de l'exercice (48 M\$ en 2020).

R) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût. Les immobilisations corporelles visées par des contrats de location, comptabilisées dans l'actif au titre des droits d'utilisation, ainsi que les obligations de paiements futurs au titre de la location qui s'y rapportent, sont comptabilisées initialement à un montant égal au moins élevé de la juste valeur des immobilisations corporelles et de la valeur actualisée des paiements de loyers.

La Société répartit le montant comptabilisé initialement à l'égard d'une pièce d'immobilisation corporelle entre ses composantes importantes et amortit chaque composante de façon distincte. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimative, à concurrence de leur valeur résiduelle estimative. Le matériel volant et l'équipement de vol sont décomposés en cellules, réacteurs et matériel de cabine et modifications. La période d'amortissement des cellules et des réacteurs ne dépasse pas 25 ans et leur valeur résiduelle estimative, estimée initialement à 10 % du coût initial, est mise à jour par la suite lorsque les estimations changent. Les réacteurs de rechange et pièces connexes (les « articles durables ») sont amortis sur la durée moyenne d'utilisation restante des appareils auxquels ils correspondent et leur valeur résiduelle a été estimée initialement à 10 %. Le matériel et les modifications cabine sont amortis sur une période de huit ans ou sur la durée d'utilité résiduelle de l'appareil, si celle-ci est inférieure à huit ans. Le matériel et les modifications cabine des appareils loués en vertu de contrats sont amortis sur une période de huit ans ou sur la durée du contrat de location, si celle-ci est inférieure à huit ans. Les gros travaux de maintenance effectués sur des cellules et des réacteurs, y compris le coût des pièces de rechange et des fournitures ainsi que des services de maintenance fournis par des tiers, sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité moyenne prévue entre les gros travaux de maintenance. Ces travaux consistent d'ordinaire en des inspections plus poussées et des travaux d'entretien plus complexes des appareils. Tous les coûts engagés en vertu de contrats de maintenance du parc aérien prévoyant une facturation à l'heure de vol sont imputés aux charges d'exploitation dans l'état des résultats à mesure que les frais sont engagés. Les bâtiments sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité jusqu'à concurrence de 50 ans, ou sur la durée du bail foncier si elle est plus courte. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, à concurrence de 10 ans. Le matériel au sol et les autres équipements sont amortis sur des périodes variant de 3 à 25 ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins une fois l'an et les taux d'amortissement sont ajustés en conséquence sur une base prospective. Le montant des profits et des pertes résultant de la cession d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la cession avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et il est comptabilisé dans les profits et pertes autres que d'exploitation, au compte consolidé de résultat.



S) INTÉRÊTS INCORPORÉS

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés, à l'exception des intérêts attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, et qui sont incorporés dans le coût de l'actif. L'incorporation des coûts d'emprunt débute lorsque sont engagées les dépenses relativement à l'actif et les coûts d'emprunt et que sont en cours les activités visant à préparer l'actif préalablement à son utilisation. Les coûts d'emprunt sont incorporés jusqu'à la date où le projet est achevé et où l'actif peut être mis en service de la manière prévue.

Dans la mesure où des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de l'obtention de tels actifs, le montant des coûts d'emprunt incorporables est déterminé aux coûts d'emprunt réels engagés sur cet emprunt au cours de la période, diminués de tout produit obtenu du placement temporaire de ces fonds empruntés. Dans la mesure où des fonds sont empruntés de façon générale et utilisés en vue de l'obtention d'un actif qualifié, le montant des coûts d'emprunt incorporables est déterminé en appliquant un taux de capitalisation aux dépenses relatives à cet actif. Ce taux de capitalisation doit être la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts de la Société en cours au titre de la période. Les emprunts contractés spécifiquement dans le but d'obtenir un actif qualifié sont exclus de ce calcul jusqu'à ce que les activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation prévue soient pratiquement toutes terminées.

T) CONTRATS DE LOCATION

Comptabilisation des contrats de location et des actifs au titre de droits d'utilisation

Les contrats de location sont comptabilisés comme actifs au titre de droits d'utilisation et un montant correspondant est comptabilisé au passif à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé par la Société. Chaque paiement de loyer est réparti entre le passif et la charge d'intérêts. Les coûts financiers sont imputés dans le compte consolidé de résultat au cours de la période de location afin d'appliquer un taux d'intérêt constant au solde résiduel du passif pour chaque période.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés selon IAS 16 *Immobilisations corporelles*. Les appareils comptabilisés comme actifs au titre de droits d'utilisation font l'objet des mêmes méthodes comptables que les appareils détenus directement, c'est-à-dire que les actifs au titre de droits d'utilisation sont décomposés et amortis sur la durée du contrat de location. Comme pour les appareils détenus, les travaux de maintenance admissibles sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité moyenne prévue, si elle est plus courte.

Les modifications des modalités ou les événements ayant une incidence sur la prolongation d'un contrat de location nécessitent généralement d'évaluer s'il s'agit d'une modification du contrat de location qui pourrait impliquer de recalculer les actifs et les passifs du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation révisé.

Des provisions au titre de la maintenance se rapportant aux obligations de restitution à la fin du contrat de location sont comptabilisées, le cas échéant, relativement aux contrats de location d'appareils pour tenir compte des frais de maintenance sur la durée du contrat de location. Toute modification de la provision relative aux modalités de restitution à la fin de la location est comptabilisée comme ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation et par la suite amortie par imputation au compte de résultat sur la durée résiduelle du contrat de location.

Cession-bail

Pour les opérations de cession-bail, la Société applique les dispositions de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires* afin de déterminer si la cession de l'actif constitue une vente; elle est généralement considérée comme telle s'il n'y a pas d'option de rachat de l'actif à la fin de la durée du contrat de location. Si la cession de l'actif constitue une vente, la Société décomptabilise l'actif sous-jacent et comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation découlant de la cession-bail égal à la partie conservée de valeur comptable antérieure du bien vendu. La partie résiduelle est comptabilisée par le biais du compte de résultat comme un profit à la cession-bail d'actifs.

Contrats de location avions

Au 31 décembre 2021, 78 appareils de la Société étaient visés par des contrats de location assortis de droits d'utilisation (107 appareils au 31 décembre 2020); Air Canada a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives relativement à ces appareils, conformément aux dispositions d'IFRS 16. Air Canada détient en outre des contrats de location à titre de preneur à l'égard d'appareils utilisés par les transporteurs régionaux fournissant des services en vertu de leurs CAC respectifs; elle a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives d'Air Canada relativement à ces appareils. Au 31 décembre 2021, 99 appareils (121 appareils au 31 décembre 2020) étaient exploités en vertu de tels contrats pour le compte d'Air Canada.

Baux immobiliers

La Société est partie à des contrats de location visant les locaux nécessaires aux services d'escale aux aéroports et visant d'autres biens immobiliers. Dans le cas des contrats visant les locaux nécessaires aux services d'escale aux aéroports, le bailleur détient généralement des droits de substitution, ce qui fait en sorte que ces contrats ne sont pas considérés comme des contrats de location en vertu de la norme. Les contrats de location avec droits de résiliation réciproque moyennant un préavis de moins de 12 mois sont considérés comme des contrats de location à court terme et ne sont pas, par conséquent, comptabilisés dans l'état de la situation financière du fait de la mesure de simplification. Enfin, les contrats visant les locaux nécessaires aux services d'escale prévoyant des paiements de loyers variables ne sont pas non plus comptabilisés dans l'état de la situation financière puisque les paiements de loyers variables, autres que ceux qui sont calculés sur la base d'un indice ou d'un taux, sont exclus de l'évaluation des obligations locatives. Il en résulte un portefeuille composé de baux immobiliers devant être comptabilisés comme actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives en vertu de la norme qui ont trait à des locaux réservés dans les aéroports, de Toronto, de Montréal et de Vancouver, plaques tournantes d'Air Canada, des contrats de location visant des locaux réservés à la Société pour des bureaux, des services aéroportuaires et de maintenance et les salons Feuille d'érable, et des contrats de location visant des terrains.

U) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amorties, tandis que les immobilisations à durée de vie limitée sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimative.

	Durée d'utilité estimative	Période d'amortissement à courir au 31 décembre 2021
Droits de route et créneaux aéroportuaires internationaux	indéfinie	sans objet
Appellations commerciales	indéfinie	sans objet
Immobilisations d'ordre technologique (développées en interne)	de 5 à 15 ans	de 1 à 14 ans
Immobilisations liées à des contrats (accords commerciaux d'Aéropian)	11,5 ans	9 ans

Air Canada détient des droits de route et créneaux aéroportuaires internationaux qui lui permettent de fournir des services à l'échelle internationale. La valeur des immobilisations incorporelles comptabilisées rend compte du coût des routes et des créneaux à l'aéroport international Narita de Tokyo, à l'aéroport national Reagan de Washington et à l'aéroport Heathrow de Londres. Air Canada s'attend à desservir ces lieux pendant une période indéfinie.

Air Canada et certaines de ses filiales détiennent des appellations commerciales, des marques de commerce et des noms de domaine (collectivement les « appellations commerciales »). Ces éléments sont des immobilisations incorporelles liées à la commercialisation, car ils sont utilisés principalement pour la vente et la promotion des produits et services d'Air Canada ou d'une de ses filiales. Les appellations commerciales permettent une reconnaissance de la marque par les clients et les clients éventuels, et peuvent être génératrices de flux de trésorerie pendant une période indéfinie. Air Canada entend réinvestir continuellement dans ses appellations commerciales et les commercialiser de façon à maintenir leur classement comme immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Dans l'éventualité où des appellations commerciales devraient cesser d'être utilisées, elles seraient classées comme ayant une durée de vie déterminée et amorties sur la durée d'utilité restante prévue.



Les dépenses de développement qui sont directement attribuables à la conception, au développement, à la mise en œuvre et à l'essai de produits logiciels identifiables sont comptabilisées comme des immobilisations incorporelles d'ordre technologique si certains critères sont réunis, notamment la faisabilité technique ainsi que l'intention et la capacité de développer et d'utiliser la technologie pour produire des avantages économiques futurs probables. Autrement, elles sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Les frais directement attribuables qui sont incorporés au coût des immobilisations incorporelles d'ordre technologique comprennent le coût lié aux logiciels, au personnel et aux tiers affectés au développement ainsi que la tranche appropriée des frais généraux pertinents. Les dépenses liées à la configuration ou à l'adaptation prévues dans le cadre d'un contrat de services d'infonuagique sont aussi incluses lorsqu'elles remplissent les conditions d'incorporation au coût des immobilisations incorporelles.

Des immobilisations incorporelles découlant de contrats et des immobilisations incorporelles liées au marketing (marque de commerce) ont été comptabilisées à la date de l'acquisition d'Aéropian. Les immobilisations incorporelles découlant de contrats ont une durée d'utilité résiduelle estimative de 9 ans, ce qui correspond à la durée initiale des principaux accords commerciaux conclus avec les partenaires du programme lors de l'acquisition. La marque de commerce est considérée comme une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée.

V) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs identifiables nets de l'entreprise acquise qui revient à la Société à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation et il est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises. Aux fins de l'évaluation des pertes de valeur, le test de dépréciation du goodwill est effectué au niveau le plus bas dans l'entité auquel le goodwill est suivi aux fins de la gestion interne, soit le secteur d'exploitation (note 2AA).

W) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON COURANTS

Les actifs non courants englobent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles à durée limitée et à durée indéfinie, ainsi que le goodwill. Les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie, y compris le goodwill, sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable d'actifs pourrait ne pas être recouvrable, on en teste la dépréciation éventuelle en comparant la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations sont regroupées au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs ou passifs (unités génératrices de trésorerie ou UGT). La direction a déterminé que le niveau approprié pour l'évaluation des pertes de valeur correspond aux niveaux des flottes d'appareils monocouloirs et de gros-porteurs pour le matériel volant et les immobilisations connexes inhérents au parc en exploitation. Les appareils remisés (à l'exclusion des appareils qui sont temporairement remisés et dont la remise en service est prévue) qui ne sont pas exploités et les appareils loués ou sous-loués à des tiers sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'immobilisation. Le montant comptabilisé en perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable.

Les actifs non courants, sauf le goodwill, qui ont subi une perte de valeur sont évalués à chaque date de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il y a reprise possible de la perte de valeur. La direction apprécie s'il existe un quelconque indice qu'une perte de valeur comptabilisée au cours d'une période antérieure est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. Pour apprécier s'il y a reprise possible d'une perte de valeur, la direction considère les indices qui ont conduit à la perte de valeur. S'il existe un quelconque indice qu'une perte de valeur a été reprise, la direction estime la valeur recouvrable de l'actif non courant. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise seulement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif donné de l'UGT ne dépasse pas celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée. La reprise d'une perte de valeur est constatée immédiatement au compte consolidé de résultat.

**X) ACTIFS NON COURANTS (OU GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS) DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE**

Les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente, s'ils sont disponibles pour vente immédiate dans leur état actuel et si une vente est hautement probable. Ils sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Y) PROVISIONS

La Société comptabilise des provisions lorsqu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une cession de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Si l'effet est important, les flux de trésorerie attendus sont actualisés par application d'un taux qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsqu'on a recours à l'actualisation, les intérêts cumulés sur la provision sont comptabilisés dans les charges autres que d'exploitation.

Z) ÉLÉMENTS PARTICULIERS

Sont qualifiés de particuliers les éléments qui, de l'avis de la direction, doivent être présentés séparément du fait de leur taille ou de leur incidence pour permettre une pleine compréhension de la performance financière de la Société. Se reporter à la note 4.

AA) INFORMATION SECTORIELLE

Air Canada est gérée comme un seul secteur d'exploitation en fonction de la façon dont l'information est produite en interne aux fins de la prise de décisions liées à l'exploitation. Les informations à fournir sur les secteurs d'exploitation sont fondées sur les informations contenues dans les rapports destinés au principal décideur opérationnel. Pour la Société, le principal décideur opérationnel, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des activités, est le président et chef de la direction.

BB) SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

La Société comptabilise les subventions gouvernementales quand elle a l'assurance raisonnable qu'elle réunit les critères d'admissibilité à ces subventions et que ces dernières seront reçues. Les subventions gouvernementales à recevoir sont comptabilisées dans les créances clients à l'état consolidé de la situation financière. La Société comptabilise les subventions gouvernementales dans le compte consolidé de résultat de la période au cours de laquelle sont inscrites les charges que la subvention est censée compenser. Lorsqu'une subvention gouvernementale devient exigible à titre de compensation de charges engagées à des périodes précédentes, elle est comptabilisée dans le résultat net de la période au cours de laquelle elle devient exigible.

CC) NORMES COMPTABLES ADOPTÉES LE 1^{ER} JANVIER 2021**Réforme des taux interbancaires offerts**

En août 2020, l'IASB a publié des modifications des normes suivantes : IFRS 9 *Instruments financiers*, IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*, IFRS 4 *Contrats d'assurance* et IFRS 16 *Contrats de location*.

Les modifications portent sur les problèmes découlant de la mise en œuvre de la réforme des taux interbancaires qui prévoit le remplacement des taux interbancaires par d'autres taux de référence. Pour les instruments financiers au coût amorti, les modifications prévoient une mesure de simplification suivant laquelle si la réforme des taux interbancaires a pour conséquence un changement des flux de trésorerie contractuels et que ce changement est effectué sur une base économiquement équivalente, il est alors comptabilisé en mettant à jour le taux d'intérêt effectif sans comptabilisation immédiate d'un profit ou d'une perte.

La Société a adopté ces modifications le 1^{er} janvier 2021 et a choisi d'appliquer la mesure de simplification. L'application de ces modifications n'a pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date de la première application ou pour les périodes comparatives. Les taux interbancaires n'ont pas été remplacés au 31 décembre 2021, mais leur remplacement ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers.

**Coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'un accord d'infonuagique (IAS 38 *Immobilisations incorporelles*)**

En avril 2021, l'IASB a ratifié une décision de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») qui clarifie la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation engagés dans le cadre d'un accord d'infonuagique. Cette décision fournit des indications sur l'évaluation de la possibilité de capitaliser les coûts engagés à titre d'immobilisation incorporelle et sur le moment de la comptabilisation des charges. La Société a évalué l'incidence de cette décision et a déterminé qu'elle n'avait aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Ces estimations et les hypothèses correspondantes reposent sur l'expérience passée, les plans d'exploitation futurs et divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances, et les résultats de ces estimations constituent le fondement des jugements portés sur les valeurs comptables des actifs et des passifs. Les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les résultats réels pourraient être très différents de ces estimations.

Les principales estimations et les principaux jugements établis dans le cadre de la préparation des présents états financiers concernent les éléments qui suivent. D'autres informations sont également fournies à la rubrique sur la méthode comptable applicable ou dans la note portant sur l'élément.

Points à considérer relativement à la perte de valeur des actifs non courants

La Société évalue au besoin s'il y a eu perte de valeur en comparant la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de cession peut être calculée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés, qui exige que la direction fasse un certain nombre d'hypothèses importantes liées aux intervenants du marché, notamment au sujet des projections de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et des taux de croissance futurs. Se reporter à la note 8.

Avantages futurs du personnel

Le coût et les charges connexes des régimes de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages complémentaires de retraite de la Société sont déterminés au moyen de méthodes actuarielles. Les évaluations actuarielles reposent sur des hypothèses et des estimations, notamment celles ayant trait aux taux d'actualisation, à la progression des salaires et aux taux de mortalité. De plus, en raison de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations sont soumises à une incertitude importante. Se reporter à la note 11 pour un complément d'information.

Programme de fidélité Aéroplan

Pour comptabiliser le programme de fidélité, la direction doit établir plusieurs estimations à propos notamment de l'équivalent de la valeur du billet des points Aéroplan versés et des désistements relatifs aux points Aéroplan. L'équivalent de la valeur du billet des points Aéroplan versés est déterminé en fonction de la valeur qu'un voyageur reçoit s'il échange des points Aéroplan contre un billet d'avion plutôt qu'en le payant comptant. L'équivalent de la valeur du billet est estimé par rapport aux échanges de points Aéroplan passés comparativement aux achats de billets équivalents passés après prise en compte de conditions tarifaires similaires, des périodes de réservation à l'avance et d'autres facteurs pertinents, comme le prix de vente de points à des tiers. Les estimations de l'équivalent de la valeur du billet et les hypothèses s'y rapportant sont examinées pour une éventuelle mise à jour au moins une fois l'an. Une variation du taux d'équivalent de la valeur du billet est comptabilisée prospectivement.

Les désistements correspondent au nombre estimatif de points Aéroplan qui ne devraient pas, selon les prévisions, être échangés. Les désistements sont évalués par la direction en fonction des modalités du programme et des modèles historiques d'accumulation et d'échange, ajustés pour tenir compte des modifications de toute modalité ou de tout autre fait qui pourrait avoir une incidence sur les échanges futurs. La direction utilise des modèles statistiques et des simulations pour estimer les désistements. Une modification des hypothèses relatives au nombre de points qui devraient, selon les prévisions, être échangés pourrait avoir une incidence significative sur les produits des activités ordinaires de l'exercice au cours duquel la modification survient. Compte tenu des incidences de la pandémie de COVID-19 sur la demande de voyages et les tendances d'achat des consommateurs et du lancement du nouveau programme Aéroplan en 2020 et des avantages et aménagements particuliers accordés aux membres Aéroplan en raison de la pandémie de COVID-19, l'estimation des désistements demeure la même en 2021 et repose sur une mise à jour qualitative de l'évaluation précédente. Cette estimation tient aussi compte des attentes à long terme de la direction à l'égard des désistements pendant la durée de vie du programme.

Au 31 décembre 2021, le solde des produits différés au titre de points Aéroplan s'établissait à 3 452 M\$. À titre d'exemple, une variation hypothétique de 1 % du nombre de points en circulation qui devraient, selon les estimations, être échangés se traduirait par une incidence d'environ 35 M\$ sur les produits des activités ordinaires et un ajustement du même montant des produits différés d'Aéroplan.

Désistements

Les estimations relatives aux désistements et le montant comptabilisé au titre des produits tirés des désistements qui en découle font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les estimations relatives aux désistements peuvent varier dans les périodes futures. La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences sur ces estimations, notamment : i) des annulations de vols, ii) la conversion de certains billets en bons de voyage sans date d'expiration pour les billets achetés avant le 13 avril 2021 pour un voyage commençant au plus tôt le 1^{er} février 2020 dont les vols ont été annulés et iii) des changements dans les tendances d'utilisation et d'échange de billets.

Période d'amortissement des actifs non courants

La Société fait des estimations concernant la durée d'utilité prévue des actifs non courants et la valeur résiduelle attendue des actifs en se basant sur l'estimation de la juste valeur actualisée et future des actifs, des projets concernant le parc aérien de la Société et des flux de trésorerie qu'ils engendrent. Divers facteurs, notamment les modifications des programmes de maintenance, les variations des prix du carburant aviation et des autres coûts liés à l'exploitation, l'évolution de l'utilisation du matériel volant et les fluctuations des prix des appareils neufs et d'occasion pour des modèles identiques ou similaires, pourraient donner lieu à des variations, qui pourraient être importantes, de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont évaluées au moins une fois l'an. En général, ces ajustements sont comptabilisés avec effet prospectif, par le biais de la dotation aux amortissements. Aux fins de l'analyse de sensibilité de ces estimations, une réduction de 50 % des valeurs résiduelles du matériel volant dont la durée d'utilité restante est supérieure à cinq ans se traduit par une hausse de 15 M\$ de la dotation aux amortissements annuelle. Pour le matériel volant dont la durée d'utilité restante est plus courte, les valeurs résiduelles ne devraient pas changer notablement.

Provisions liées à la maintenance

La comptabilisation de provisions liées à la maintenance relativement aux modalités de restitution des appareils exige que la direction fasse des estimations des coûts futurs associés aux travaux de maintenance nécessaires en vertu des modalités de restitution prévues dans les contrats de location et des estimations de l'état futur prévu de l'appareil à la fin du bail. Ces estimations tiennent compte du coût actuel de ces travaux de maintenance, des estimations de l'inflation à propos de ces coûts ainsi que d'hypothèses concernant l'utilisation de l'appareil concerné. Toute différence entre le coût de maintenance réellement engagé à la fin de la location et le montant de la provision est comptabilisée dans la charge de maintenance avions pour la période. L'incidence d'un changement dans les estimations, y compris d'un changement dans les taux d'actualisation, les hypothèses concernant l'inflation, les estimations de coûts ou les dates d'expiration de contrats de location, est comptabilisée comme un ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation. Se reporter à la note 12 a) pour un complément d'information.

4. ÉLÉMENTS PARTICULIERS

Sont qualifiés de particuliers les éléments qui, de l'avis de la direction, doivent être présentés séparément du fait de leur taille ou de leur incidence pour permettre une pleine compréhension de la performance financière de la Société.

Les éléments particuliers comptabilisés dans les charges d'exploitation sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Pertes de valeur	38 \$	315 \$
Subvention salariale d'urgence du Canada, montant net	(451)	(554)
Provisions pour réduction de l'effectif	161	127
Modifications apportées aux régimes d'avantages sociaux	82	-
Règlement au titre des régimes d'avantages du personnel	125	-
Autres	14	(4)
Éléments particuliers	(31) \$	(116) \$

Pertes de valeur

En raison des réductions de capacité liées à la COVID-19, Air Canada a devancé le retrait de son parc aérien de certains appareils plus anciens. Ces appareils ont été mis hors service et retirés des unités génératrices de trésorerie afin d'évaluer la présence éventuelle de pertes de valeur. Un modèle fondé sur la juste valeur diminuée du coût de la mise hors service reposant sur des données d'entrée de niveau 3 a servi pour évaluer la dépréciation. La valeur recouvrable des appareils détenus par la Société a été déterminée comme étant égale aux produits attendus de la cession, ce qui correspond aux meilleures estimations de la direction fondées, entre autres, sur des données d'entrée provenant de guides d'évaluation publiés ajustées pour tenir compte des meilleures estimations de la direction concernant la conjoncture actuelle. La valeur recouvrable des appareils loués a été déterminée comme étant l'obligation nette estimée pour régler les contrats de location composée des paiements de loyers contractuels futurs et des coûts de restitution à la fin du bail. Une perte de valeur sans incidence sur la trésorerie de 283 M\$ a été comptabilisée en 2020 pour rendre compte de la baisse de la valeur des actifs au titre du droit d'utilisation des appareils loués et de la baisse de la valeur comptable des appareils détenus par la Société pour la ramener au produit de la cession attendue. La Société a aussi comptabilisé une perte de valeur de 32 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 relativement à des coûts engagés pour le développement d'immobilisations incorporelles d'ordre technologique qui avaient été incorporés et qui ont été annulés.

En 2021, une perte de valeur supplémentaire de 46 M\$, après déduction de reprises de perte de valeur de 8 M\$, a été comptabilisée pour rendre compte de la révision à la baisse des estimations concernant le produit de la cession attendu des appareils détenus par la Société et du matériel volant, contrebalancée en partie par des coûts inférieurs aux prévisions engagés pour remplir les conditions de restitution prévues aux contrats de location. D'autres changements dans ces estimations pourraient donner lieu à des ajustements supplémentaires de la perte de valeur à des périodes ultérieures.

Subvention salariale d'urgence du Canada

En 2020, pour atténuer les difficultés découlant de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a annoncé le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »), une aide accordée aux employeurs pour qu'ils maintiennent ou rétablissent au registre de paie leurs employés en poste au Canada. Air Canada a continué de participer au programme de SSUC, qui a pris fin en octobre 2021. En octobre 2021, le gouvernement du Canada a annoncé deux nouveaux programmes conçus pour soutenir les entreprises qui sont toujours confrontées à des défis en raison de la pandémie de COVID-19, soit le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées (« PREPDT ») et le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (« PRTA »).

La Société a comptabilisé un montant brut total en vertu du programme de SSUC et du PREPDT de 457 M\$ pour l'exercice 2021; 451 M\$ déduction faite du coût au titre des employés inactifs qui étaient admissibles à la subvention salariale en vertu du programme (montant de subvention brut de 656 M\$ en 2020; 554 M\$ déduction faite des coûts). Des paiements en trésorerie de 518 M\$ ont été reçus au cours de l'exercice 2021 (586 M\$ en 2020). Aucune condition non remplie ou autre éventualité n'est liée au programme de SSUC.

**Provisions pour réduction de l'effectif**

En raison de la pandémie de COVID-19 et dans le but de réduire le nombre d'employés qui demeurent en mise à pied technique, Air Canada a proposé des programmes d'incitation à la retraite anticipée à son personnel syndiqué. Ces programmes prévoient des bonifications des prestations reçues en vertu du régime de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles et n'ont donc pas d'incidence sur la situation de trésorerie de la Société. Des indemnités de cessation d'emploi et une perte au titre des mesures de réduction de l'effectif de 161 M\$ ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 dans les éléments particuliers.

En raison de l'incidence de l'épidémie de COVID-19, Air Canada a entrepris de réduire son effectif au deuxième trimestre de 2020 et a comptabilisé une provision pour réduction de l'effectif de 78 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Des paiements de 40 M\$ ont été effectués à partir de cette provision au cours de l'exercice 2021 (32 M\$ en 2020), l'obligation restante s'établissant à 4 M\$ au 31 décembre 2021. La provision comprend les coûts estimés des avis et des indemnités de cessation d'emploi prévus dans les conventions collectives de la Société et le *Code canadien du travail*, dont le montant pourrait être ajusté selon divers facteurs comme le nombre des employés en mise à pied technique et la période pendant laquelle ils le demeurent. Outre cette provision, des prestations d'avant-retraite et des compressions de régime de 49 M\$ ont été comptabilisées en 2020 relativement aux obligations au titre des prestations de retraite et des avantages du personnel.

Modifications apportées aux régimes d'avantages sociaux

En 2021, Air Canada a été informée de la décision de l'arbitre déterminant le plafond des gains ouvrant droit à pension stipulé dans le régime de retraite à prestations déterminées des salariés des services techniques représentés par l'AIMTA. Cette décision s'est traduite par une augmentation du plafond des gains ouvrant droit à pension à compter de 2021, avec effet rétroactif à 2019 pour les employés qui opteront pour la rétroactivité. La Société a comptabilisé dans les éléments particuliers un coût non récurrent au titre des services passés pour les régimes de retraite de 82 M\$ en 2021 pour tenir compte de cette modification du régime. Cette modification n'a aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Société puisqu'elle est financée à même l'excédent des régimes de retraite agréés de la Société au Canada.

Règlement lié à un régime d'avantages du personnel

Une perte au règlement de 125 M\$ a été comptabilisée et correspond à la différence entre la prime versée à l'achat d'une rente pour assurer les passifs et l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations déterminées connexe pour le régime de retraite à prestations déterminées des employés au Royaume-Uni.

AutresRésiliation de la convention d'arrangement avec Transat

Le 2 avril 2021, Air Canada a annoncé la résiliation de la convention d'arrangement prévoyant l'acquisition de Transat A.T. Inc. (« Transat ») par Air Canada, contre l'acquittement par Air Canada à Transat de frais de résiliation de 12,5 M\$ et la levée de toute obligation pour Transat d'acquitter des frais à Air Canada dans le cas où Transat serait partie à un autre accord d'acquisition ou à une opération semblable dans l'avenir.

Modifications des contrats d'achat de capacité

En mars 2021, Air Canada a annoncé un accord visant à modifier le CAC conclu avec Jazz aux termes duquel Jazz exploite actuellement les vols régionaux sous la marque Air Canada Express. Dans le cadre du contrat modifié, Air Canada a transféré à Jazz l'exploitation de sa flotte d'appareils E175 d'Embraer, jusque-là assurée par Sky Regional, et Jazz est ainsi devenue l'unique exploitant des vols Air Canada Express. Le CAC conclu avec Sky Regional a été résilié. La Société a comptabilisé une charge nette de 2 M\$ pour refléter les modifications apportées au CAC et au regroupement des vols régionaux. Cette charge tient compte d'une provision nette de 12 M\$ au titre des frais estimés de résiliation à payer, largement contrebalancée par l'annulation des obligations locatives et des coûts des stocks associés aux appareils mis hors service.



5. ACCORDS DE FINANCEMENT PAR INSTRUMENTS D'EMPRUNT ET DE CAPITAUX PROPRES CONCLUS AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Le 12 avril 2021, Air Canada a conclu avec le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada) une série d'accords de financement par instruments d'emprunt et de capitaux propres qui lui donnait accès à des liquidités maximales de 5,879 G\$ par l'intermédiaire du programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (« CUGE »).

En novembre 2021, Air Canada s'est retirée du soutien financier consenti par le gouvernement du Canada, n'ayant eu recours qu'à la facilité destinée uniquement au remboursement aux clients de billets non remboursables. Aucune somme n'a été prélevée sur les facilités de 3,975 G\$ disponibles, à savoir une facilité renouvelable garantie et des facilités de crédit non renouvelables non garanties. Conformément aux modalités de son accord avec le gouvernement, Air Canada avait le droit de mettre fin à ces facilités à tout moment sans pénalité, et elle s'est prévaluée de ce droit en novembre 2021.

Le montage financier, qui prévoyait des prêts entièrement remboursables dont Air Canada ne se prévaudrait que selon ses besoins ainsi qu'un placement en titres de capitaux propres, était constitué comme suit :

- Un montant maximal de 1,404 G\$ consistant en une tranche de la facilité de crédit non garantie visant à financer le remboursement de billets non remboursables aux clients. La facilité d'une durée de sept ans échéant en avril 2028 porte intérêt au taux annuel de 1,211 %. Les prélèvements sur cette facilité étaient disponibles et ont été effectués mensuellement en fonction du montant des remboursements traités et versés jusqu'au 30 novembre 2021. Au 31 décembre 2021, un montant de 1,273 G\$ avait été prélevé à même cette facilité pour financer le remboursement de billets non remboursables aux clients. Aucun montant supplémentaire ne peut être prélevé sur cette facilité.
- Un produit brut de 500 M\$ tiré du placement de 21 570 942 actions d'Air Canada au prix de 23,17933 \$ l'action (produit net de 480 M\$), toujours détenues par le gouvernement.
- Un montant de 1,5 G\$ sous forme de facilité de crédit renouvelable garantie échéant en avril 2026 et portant intérêt au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) majoré de 1,5 %. La facilité était garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs d'Aéropian, les actions détenues par Air Canada dans Aéropian ainsi que certains actifs d'Air Canada. Air Canada n'a prélevé aucun montant sur cette facilité qui, comme il est indiqué ci-dessus, a depuis été résiliée par Air Canada.
- Un montant de 2,475 G\$ sous forme de trois facilités de crédit non renouvelables et non garanties de 825 M\$ chacune. La première, une tranche d'une durée de cinq ans échéant en avril 2026, porte intérêt au taux annuel CDOR majoré de 1,75 %; la deuxième, une tranche d'une durée de six ans échéant en avril 2027, porte intérêt au taux annuel de 6,5 % (augmentant à 7,5 % après cinq ans); et la troisième, une tranche d'une durée de sept ans échéant en avril 2028, porte intérêt au taux annuel de 8,5 % (augmentant à 9,5 % après cinq ans). Aucun montant n'a été prélevé sur ces facilités qui, comme il est indiqué ci-dessus, ont depuis été résiliées par Air Canada.
- Air Canada a émis, 14 576 564 bons de souscription pouvant initialement être exercés pour l'achat d'un nombre équivalent d'actions d'Air Canada, sous réserve des ajustements habituels, au prix d'exercice de 27,2698 \$ l'action au cours d'une période de 10 ans. La moitié des bons de souscription ont été acquis lors de la mise en place des facilités de crédit garanties et non garanties ci-dessus, tandis que la moitié restante serait acquise proportionnellement aux montants qu'Air Canada aurait pu utiliser en vertu des facilités de crédit non garanties ci-dessus. Les bons de souscription étaient assujettis à un droit de rachat non récurrent en faveur d'Air Canada, aux termes duquel Air Canada pouvait, à certaines conditions, racheter aux fins d'annulation tous les bons de souscription en circulation à un prix par bon de souscription égal à leur juste valeur de marché. Les bons de souscription dont les droits sont acquis pouvaient être exercés par leur porteur soit en payant le prix d'exercice, soit en exerçant une option d'exercice sans décaissement. Étant donné la résiliation des facilités de crédit d'exploitation, les bons de souscription dont les droits ne sont pas acquis ont été annulés. De plus, Air Canada a exercé son droit de rachat sur les bons de souscription dont les droits sont acquis et les a



rachetés et annulés en janvier 2022 pour la somme de 82 M\$, ce qui équivaut à la valeur comptable des bons de souscription dont les droits sont acquis au 31 décembre 2021.

Dans le cadre du montage financier, Air Canada avait pris un certain nombre d'engagements liés au remboursement des clients, à la desserte des collectivités régionales, à des restrictions touchant l'utilisation des fonds fournis, les niveaux d'emploi et les dépenses d'investissement. Ces engagements comprenaient ce qui suit :

- Offre de l'option de remboursement selon le mode de paiement initial aux clients admissibles qui ont acheté des billets non remboursables avant le 13 avril 2021 pour un voyage commençant au plus tôt en février 2020, mais qui n'ont pas voyagé en raison de la COVID-19. En appui à ses agences de voyages partenaires, Air Canada a décidé qu'elle ne reprendrait pas la commission de vente que celles-ci ont touchée sur les billets remboursés.
- Reprise des dessertes ou accès au réseau d'Air Canada dans la plupart des collectivités régionales où le service avait été suspendu en raison des répercussions de la COVID-19 sur les déplacements, au moyen de services directs ou de nouveaux accords interlignes avec des transporteurs régionaux tiers.
- Restrictions s'appliquant aux dividendes ou aux paiements de distributions sur les titres de participation d'Air Canada, ou à tout achat, rachat ou autre acquisition ou cession à titre onéreux de tout titre de participation ou titre d'emprunt convertible d'Air Canada tant qu'une dette était en cours en vertu des facilités de crédit garanties ou non garanties (à l'exclusion de la tranche de la facilité de crédit non garantie affectée aux remboursements des billets non remboursables aux clients) et pendant une période de 12 mois suivant la résiliation de ces facilités.
- Obligations de maintenir un niveau d'emploi équivalent ou supérieur à celui du 1^{er} avril 2021.
- Achèvement de l'acquisition par la Société de 33 appareils A220 d'Airbus construits aux installations d'Airbus situées à Mirabel, au Québec. Air Canada s'est également engagée à prendre livraison de la totalité des 40 appareils 737 MAX de Boeing en commande ferme. L'exécution de ces commandes demeure assujettie aux modalités des conventions d'achat applicables.

En ce qui a trait à l'investissement du gouvernement dans les titres de capitaux propres, Air Canada s'est engagée à accorder les droits d'inscription usuels au gouvernement. Les actions d'Air Canada émises au gouvernement sont assujetties à certaines restrictions de transfert, à savoir : i) des restrictions sur tout transfert, autre qu'à des sociétés apparentées au gouvernement, pour une période commençant à la date d'émission et se terminant à la date qui tombe un an après la date d'émission; ii) des restrictions sur les transferts aux concurrents et aux porteurs de titres d'Air Canada qui détiennent ou contrôlent au moins 5 % des actions émises et en circulation d'Air Canada, y compris les titres convertibles, après conversion, sous réserve des exceptions habituelles.

Incidence comptable

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis sont évalués à la juste valeur au moment de leur création. Tout écart entre la juste valeur et le produit reçu est traité aux fins comptables comme une subvention publique. Les produits tirés des subventions différés sont comptabilisés au début de l'entente et, compte tenu des montants prélevés sur la facilité de financement du remboursement des billets avant le 31 décembre 2021, ils ont totalisé 138 M\$. Ces produits tirés des subventions différés rendent compte du total des ajustements de la juste valeur, montant net, de la facilité de financement de remboursement des billets, des actions émises et des bons de souscription dont les droits sont acquis, et seront amortis dans les autres produits selon le mode linéaire sur trois ans. Les bons de souscription dont les droits sont acquis ont depuis été rachetés et annulés, le règlement ayant été effectué en janvier 2022. La période d'amortissement repose sur l'estimation que fait la Société du calendrier des coûts que la subvention est censée contrebalancer. Au cours de 2021, un montant de 26 M\$ avait été comptabilisé dans les autres produits au titre des produits tirés des subventions.

La possibilité pour le gouvernement à ce moment-là de choisir d'exercer les bons de souscription en payant le prix d'exercice ou en exerçant une option d'exercice sans décaissement a donné lieu à un passif financier. La juste valeur des bons de souscription a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et comptabilisée dans les autres passifs à long terme à la date d'entrée en vigueur. Après la comptabilisation initiale, la Société a évalué le passif financier à la juste valeur à chaque date de clôture, comptabilisant les variations de la juste valeur dans le profit (la perte) sur les instruments financiers. Se reporter à la note 18.

**6. PLACEMENTS, DÉPÔTS ET AUTRES ACTIFS**

(en millions de dollars canadiens)		2021	2020
Placements à long terme		601 \$	512 \$
Participation dans Chorus a)		52	58
Liquidités soumises à restrictions	note 2P	75	87
Dépôts liés aux appareils		57	79
Paiements anticipés en vertu de contrats de maintenance		52	72
Contrats à terme sur actions	note 18	7	14
Autres dépôts		14	11
		858 \$	833 \$

- a) Représente la participation d’Air Canada de 15 561 600 actions à droit de vote de catégorie B au capital de Chorus.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles détenues						
Matériel volant et équipement de vol	13 704 \$	5 610 \$	8 094 \$	13 251 \$	5 419 \$	7 832 \$
Immeubles et améliorations locatives	1 050	599	451	1 033	553	480
Équipement de services au sol et autres équipements	656	472	184	665	439	226
Dépôts d'acquisition et immobilisations en cours de développement	549	-	549	754	-	754
Immobilisations corporelles détenues	15 959 \$	6 681 \$	9 278 \$	15 703 \$	6 411 \$	9 292 \$
Appareils d'Air Canada	4 083 \$	2 599 \$	1 484 \$	5 019 \$	3 340 \$	1 679 \$
Appareils des transporteurs régionaux	1 924	1 254	670	2 002	1 169	833
Terrains et immeubles	508	200	308	510	177	333
Actifs au titre de droits d'utilisation	6 515 \$	4 053 \$	2 462 \$	7 531 \$	4 686 \$	2 845 \$
Immobilisations corporelles	22 474 \$	10 734 \$	11 740 \$	23 234 \$	11 097 \$	12 137 \$

Douze appareils A220 d'Airbus et sept appareils 737 MAX-8 de Boeing ont été ajoutés aux appareils détenus en 2021.

Comme il est indiqué à la note 4, une perte de valeur de 46 M\$ a été comptabilisée en 2021 (283 M\$ en 2020) dans les éléments particuliers relativement au retrait accéléré de certains appareils plus anciens et d'équipements accessoires du parc d'Air Canada et est incluse dans l'amortissement cumulé dans le tableau ci-dessus.

Sont aussi inclus dans le matériel volant et l'équipement de vol 15 appareils et 15 moteurs de rechange (15 appareils et 15 moteurs de rechange en 2020) loués à Jazz d'un coût de 400 M\$ (389 M\$ en 2020), moins l'amortissement cumulé de 198 M\$ (172 M\$ en 2020) pour une valeur comptable nette de 202 M\$ (217 M\$ en 2020). La dotation aux amortissements relative à ces matériel volant et équipement de vol pour 2021 s'est établie à 26 M\$ (24 M\$ en 2020).

Comme il est décrit plus amplement à la note 23, en 2021, la Société a procédé à la cession-bail de deux appareils 767 de Boeing et, en 2020, elle a procédé à la cession-bail de neuf appareils 737 MAX de Boeing.

Certaines immobilisations corporelles ont été affectées en garantie comme il est plus amplement décrit à la note 10 sous la rubrique des instruments d'emprunt pertinents.



(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} janvier 2021	Acquisitions	Reclassements	Cessions	Amortissement	31 décembre 2021
Immobilisations corporelles détenues						
Matériel volant et équipement de vol	7 832 \$	767 \$	411 \$	(48) \$	(868) \$	8 094 \$
Immeubles et améliorations locatives	480	-	22	-	(51)	451
Équipement de services au sol et autres équipements	226	7	-	-	(49)	184
Dépôts d'acquisition et immobilisations en cours de développement	754	228	(433)	-	-	549
Immobilisations corporelles détenues	9 292 \$	1 002 \$	- \$	(48) \$	(968) \$	9 278 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation						
Appareils d'Air Canada	1 679 \$	190 \$	- \$	(10) \$	(375) \$	1 484 \$
Appareils des transporteurs régionaux	833	36	-	(24)	(175)	670
Terrains et immeubles	333	1	-	-	(26)	308
Actifs au titre de droits d'utilisation	2 845 \$	227 \$	- \$	(34) \$	(576) \$	2 462 \$
Immobilisations corporelles	12 137 \$	1 229 \$	- \$	(82) \$	(1 544) \$	11 740 \$

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} janvier 2020	Acquisitions	Reclassements	Cessions	Amortissement	31 décembre 2020
Immobilisations corporelles détenues						
Matériel volant et équipement de vol	8 304 \$	720 \$	269 \$	(419) \$	(1 042) \$	7 832 \$
Immeubles et améliorations locatives	422	-	112	-	(54)	480
Équipement de services au sol et autres équipements	245	28	-	-	(47)	226
Dépôts d'acquisition et immobilisations en cours de développement	1 041	94	(381)	-	-	754
Immobilisations corporelles détenues	10 012 \$	842 \$	- \$	(419) \$	(1 143) \$	9 292 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation						
Appareils d'Air Canada	1 773 \$	573 \$	- \$	- \$	(667) \$	1 679 \$
Appareils des transporteurs régionaux	758	257	-	(6)	(176)	833
Terrains et immeubles	291	75	-	(3)	(30)	333
Actifs au titre de droits d'utilisation	2 822 \$	905 \$	- \$	(9) \$	(873) \$	2 845 \$
Immobilisations corporelles	12 834 \$	1 747 \$	- \$	(428) \$	(2 016) \$	12 137 \$



Le tableau qui suit présente la ventilation de la dotation aux amortissements comptabilisée dans le compte consolidé de résultat.

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Matériel volant et équipement de vol	822 \$	930 \$
Immeubles et améliorations locatives	51	54
Équipement de services au sol et autres équipements	49	47
Immobilisations corporelles détenues	922	1 031
Appareils d'Air Canada	375	496
Appareils des transporteurs régionaux	175	176
Terrains et immeubles	26	30
Actifs au titre de droits d'utilisation	576	702
Immobilisations corporelles	1 498	1 733
Stocks de rechanges et fournitures	14	14
Immobilisations incorporelles	104	102
Dotations aux amortissements	1 616 \$	1 849 \$



8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions de dollars canadiens)	Droits de route et créneaux aéroportuaires internationaux	Immobilisations incorporelles découlant de contrats	Appellations commerciales	Immobilisations d'ordre technologique (développées en interne)	Total
Exercice clos le 31 décembre 2020					
Au 1 ^{er} janvier 2020	97 \$	206 \$	178 \$	521 \$	1 002 \$
Acquisitions	-	-	-	259	259
Amortissement et dépréciation	-	(19)	-	(108)	(127)
Au 31 décembre 2020	97 \$	187 \$	178 \$	672 \$	1 134 \$
Au 31 décembre 2020					
Coût	97 \$	225 \$	178 \$	1 051 \$	1 551 \$
Amortissement cumulé	-	(38)	-	(379)	(417)
	97 \$	187 \$	178 \$	672 \$	1 134 \$
Exercice clos le 31 décembre 2021					
Au 1 ^{er} janvier 2021	97 \$	187 \$	178 \$	672 \$	1 134 \$
Acquisitions	-	-	-	50	50
Amortissement	-	(20)	-	(84)	(104)
Au 31 décembre 2021	97 \$	167 \$	178 \$	638 \$	1 080 \$
Au 31 décembre 2021					
Coût	97 \$	225 \$	178 \$	1 021 \$	1 521 \$
Amortissement cumulé	-	(58)	-	(383)	(441)
	97 \$	167 \$	178 \$	638 \$	1 080 \$

En 2021, des actifs liés à la technologie dont le coût et l'amortissement cumulé atteignaient 80 M\$ (110 M\$ en 2020) ont été mis hors service.

Des droits de route et créneaux aéroportuaires internationaux sont affectés en garantie de billets garantis prioritaires comme le décrit la note 10.

Évaluation de la perte de valeur

Une évaluation de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie de la Société comparativement à leur valeur comptable a été effectuée à partir des projections de flux de trésorerie tenant compte de la pandémie de COVID-19. Cette évaluation a été effectuée en parallèle au test de dépréciation annuel auquel sont soumises toutes les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie. L'affectation des immobilisations incorporelles à durée indéfinie aux unités génératrices de trésorerie se chiffre à 165 M\$ pour la flotte de gros-porteurs et à 110 M\$ pour la flotte d'appareils monocouloirs. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été évaluée à partir de la juste valeur diminuée des coûts de cession au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés. Le modèle de flux de trésorerie actualisés représenterait une évaluation de la juste valeur de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs d'IFRS 13. Les flux de trésorerie correspondent aux projections les plus plausibles de la direction étant donné les conditions actuelles et prévues du marché sur une période de cinq ans.

Il est possible qu'à long terme, ces projections ne se concrétisent pas si la demande passagers est inférieure aux niveaux projetés et si les restrictions de voyage persistent et que leur durée et leurs conséquences sont plus importantes que ce qui est actuellement prévu.

La valeur recouvrable des deux unités génératrices de trésorerie excédait leurs valeurs comptables respectives d'un montant total d'environ 13 G\$. La direction a pris en considération les changements raisonnablement possibles des hypothèses principales au moyen de plusieurs scénarios de modélisation et analyses de sensibilité et a déterminé que de tels changements ne feraient pas en sorte que la valeur recouvrable de chaque UGT devienne inférieure à sa valeur comptable. La direction a également mis à jour l'évaluation de la dépréciation en fonction des plus récentes projections du plan d'affaires annuel.

Les principales hypothèses ayant servi aux calculs de la juste valeur diminuée des coûts de cession pour l'exercice 2021 sont présentées ci-dessous :

Principales hypothèses	2021	Méthode utilisée pour déterminer les valeurs
Taux d'actualisation moyen	9,25 %	Repose sur des hypothèses liées aux intervenants du marché concernant le coût moyen pondéré du capital de la Société, ajusté pour tenir compte des impôts et des risques particuliers applicables à chaque unité génératrice de trésorerie évaluée. Les données prises en compte dans les différents scénarios s'échelonnaient entre 9,5 % et 11 % pour l'UGT constituée des gros-porteurs et entre 7,5 % et 9 % pour l'UGT constituée des appareils monocouloirs.
Taux de croissance à long terme	2,5 %	Les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans prévoient une augmentation de 2,5 % qui correspond à l'hypothèse de croissance à long terme du secteur du transport aérien compte tenu de divers facteurs, comme les projets de la Société concernant son parc aérien et les hypothèses relatives à la croissance du secteur.
Fourchette de prix du baril de carburant aviation	92 \$ US–97 \$ US	Les prix du carburant aviation sont présumés suivre la reprise des marchés mondiaux et correspondent à la meilleure estimation de la fourchette des conditions futures du marché établie par la direction. Les nouvelles questions liées aux enjeux climatiques, comme la modification de la réglementation, peuvent avoir une incidence sur cette hypothèse au cours des années à venir.

Une évaluation de la dépréciation des appareils qui seront retirés de façon permanente du parc aérien a été effectuée séparément de l'évaluation des UGT de la Société et a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur de 283 M\$ dans les éléments particuliers en 2020 comme l'indique la note 4. En 2021, une perte de valeur supplémentaire de 46 M\$, déduction faite de reprises de perte de valeur de 8 M\$, a été comptabilisée pour rendre compte de la révision à la baisse des estimations concernant le produit de la cession attendu des appareils et du matériel volant détenus par la Société, contrebalancée en partie par des coûts inférieurs aux prévisions engagés pour remplir les conditions de restitution prévues aux contrats de location.

9. GOODWILL

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an. Le test de dépréciation du goodwill est effectué par application du modèle de la juste valeur diminuée des coûts de cession au niveau du secteur d'exploitation. Air Canada est gérée comme un seul secteur d'exploitation en fonction de la façon dont l'information est produite en interne aux fins de la prise de décisions liées à l'exploitation, et ce secteur représente le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne.

Pour évaluer s'il y a eu dépréciation du goodwill, la Société compare la valeur recouvrable totale de l'entité au complet, qui correspond à la somme de sa capitalisation boursière inscrite à la cote et de la juste valeur de sa dette, à la valeur comptable de son actif net déduction faite de la dette à long terme. Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée eu égard à la valeur du goodwill depuis son acquisition.

Les tests de dépréciation effectués aux 31 décembre 2021 et 2020 n'ont donné lieu à la comptabilisation d'aucune perte de valeur. Des changements raisonnablement possibles des hypothèses principales ne feraient pas en sorte que la valeur recouvrable du goodwill devienne inférieure à sa valeur comptable.



10. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS LOCATIVES

	Échéance finale	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	31 décembre 2021 (en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2020 (en millions de dollars canadiens)
Financement d'appareils a)				
Financement en dollars US à taux fixe	2023 – 2030	4,88	3 471 \$	3 791 \$
Financement en dollars US à taux variable	2026 – 2027	2,09	427	483
Financement en dollars CA à taux fixe	2026 – 2030	3,78	206	232
Financement en dollars CA à taux variable	2026 – 2033	2,27	1 169	1 007
Financement en yens à taux fixe	2027	1,84	129	145
Financement en yens à taux variable	2027	3,00	2	5
Billets convertibles b)	2025	4,00	723	667
Facilité de crédit en dollars canadiens c)	2028	1,21	1 018	-
Billets garantis de premier rang – en dollars CA d)	2029	4,63	2 000	-
Billets garantis de premier rang – en dollars US d)	2026	3,88	1 516	-
Facilité de crédit sur billets garantis de premier rang – en dollars US d)	2028	4,25	2 907	-
Billets garantis de premier rang et de deuxième rang – en dollars CA d)			-	1 040
Billets non garantis de premier rang – en dollars US e)			-	509
Autre financement garanti – en dollars US d), f)			-	1 483
Autre financement garanti – en dollars CA f)			-	199
Dettes à long terme		3,91	13 568	9 561
Obligations locatives				
Appareils d'Air Canada	2022 – 2031	4,88	1 792	1 996
Appareils des transporteurs régionaux	2023 – 2035	6,08	981	1 171
Terrains et immeubles	2022 – 2078	5,26	406	429
Obligations locatives g)		5,30	3 179	3 596
Dettes totales et obligations locatives		4,18	16 747	13 157
Tranche non amortie des coûts d'émission des titres de créance et des escomptes			(224)	(168)
Partie courante – dette à long terme			(511)	(1 244)
Partie courante – appareils d'Air Canada			(310)	(340)
Partie courante – appareils des transporteurs régionaux			(166)	(179)
Partie courante – terrains et bâtiments			(25)	(25)
Dettes à long terme et obligations locatives			15 511 \$	11 201 \$

a) Le financement des appareils (3 085 M\$ US, 1 375 M\$ CA et 11 884 M¥ JPY) (3 359 M\$ US, 1 239 M\$ CA et 12 159 M¥ JPY en 2020) est garanti principalement par certains appareils ayant une valeur comptable de 6 025 M\$ (6 037 M\$ en 2020). Pour la majeure partie du financement, le capital et les intérêts sont remboursés par versements trimestriels jusqu'à l'échéance et peuvent être remboursés en tout temps, moyennant paiement des frais applicables. Le financement de 114 M\$ US et de 192 M\$ CA provient d'une garantie d'emprunt fournie par l'Export-Import Bank of the United States (« EXIM »).

En septembre 2020, Air Canada a conclu un placement privé de deux tranches de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel, dont le produit a servi à acheter des billets garantis par nantissement du matériel émis par Air Canada et garantis par trois appareils 787-9 de Boeing, trois appareils 777-300ER de Boeing, un appareil 777-200LR de Boeing et neuf appareils A321-200 d'Airbus. Les deux tranches de certificats ont une valeur nominale globale combinée de 553 M\$ US (740 M\$) et un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,73 %. Le placement privé était composé de certificats de catégorie A et

de certificats de catégorie B. Les certificats de catégorie A, d'un montant total de 453 M\$ US (606 M\$) sont assortis d'un taux d'intérêt de 5,25 % par année et leur date de distribution finale prévue est le 1^{er} avril 2029. Les certificats de catégorie B, d'un montant total de 100 M\$ US (134 M\$), sont assortis d'un taux d'intérêt de 9,00 % par année et leur date de distribution finale prévue est le 1^{er} octobre 2025.

En septembre 2020, Air Canada a conclu une facilité garantie engagée d'un montant total de 788 M\$ pour financer l'achat des 18 premiers appareils A220 d'Airbus. Comme les appareils étaient financés aux termes de cette facilité, l'accord de financement relais de 788 M\$ mis en place en avril 2020 a été remboursé simultanément. Air Canada a pris livraison des trois derniers appareils A220 d'Airbus aux termes de cette facilité au premier trimestre de 2021 et, au 31 mars 2021, les 18 appareils A220 d'Airbus étaient financés en vertu de cette facilité et le montant correspondant de l'accord de financement relais avait été remboursé. La facilité garantie est d'une durée de 12 ans à compter de la livraison de chaque appareil et est assortie d'un taux d'intérêt variable fondé sur le taux CDOR, majoré d'une marge de 1,88 %.

En juin 2020, Air Canada a réalisé un placement privé d'une tranche de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel de catégorie C d'une valeur nominale globale d'environ 316 M\$ US, vendus à 95,002 % de la valeur nominale pour un produit net de 392 M\$. La tranche de catégorie C est de rang inférieur aux certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel, série 2015-1, série 2015-2 et série 2017-1, déjà émis; elle est garantie par des charges sur les 27 avions financés au moyen de ces séries déjà émises. Les certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel de catégorie C sont assortis d'un taux d'intérêt de 10,500 % par année et leur date de distribution finale prévue est le 15 juillet 2026.

En mars 2021, Air Canada a conclu une facilité garantie engagée d'un montant total de 475 M\$ US pour financer l'achat des 15 prochains appareils A220 d'Airbus livrables en 2021 et en 2022, dont le premier a été livré en mars 2021. Au 31 décembre 2021, Air Canada a prélevé 292 M\$ en vertu de cette facilité. Les sommes disponibles en vertu de la facilité permettent le financement de sept autres A220. L'échéance définitive des emprunts pour chaque appareil est 10 ans après la date de livraison de l'appareil en question. Les taux d'intérêt, qui peuvent être fixes ou variables, sont fixés à la date du prélèvement de chaque emprunt. Les taux d'intérêt variables correspondent généralement au CDOR majoré d'une marge de 2,28 %. Les taux d'intérêt fixes correspondent au taux de conversion de la dette à taux variable du CDOR majoré d'une marge de 2,28 % en dette à taux fixe majoré d'une marge de 2,49 %.

Les financements liés à des appareils tiennent compte des facilités de financement liées au placement de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel, série 2013-1. En mai 2021, un montant de 84 M\$ US (101 M\$) au titre des billets garantis par nantissement du matériel, série 2013-1B, a été refinancé, à la date d'échéance initiale des billets, à un taux d'intérêt de 4,75 % par année; la distribution définitive est prévue en mai 2025.

b) En juin 2020, Air Canada a conclu un placement de billets non garantis convertibles (les « billets convertibles ») de 748 M\$ US (1 011 M\$), qui lui a rapporté un produit net de 986 M\$. Les billets convertibles portent intérêt au taux annuel de 4,0 % payable semestriellement à terme échu et arriveront à échéance le 1^{er} juillet 2025, à moins d'être rachetés, remboursés ou convertis plus tôt. Une tranche de capital de 1 000 \$ US de billets convertibles donnera droit à 65,1337 actions, ce qui correspond à un prix de conversion d'environ 15,35 \$ US l'action. Les billets convertibles peuvent être convertis, au gré de la Société, en trésorerie ou en actions à droit de vote variable de catégorie A et/ou en actions à droit de vote de catégorie B de la Société ou en une combinaison de ce qui précède.

Le choix de la Société d'octroyer de la trésorerie ou une combinaison de trésorerie et d'actions à la date de conversion au lieu d'actions (selon les valeurs de conversion quotidiennes affichées pendant 40 jours de bourse consécutifs) donne lieu à un passif financier dérivé intégré évalué séparément à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsqu'il est comptabilisé pour la première fois, ce passif financier dérivé est évalué à la juste valeur et la valeur comptable des billets sous-jacents correspond à la différence entre ce montant et le produit de l'émission. Par la suite, la Société évalue le passif financier dérivé à la juste valeur à chaque date de clôture, comptabilisant les variations de la juste valeur dans le profit (la perte) sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le compte de résultat, et elle ajoute la valeur comptable des billets sous-jacents à leur valeur nominale selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui se traduit par un taux d'intérêt effectif de 10,76 %. La juste valeur du dérivé intégré à la première comptabilisation était de 320 M\$ et elle est comptabilisée dans les autres passifs à long terme. Au 31 décembre 2021, la juste valeur correspondait à 579 M\$ et la Société a comptabilisé



une perte latente de 45 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (perte latente de 214 M\$ pour l'exercice 2020). Se reporter à la note 18.

c) En ce qui concerne les accords de financement conclus avec le gouvernement du Canada dont il est question à la note 5, au 31 décembre 2021, Air Canada a prélevé un montant de 1,273 G\$ sur la tranche de la facilité de crédit non garantie de 1,404 G\$ qu'elle a affecté au remboursement de billets d'avion non remboursables à des clients. La facilité a un terme de sept ans, vient à échéance en avril 2028 et porte intérêt au taux annuel établi de 1,211 %, et son solde est exigible à l'échéance. La valeur comptable de l'emprunt, soit 1 018 M\$ au 31 décembre 2021, est comptabilisée lorsque l'emprunt est contracté, à un taux d'intérêt effectif de 4,90 %. La différence accroît la valeur comptable de l'emprunt sous-jacent à sa valeur nominale selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des prélèvements sur cette facilité ont été effectués mensuellement en fonction du montant des remboursements traités et versés au cours de la période allant jusqu'au 30 novembre 2021. Aucun montant supplémentaire ne peut être prélevé sur cette facilité.

d) En août 2021, Air Canada a procédé à la clôture d'un placement privé de 2,0 G\$ CA de billets garantis de premier rang à 4,625 % échéant en 2029 (les « billets en dollars canadiens ») et de 1,2 G\$ US de billets garantis de premier rang à 3,875 % échéant en 2026 (les « billets en dollars américains » et, avec les billets en dollars canadiens, les « billets »). Air Canada a également procédé à la clôture de sa nouvelle facilité de crédit garantie de premier rang de 2,9 G\$ US composée d'un nouveau prêt à terme B échéant en 2028 de 2,3 G\$ US (le « prêt à terme ») et d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable inutilisée de 600 M\$ US échéant en 2025 (la « facilité renouvelable » et, avec le prêt à terme, les « facilités de crédit garanties de premier rang »). Air Canada a tiré un produit brut totalisant environ 7,1 G\$ de la vente des billets et des facilités de crédit garanties de premier rang. Air Canada a affecté le produit tiré de la vente des billets en dollars canadiens ainsi que le produit du prêt à terme aux fins suivantes : i) le règlement de la totalité du capital de 200 M\$ exigible au titre des billets garantis de premier rang à 4,75 % échéant en 2023 de la Société et le remboursement de la totalité du capital de 840 M\$ exigible au titre de ses billets de deuxième rang à 9 % échéant en 2024, ii) le remboursement de la totalité de l'encours de la dette de 1 178 M\$ US de la Société aux termes de la convention de prêt datée du 6 octobre 2016, laquelle est composée d'une facilité de prêt à terme B syndiquée garantie en dollars américains et d'une facilité de crédit renouvelable syndiquée garantie en dollars américains et iii) le règlement des commissions et frais d'opération applicables. La Société a comptabilisé une perte de 110 M\$ au titre du règlement de la dette en rapport avec ces remboursements. Aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité renouvelable au 31 décembre 2021.

Les billets et les obligations d'Air Canada aux termes des facilités de crédit garanties de premier rang sont des obligations garanties de premier rang de la Société, assorties d'une sûreté de premier rang, sous réserve de certaines charges autorisées, grevant certains biens donnés en garantie composés de la quasi-totalité des routes internationales et des baux relatifs aux créneaux d'aéroports et aux portes d'embarquement de la Société.

e) En 2021, les billets non garantis de premier rang d'une valeur de 400 M\$ US d'Air Canada portant intérêt à 7,75 % payable semestriellement et échéant en 2021 ont été remboursés.

f) Les autres financements garantis sont le prêt à terme et la facilité renouvelable décrits en d) ci-dessus.

Le produit du placement réalisé en août 2021 décrit en d) ci-dessus a été affecté au remboursement du prêt à terme de 600 M\$ US échéant en 2023 et d'une facilité de crédit renouvelable de 600 M\$ US échéant en 2024 qui étaient inclus dans les Autres financements garantis au 31 décembre 2020. Outre le placement privé, en août 2021, la facilité de crédit renouvelable de 200 M\$ a été remboursée puis prorogée jusqu'en décembre 2024 et demeure inutilisée au 31 décembre 2021.

En février 2021, la Société a prolongé sa facilité de crédit renouvelable de 600 M\$ US d'un an, soit jusqu'en avril 2024, et augmenté le taux d'intérêt de 75 points de base, soit une marge de taux d'intérêt correspondant à 250 points de base en sus du TIOL. La Société a aussi prolongé sa facilité de crédit renouvelable de 200 M\$ d'un an, soit jusqu'en décembre 2023, et augmenté le taux d'intérêt de 25 points de base, soit une marge de taux d'intérêt de 275 points de base en sus des taux des acceptations bancaires. La Société a comptabilisé une perte de 19 M\$ relativement à la modification de la dette découlant de cette opération.

g) Les obligations locatives liées aux installations et au matériel volant totalisent 3 179 M\$ (361 M\$, 2 195 M\$ US et 12 M£ GBP) (3 596 M\$ (377 M\$, 2 503 M\$ US et 15 M£ GBP) en 2020). Les valeurs comptables du matériel volant et des installations visés par des contrats de location sont respectivement de 2 154 M\$ et de 308 M\$ (2 512 M\$ et 333 M\$ en 2020).

En 2021, la Société a payé en trésorerie des intérêts sur la dette à long terme et les obligations locatives de 531 M\$ (528 M\$ en 2020).

La Société a comptabilisé les charges d'intérêts suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Intérêts sur la dette	576 \$	449 \$
Intérêts sur les obligations locatives		
Appareils d'Air Canada	90	110
Appareils des transporteurs régionaux	62	76
Terrains et immeubles	21	21
Charges d'intérêts	749 \$	656 \$

Le compte consolidé de résultat contient les montants suivants liés à des contrats de location qui n'ont pas été comptabilisés comme des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives.

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Contrats de location à court terme	10 \$	62 \$
Paiements de loyers variables non pris en compte dans les obligations locatives	27	32
Charge relative aux contrats de location (prise en compte dans les autres charges d'exploitation)	37 \$	94 \$

Les paiements au titre des obligations locatives ont donné lieu à des sorties de trésorerie totales de 731 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (870 M\$ en 2020), dont 558 M\$ représentent des remboursements de capital (663 M\$ en 2020).



Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts au 31 décembre 2021 sur la dette à long terme et les obligations locatives s'établissent comme suit. Les montants en dollars américains sont convertis au taux à la clôture du 31 décembre 2021 de 1,2637 \$ CA.

Capital (en millions de dollars canadiens)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total
Obligations au titre de la dette à long terme ¹⁾	511 \$	660 \$	482 \$	1 780 \$	2 369 \$	8 243 \$	14 045 \$
Appareils d'Air Canada	310	301	288	274	225	394	1 792
Appareils des transporteurs régionaux	166	163	136	122	43	351	981
Terrains et immeubles	25	23	23	24	23	288	406
Obligations locatives	501	487	447	420	291	1 033	3 179
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	1 012 \$	1 147 \$	929 \$	2 200 \$	2 660 \$	9 276 \$	17 224 \$

Intérêts (en millions de dollars canadiens)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total
Obligations au titre de la dette à long terme ¹⁾	540 \$	517 \$	495 \$	471 \$	393 \$	668 \$	3 084 \$
Appareils d'Air Canada	76	62	48	35	24	23	268
Appareils des transporteurs régionaux	51	41	32	24	19	84	251
Terrains et immeubles	20	20	20	20	20	20	120
Obligations locatives	147	123	100	79	63	127	639
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	687 \$	640 \$	595 \$	550 \$	456 \$	795 \$	3 723 \$

1) Repose sur l'hypothèse que le solde du capital des billets convertibles, soit 945 M\$ (748 M\$ US), n'est pas converti et comprend les intérêts estimés à payer jusqu'à l'échéance, en 2025. Le solde complet de 1 273 M\$ du capital de la facilité de crédit non garantie décrite en c) ci-dessus est pris en compte.

Dans le tableau ci-dessus, les obligations de remboursement du capital ne tiennent pas compte des escomptes et des frais de transaction de 224 M\$ qui sont portés en diminution de la dette à long terme et des obligations locatives dans l'état consolidé de la situation financière.

**Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Les informations sur la variation des passifs pour lesquels les flux de trésorerie ont été classés dans les activités de financement sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	Flux de trésorerie				Variations sans effet sur la trésorerie			31 déc. 2021
	1 ^{er} janv. 2021	Emprunts	Rembour-sements	Commis-sions	Ajustements liés au change	Amortis-sement des frais de financement et autres ajustements	Nouvelles obligations locatives (contrats nouveaux et renouvelés)	
Dettes à long terme	9 561 \$	8 171 \$	(3 952) \$	- \$	(40) \$	(172) \$	- \$	13 568 \$
Appareils d'Air Canada	1 996	-	(366)	-	(16)	-	178	1 792
Appareils des transporteurs régionaux	1 171	-	(167)	-	(9)	-	(14)	981
Terrains et immeubles	429	-	(25)	-	(1)	-	3	406
Obligations locatives	3 596	-	(558)	-	(26)	-	167	3 179
Tranche non amortie des coûts d'émission des titres de créance et autres ajustements	(168)	-	-	(205)	-	149	-	(224)
Total des passifs liés aux activités de financement	12 989 \$	8 171 \$	(4 510) \$	(205) \$	(66) \$	(23) \$	167 \$	16 523 \$

(en millions de dollars canadiens)	Flux de trésorerie				Variations sans effet sur la trésorerie			31 déc. 2020
	1 ^{er} janv. 2020	Emprunts	Rembour-sements	Commis-sions	Ajustements liés au change	Amortis-sement des frais de financement et autres ajustements	Nouvelles obligations locatives (contrats nouveaux et renouvelés)	
Dettes à long terme	5 873 \$	6 300 \$	(2 056) \$	- \$	(280) \$	(276) \$	- \$	9 561 \$
Appareils d'Air Canada	1 924	-	(447)	-	(43)	-	562	1 996
Appareils des transporteurs régionaux	1 149	-	(188)	-	(23)	-	233	1 171
Terrains et immeubles	386	-	(28)	-	-	-	71	429
Obligations locatives	3 459	-	(663)	-	(66)	-	866	3 596
Tranche non amortie des coûts d'émission des titres de créance et autres ajustements	(90)	(38)	-	(78)	-	38	-	(168)
Total des passifs liés aux activités de financement	9 242 \$	6 262 \$	(2 719) \$	(78) \$	(346) \$	(238) \$	866 \$	12 989 \$



11. PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société propose plusieurs régimes à prestations et à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés.

La Société est l'administratrice et la promotrice de huit régimes agréés au Canada dont les obligations relatives aux prestations déterminées sont enregistrées aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension du Canada* (les « régimes agréés canadiens »). Les volets « à prestations déterminées » des régimes agréés canadiens n'acceptent plus de participants, sauf en ce qui concerne les volets hybrides de trois régimes qui acceptent les nouveaux participants. La Société offre également un régime à ses salariés aux États-Unis, un régime à ses salariés au Royaume-Uni et un régime à ses salariés au Japon. Ces régimes sont des régimes à prestations déterminées étrangers s'appliquant aux salariés de ces pays. En outre, elle propose un certain nombre de régimes d'avantages complémentaires de retraite, qui ne sont pas agréés. Les régimes de retraite à prestations déterminées assurent des prestations à leurs participants à leur départ à la retraite, à leur cessation d'emploi ou à leur décès, prestations qui sont fonction des états de service et de la moyenne des gains de ces participants en fin de carrière sur une période déterminée. Les prestations versées proviennent de fonds administrés en fiducie, mais pour un certain nombre de régimes non capitalisés, la Société s'acquitte de son obligation de paiement des prestations à l'échéance. Les actifs des régimes détenus en fiducie sont régis par des règlements. La gouvernance des régimes et la supervision de tous les aspects des régimes, y compris les décisions concernant les placements et les cotisations, incombent principalement à la Société. Le Comité des ressources humaines et de la rémunération, un comité du Conseil d'administration, aide à surveiller les régimes pour veiller à ce que le passif des régimes soit suffisamment capitalisé, que les actifs des régimes soient investis avec prudence, que les risques soient gérés à un niveau acceptable et que les prestations de retraite soient administrées convenablement et efficacement.

Les autres avantages du personnel sont des régimes d'assurance vie, d'assurance maladie complémentaire et d'assurance invalidité. Ces avantages comprennent à la fois des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages complémentaires de retraite. Les avantages postérieurs à l'emploi ont trait à des prestations d'invalidité offertes aux employés admissibles en service actif, tandis que les avantages complémentaires de retraite comprennent les régimes de prévoyance maladie et d'assurance vie offerts aux employés retraités admissibles.

Obligations de capitalisation au titre des régimes de retraite

Les obligations de capitalisation au titre des régimes de retraite (y compris les obligations de capitalisation projetées) peuvent varier sensiblement en raison d'une foule de facteurs, notamment les hypothèses utilisées dans les plus récents rapports d'évaluation actuarielle déposés (y compris le taux d'actualisation applicable utilisé ou retenu comme hypothèse dans l'évaluation actuarielle), les données démographiques du régime à la date de l'évaluation, les dispositions en vigueur du régime, l'évolution du cadre législatif et réglementaire, ainsi que l'évolution de la conjoncture économique (principalement le rendement de l'actif des régimes de retraite et les fluctuations des taux d'intérêt).

Au 1^{er} janvier 2021, l'excédent de solvabilité des régimes agréés canadiens totalisait 2,9 G\$. La prochaine évaluation, qui sera en date du 1^{er} janvier 2022, sera effectuée au premier semestre de 2022. Les régimes agréés canadiens de la Société affichant un excédent de solvabilité au 1^{er} janvier 2021, la Société n'était pas tenue de verser les cotisations au titre des services passés en 2021. De plus, conformément aux lois en vigueur et aux règles applicables des régimes, l'excédent sur la position de solvabilité de 105 % peut servir à réduire les cotisations relatives aux services rendus dans l'exercice considéré pour le volet prestations déterminées ou à capitaliser la cotisation de l'employeur pour le volet cotisations déterminées du même régime de retraite. Cela étant, et compte tenu des régimes à l'étranger et des régimes complémentaires, les cotisations de l'employeur pour les régimes de retraite ont totalisé 79 M\$ pour 2021 (cotisation de l'employeur de 91 M\$ après déduction d'un montant de 12 M\$ pour capitaliser la cotisation de l'employeur des volets cotisations déterminées de ces régimes). Les obligations au titre de la capitalisation des régimes de retraite devraient se chiffrer à 90 M\$ pour 2022.

Obligation au titre des prestations et actif des régimes

Les présents états financiers consolidés comprennent tous les actifs et passifs des régimes dont la Société est la promotrice. Les montants inscrits à l'état de la situation financière sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Prestations de retraite		Autres avantages futurs du personnel		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Actifs non courants						
Actifs au titre des régimes de retraite	3 571 \$	2 840 \$	- \$	- \$	3 571 \$	2 840 \$
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et charges à payer	-	-	67	62	67	62
Passifs non courants						
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 192	1 515	1 396	1 500	2 588	3 015
Obligation (actif) au titre des prestations de retraite (montant net)	(2 379) \$	(1 325) \$	1 463 \$	1 562 \$	(916) \$	237 \$

La partie à moins d'un an de l'obligation au titre des prestations de retraite (montant net) représente une estimation des autres avantages futurs du personnel à verser en 2022.

Le tableau ci-dessous présente l'information financière sur les modifications apportées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi :

(en millions de dollars canadiens)	Prestations de retraite		Autres avantages futurs du personnel	
	2021	2020	2021	2020
Variation de l'obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations au début de l'exercice	23 720 \$	21 931 \$	1 562 \$	1 518 \$
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	262	275	53	45
Coûts des services passés (note 4)	240	46	4	(3)
Règlements relatifs aux régimes (note 4)	125	-	-	-
Coûts financiers	641	664	42	45
Cotisations salariales	60	66	-	-
Prestations versées	(1 071)	(936)	(42)	(42)
Paielements de règlement	(125)	-	-	-
Réévaluations :				
Perte (profit) technique	88	(48)	(19)	(56)
Perte (profit) découlant de la modification des hypothèses concernant les données démographiques	(1)	(51)	(3)	3
Perte (profit) découlant de la modification des hypothèses concernant les données financières	(1 875)	1 774	(133)	56
Perte (profit) de change	(13)	(1)	(1)	(4)
Total de l'obligation au titre des prestations	22 051	23 720	1 463	1 562
Variation de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	25 887	23 424	-	-
Rendement de l'actif des régimes, déduction faite des soldes compris dans les frais financiers nets	1 149	2 537	-	-
Produits d'intérêts	710	711	-	-
Cotisations patronales	79	90	42	42
Cotisations salariales	60	66	-	-
Prestations versées	(1 071)	(936)	(42)	(42)
Règlements (note 4)	(125)	-	-	-
Frais d'administration versés à même l'actif des régimes	(9)	(9)	-	-
Profit (perte) de change	(14)	4	-	-
Total de l'actif des régimes	26 666	25 887	-	-
(Surplus) déficit à la fin de l'exercice	(4 615)	(2 167)	1 463	1 562
Actifs plafonnés/passif supplémentaire découlant des exigences de financement minimal	2 236	842	-	-
Obligation (actif) au titre des prestations de retraite (montant net)	(2 379) \$	(1 325) \$	1 463 \$	1 562 \$

Le rendement réel de l'actif des régimes s'est établi à 1 859 M\$ (3 248 M\$ en 2020).

Les actifs des régimes comprennent un contrat de rentes pour l'obligation au titre du régime à prestations de retraite déterminées du Royaume-Uni qui a été comptabilisé sur la base d'un règlement. Se reporter à la note 4, Éléments particuliers.

Le déficit des régimes de retraite qui ne sont pas entièrement capitalisés est le suivant :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Régimes agréés canadiens	8 \$	8 \$
Régimes étrangers	62	99
Régimes complémentaires	1 122	1 408
	1 192 \$	1 515 \$

L'obligation au titre des prestations déterminées a une durée moyenne pondérée de 14,0 années (14,4 années en 2020).

Charges de retraite et autres avantages futurs du personnel

La Société a constaté la charge nette suivante au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Prestations de retraite		Autres avantages futurs du personnel	
	2021	2020	2021	2020
Compte consolidé de résultat				
Composantes du coût				
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	262 \$	275 \$	53 \$	45 \$
Coûts des services passés	-	-	(1)	(6)
Frais d'administration et autres frais	9	9	-	-
Pertes actuarielles (profits actuariels), change compris	-	-	(9)	(7)
Coût total comptabilisé dans les salaires et charges sociales	271 \$	284 \$	43 \$	32 \$
Coût total comptabilisé dans les éléments particuliers (note 4)	365 \$	46 \$	5 \$	3 \$
Coût financier net lié aux avantages du personnel	(34) \$	(18) \$	42 \$	45 \$
Coût total comptabilisé au compte de résultat	602 \$	312 \$	90 \$	80 \$
Autres éléments du résultat global après consolidation				
Réévaluations :				
Perte (profit) technique, compte tenu du change	89	(53)	(14)	(48)
Perte (profit) découlant de la modification des hypothèses concernant les données démographiques	(1)	(51)	(3)	-
Perte (profit) découlant de la modification des hypothèses concernant les données financières	(1 875)	1 774	(130)	54
Rendement de l'actif des régimes	(1 157)	(2 660)	-	-
Changement du plafond des actifs	1 360	(93)	-	-
Coût (produit) total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(1 584) \$	(1 083) \$	(147) \$	6 \$

Une comparaison de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel et de la charge comptabilisée dans le compte consolidé de résultat est présentée ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages futurs du personnel comptabilisée dans le compte consolidé de résultat		
Salaires et charges sociales	314 \$	316 \$
Éléments particuliers	370	49
Coût financier net au titre des passifs des régimes d'avantages du personnel	8	27
	692 \$	392 \$
Capitalisation des régimes d'avantages du personnel par Air Canada		
Prestations de retraite	79 \$	90 \$
Autres avantages du personnel	42	42
	121 \$	132 \$
Déficit de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge de ces régimes	571 \$	260 \$

Composition de l'actif des régimes de retraite à prestations déterminées

Régimes agréés canadiens

La composition de l'actif des régimes agréés canadiens et la répartition cible sont représentées ci-dessous.

	2021	2020	Répartition cible
Obligations	60 %	65 %	60 %
Actions canadiennes	3 %	3 %	3 %
Actions étrangères	7 %	7 %	7 %
Placements non traditionnels	30 %	25 %	30 %
	100 %	100 %	100 %

Au 31 décembre 2021, environ 77 % des actifs des régimes agréés canadiens avaient un cours coté sur un actif. Les actifs n'ayant pas de cours coté sur un marché actif sont principalement des placements dans des entités fermées. La composition de l'actif présentée dans le tableau correspond à la ventilation des actifs des régimes entre chaque catégorie d'actifs.

L'actif des régimes de retraite utilisé pour déterminer aux fins comptables l'obligation nette au titre des prestations de retraite comprend 17 646 765 (17 646 765 en 2020) actions d'Air Canada, détenues en fiducie, qui ont été émises en 2009 dans le cadre des accords de capitalisation des régimes de retraite conclus avec les syndicats canadiens représentant des groupes d'employés de la Société. La convention de fiducie prévoit que le produit d'une vente éventuelle des actions en fiducie sera retenu et appliqué à la réduction des déficits de solvabilité futurs des régimes de retraite, s'il en est. Étant donné la situation désormais excédentaire de la capitalisation des régimes agréés canadiens de la Société, les règles comptables interdisent la comptabilisation de la valeur des actions détenues en fiducie dans le cadre de l'actif des régimes. Les actions détenues en fiducie avaient une juste valeur de 373 M\$ au 31 décembre 2021 (402 M\$ en 2020), mais, après prise en compte du plafonnement des actifs, la valeur comptable comptabilisée de l'actif détenu en fiducie est de néant.



En novembre 2021, Air Canada a annoncé que les syndicats canadiens représentant des groupes de ses employés et Pionniers d'Air Canada ont conclu une entente de principe visant à permettre certaines autres utilisations des produits des actions susmentionnées. Si toutes les conditions sont réunies, les actions de la fiducie seront graduellement vendues sur une période pouvant atteindre 15 ans. Le produit net de la vente servira au versement de sommes forfaitaires aux retraités canadiens ainsi qu'au financement d'indemnités de départ volontaire à des employés syndiqués ayant une certaine ancienneté et à des employés non syndiqués, exclusion faite de la haute direction. La conclusion de cette entente et la vente sont soumises à une série de conditions, parmi lesquelles la production de documents définitifs et l'obtention de toutes les approbations réglementaires et autres approbations nécessaires. Rien ne garantit que ces conditions ou d'autres seront remplies. Les états financiers ne rendent pas compte des conséquences de ces événements, qui ne surviendront que si les conditions sont remplies et les approbations nécessaires sont obtenues.

En ce qui concerne les régimes agréés canadiens, les placements sont effectués conformément à l'Énoncé de la politique et des objectifs en matière de placement des caisses de retraite d'Air Canada. Comme le permet la politique en matière de placement, la composition réelle du portefeuille d'actifs peut à l'occasion présenter des écarts avec la répartition cible. En ce qui concerne le rendement de ses placements, la Fiducie globale vise à dégager un taux annualisé général qui, à long terme, soit supérieur d'au moins 1,0 % avant frais de placement en moyenne à long terme (10 ans) au rendement annualisé total qu'aurait pu produire une gestion passive du portefeuille de réplique des passifs. Le portefeuille de réplique des passifs renvoie à des indices repères en matière d'instruments à revenu fixe canadiens répandus (FTSE TMX Canada), et ses caractéristiques correspondent étroitement à celles du passif des régimes.

Étant donné l'importance de la gestion du risque lié à l'excédent, Air Canada gère les régimes agréés canadiens de manière à réduire le risque lié à l'excédent (défini comme la différence entre la valeur de l'actif et la valeur du passif des régimes de retraite), qui est considéré comme le risque clé à réduire et à surveiller. De plus, l'objectif de la stratégie de placement consiste à investir les actifs des régimes de façon prudente et diversifiée afin de réduire le risque de fluctuation des cours des catégories d'actifs et des placements individuels au sein de ces catégories et de combiner ces catégories d'actifs et ces placements individuels de façon à permettre une réduction du risque global.

Outre la répartition générale de l'actif, résumée dans le tableau présenté ci-dessus, la gestion de chaque catégorie d'actifs investis au sein des caisses de retraite est assurée selon les principes suivants :

- Les placements en actions doivent être répartis de façon diversifiée entre plusieurs régions et secteurs d'activité industrielle ou économique. Des limites sont fixées quant à la pondération globale de chaque titre.
- Les placements non traditionnels sont des placements dans des titres non négociés sur des marchés publics et dans des catégories d'actifs non traditionnelles. Ils peuvent comprendre, sans s'y limiter, des placements dans les secteurs immobilier, agricole et forestier, dans des titres de sociétés fermées ou de sociétés de capital-risque, dans des infrastructures, dans des obligations des marchés émergents, dans des obligations à rendement élevé et dans des contrats à terme sur marchandises. Les placements non traditionnels doivent être répartis de façon diversifiée entre plusieurs catégories d'actifs, stratégies, secteurs d'activité et régions.
- Les placements dans des obligations canadiennes sont des placements prudents à long terme dans des titres ayant au moins la note « BBB ». Hormis les titres du gouvernement ou des provinces du Canada, ou du gouvernement des États-Unis, dans lesquels la fiducie est autorisée à investir la totalité de ses placements à revenu fixe, les placements doivent être diversifiés par titre et par secteur.

Les dérivés sont permis pourvu qu'ils soient utilisés pour gérer un risque en particulier (y compris le risque de taux d'intérêt lié au passif des régimes) ou pour créer des expositions à certains marchés et à certaines devises et pourvu que les contreparties aient au moins la note « A ». La Société gère le risque de taux d'intérêt lié aux passifs actuariels de ses régimes au moyen d'un ensemble d'instruments financiers, dont des obligations, des conventions de mise en pension et de prise en pension d'obligations, des contrats de gré à gré portant sur des obligations, des contrats à terme portant sur des obligations et des swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2021, environ 75 % des actifs des régimes de retraite d'Air Canada étaient investis dans des instruments à revenu fixe afin de gérer une partie importante du risque de taux d'intérêt (taux d'actualisation). La Société réduit le risque de crédit de contrepartie associé à ces instruments financiers au moyen des garanties données par les contreparties dans le cadre



d'accords de garantie, ainsi qu'en surveillant les notes attribuées par les agences de notation aux contreparties et en s'assurant que la politique en matière de placements est respectée. La juste valeur de ces instruments dérivés est incluse dans celle des obligations dans le tableau présentant la composition de l'actif et elle ne constitue pas une composante importante de la juste valeur globale des obligations en portefeuille.

Les fiducies des régimes complémentaires sont constituées à hauteur de 50 % de placements en actions indexées, conformément aux politiques en matière de placement qui les régissent. La tranche restante de 50 % est détenue par l'Agence du revenu du Canada à titre d'impôt remboursable, conformément à la législation fiscale. En raison des profits et des pertes latents sur les actifs placés, la valeur de marché des actions pourrait à l'occasion ne pas correspondre à cette répartition.

Risques

Du fait de ses régimes de retraite à prestations déterminées, la Société est exposée à un certain nombre de risques, dont les plus importants sont décrits ci-dessous.

Risque lié aux actifs

Le risque lié aux actifs est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque lié aux actifs comprend le risque de change, le risque de crédit et l'autre risque de prix. Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Ce risque est atténué grâce à la mise en œuvre de stratégies de couverture. Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société atténue ce risque par l'obtention, auprès des contreparties, de garanties en vertu d'accords de garanties ainsi que par la surveillance de la solvabilité des émetteurs. L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Ce risque est atténué par une diversification appropriée des actifs des régimes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La diminution des taux de rendement des obligations de sociétés ou de gouvernements donne lieu à une augmentation des passifs des régimes, laquelle sera compensée en partie par une augmentation de la valeur des avoirs en obligations du régime. Au 31 décembre 2021, environ 75 % des actifs des régimes de retraite d'Air Canada étaient investis dans des instruments à revenu fixe afin de gérer une partie importante du risque de taux d'intérêt (risque de taux d'actualisation).

Risque de capitalisation

Des variations défavorables de la valeur des actifs du régime ou des taux d'intérêt, et par conséquent du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs, pourraient avoir une incidence importante sur les évaluations de la solvabilité des régimes de retraite et sur les exigences de capitalisation futures.

Espérance de vie

La majorité des obligations des régimes visent à fournir des avantages aux participants leur vie durant. Une augmentation de l'espérance de vie donnera donc lieu à une augmentation des passifs des régimes.

Hypothèses

La direction est tenue de faire des estimations importantes à propos des hypothèses actuarielles et financières afin de déterminer le coût et le passif connexe des avantages futurs du personnel de la Société.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations a été calculé par rapport aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour les obligations de sociétés cotées « AA » ou mieux et pour des flux de trésorerie correspondant approximativement au calendrier et au montant des paiements prévus des prestations.

Augmentations salariales futures

Les estimations associées aux hypothèses concernant les augmentations salariales futures reposent sur les politiques de rémunération en vigueur, les régimes à long terme de la Société, les conventions collectives et les contrats de travail, ainsi que les prévisions économiques.

Hypothèses concernant la mortalité

En 2014, l'Institut canadien des actuaires (« ICA ») a publié un rapport sur la mortalité des retraités canadiens (le « rapport »). Le rapport renfermait les tables de mortalité des retraités canadiens et les échelles d'amélioration de la mortalité reposant sur les études d'expérience menées par l'ICA. Les conclusions de l'ICA ont été prises en compte lors du choix de l'estimation la plus plausible de l'hypothèse concernant la mortalité utilisée par la direction pour calculer l'obligation au titre des prestations de retraite projetée aux 31 décembre 2021 et 2020.

Les moyennes pondérées retenues comme principales hypothèses pour déterminer les obligations de la Société au titre des prestations constituées et leur coût sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Autres avantages futurs du personnel	
	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer :				
Intérêt net sur l'obligation nette au titre des prestations déterminées pour l'exercice clos le 31 décembre	2,82 % ¹⁾	3,13 %	2,59 %	3,13 %
Coût des services rendus pour l'exercice clos le 31 décembre	3,10 % ¹⁾	3,20 %	3,16 % ¹⁾	3,20 %
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	3,20 %	2,59 %	3,20 %	2,59 %
Taux d'augmentation future de la rémunération utilisé pour déterminer :				
Coût des prestations constituées et coût des services pour l'exercice clos le 31 décembre	2,50 %	2,50 %	sans objet	sans objet
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	2,50 %	2,50 %	sans objet	sans objet

1) Moyenne pondérée reflétant les réévaluations pour l'exercice attribuables aux éléments particuliers décrits à la note 4 et liés aux programmes de départ à la retraite anticipé.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité consiste à modifier une hypothèse tout en maintenant toutes les autres hypothèses constantes. Il est peu probable qu'une telle situation se produise réellement et il peut exister des corrélations entre les variations de certaines hypothèses. Pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées aux variations des principales hypothèses actuarielles, la même méthode (valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information financière) que celle employée pour calculer le passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière a été appliquée.

L'analyse de sensibilité des charges de retraite et du coût financier net relatifs au passif au titre des prestations de retraite pour 2021, qui repose sur différentes hypothèses actuarielles en ce qui a trait au taux d'actualisation des régimes, est présentée ci-après. L'incidence de la modification d'une hypothèse sur chaque régime de retraite est pondérée proportionnellement à l'obligation totale au titre des régimes afin de déterminer l'incidence totale pour chaque hypothèse présentée.

(en millions de dollars canadiens)	0,25 point de pourcentage	
	Diminution	Augmentation
Taux hypothétique d'actualisation pour l'obligation		
Charge de retraite	26 \$	(24) \$
Coût financier net du passif au titre des prestations de retraite	15	(17)
	41 \$	(41) \$
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations constituées	775 \$	(748) \$

L'augmentation (la diminution) de l'obligation au titre des prestations de retraite résultant d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation porte sur le montant brut du passif au titre des prestations de retraite et est présentée avant incidence des variations des actifs des régimes. Au 31 décembre 2021, environ 75 % des actifs des régimes de retraite d'Air Canada étaient investis dans des instruments à revenu fixe afin de gérer une partie importante du risque de taux d'intérêt (risque de taux d'actualisation).

Une augmentation de un an de l'espérance de vie ferait monter l'obligation au titre des prestations de retraite de 519 M\$.

Les taux hypothétiques relatifs aux coûts de santé influent sur les sommes déclarées relativement aux régimes d'assurance maladie complémentaire. Pour 2021, un taux d'augmentation annuel de 5 % du coût par personne des prestations de santé couvertes a été retenu comme hypothèses (taux de 5 % retenu comme hypothèse pour 2020). On prévoit que le taux devrait diminuer progressivement pour s'établir à 4,5 % d'ici 2023 (l'hypothèse retenue en 2020 prévoyait une diminution progressive du taux pour s'établir à 4,5 % d'ici 2023). Une augmentation de un point de pourcentage des taux hypothétiques relatifs aux coûts de santé aurait fait monter de 7 M\$ le total des coûts des services rendus au cours de l'exercice et des coûts financiers et de 81 M\$ l'obligation correspondante. Une diminution de un point de pourcentage des taux hypothétiques relatifs aux coûts de santé aurait fait baisser de 5 M\$ le total des coûts des services rendus au cours de l'exercice et des coûts financiers, et de 79 M\$ l'obligation correspondante.

Une diminution de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation lié aux autres avantages futurs du personnel aurait fait monter de moins de 1 M\$ le total des coûts des services rendus au cours de l'exercice et des coûts financiers et de 56 M\$ l'obligation correspondante. Une augmentation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait fait baisser de moins de 1 M\$ le total des coûts des services rendus au cours de l'exercice et des coûts financiers, et de 53 M\$ l'obligation correspondante.

Régimes de retraite à cotisations déterminées

Certains membres de la direction, du personnel administratif et du personnel syndiqué de la Société participent à un régime de retraite à cotisations déterminées, à un volet cotisations déterminées d'un régime qui comprend également un volet prestations déterminées ou à un régime multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. La Société verse une cotisation dont le montant est exprimé en pourcentage des cotisations salariales, pourcentage qui varie selon le groupe d'employés et, pour certains groupes, en fonction du nombre d'années de service. Comme le permettent les lois en vigueur et les règles applicables des régimes, l'excédent du volet prestations déterminées d'un régime peut servir à financer les cotisations de l'employeur au volet cotisations déterminées de ce régime. Un montant de 12 M\$ de l'excédent des volets prestations déterminées des régimes agréés canadiens a servi à financer les cotisations de l'employeur aux volets cotisations déterminées en 2021 (13 M\$ en 2020).

La charge au titre de ces régimes de retraite de la Société s'élève à 35 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (33 M\$ en 2020). Compte tenu de l'excédent disponible du volet prestations déterminées des régimes pertinents pouvant éventuellement être utilisé, les cotisations de l'employeur prévues devraient totaliser 36 M\$ pour 2022.

12. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Le tableau qui suit présente un historique de toutes les provisions comptabilisées. Les provisions courantes sont comptabilisées dans les Dettes fournisseurs et charges à payer.

(en millions de dollars canadiens)	Maintenance ^{a)}	Mise hors service d'immobilisations ^{b)}	Litiges	Total des provisions
Au 31 décembre 2020				
Provision courante	313 \$	- \$	38 \$	351 \$
Provision non courante	1 040	35	-	1 075
	1 353 \$	35 \$	38 \$	1 426 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	155 \$	- \$	8 \$	163 \$
Montants utilisés	(288)	-	(8)	(296)
Modifications des coûts estimatifs	(43)	(1)	-	(44)
Charge de désactualisation	6	1	-	7
Gain de change	(12)	-	-	(12)
Au 31 décembre 2021	1 171 \$	35 \$	38 \$	1 244 \$
Provision courante	139 \$	- \$	38 \$	177 \$
Provision non courante	1 032	35	-	1 067
	1 171 \$	35 \$	38 \$	1 244 \$

- a) Les provisions liées à la maintenance sont constituées pour les coûts associés aux modalités contractuelles de restitution des appareils loués aux termes de contrats de location simple. La provision porte sur les contrats de location dont les baux viennent à échéance entre 2022 et 2035 et dont la durée à courir jusqu'à l'échéance est de quatre ans en moyenne. Les provisions liées à la maintenance prennent en compte les coûts actuels des activités de maintenance, les estimations d'inflation de ces coûts ainsi que les hypothèses relatives à l'utilisation du matériel volant connexe. Selon l'hypothèse où le coût global des modalités de restitution augmente de 5 %, tous les autres facteurs demeurant constants, un ajustement cumulé à l'état de la situation financière entraînerait une augmentation de la provision de 51 M\$ au 31 décembre 2021 et une hausse des frais de maintenance de 7 M\$ environ en 2022. Les flux de trésorerie futurs attendus pour honorer l'obligation sont actualisés. Si les taux d'actualisation devaient augmenter de 1 %, tous les autres facteurs demeurant constants, un ajustement cumulé à l'état de la situation financière entraînerait une diminution de la provision de 25 M\$ au 31 décembre 2021. Une variation équivalente mais en sens inverse du taux d'actualisation aurait une incidence similaire en sens inverse.
- b) Aux termes de certains baux fonciers (terrains et bâtiments), la Société a l'obligation, à l'échéance du bail, de remettre les biens loués à l'état de terrain vacant et de réparer tous les dommages causés à l'environnement dont elle est responsable. Les échéances des baux correspondants s'échelonnent de 2022 à 2078. Ces provisions sont fondées sur diverses hypothèses, notamment le coût global de désaffectation et de restauration et la sélection de différentes approches relatives à la désaffectation et à la restauration. La provision non courante est comptabilisée dans les autres passifs non courants.



13. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans le compte consolidé de résultat est présenté ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat exigibles	(16) \$	42 \$
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés	395	164
Recouvrement d'impôts sur le résultat	379 \$	206 \$

Le recouvrement d'impôts sur le résultat diffère du montant qui aurait résulté de l'application des taux d'imposition prescrits par les lois au résultat avant charge d'impôts selon la ventilation suivante :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Perte avant impôts sur le résultat	(3 981) \$	(4 853) \$
Taux d'imposition prescrit par la loi établi selon les taux fédéral et provinciaux	26,47 %	26,54 %
Recouvrement d'impôts calculé aux taux d'imposition prescrits par la loi	1 054	1 288
Effets des éléments suivants :		
Part non imposable des profits en capital	4	20
Actifs d'impôts sur le résultat différés non comptabilisés	(628)	(1 018)
Éléments non déductibles	(45)	(82)
Autres	(6)	(2)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	379 \$	206 \$

Le taux d'imposition applicable prescrit par la loi s'établit à 26,47 % (26,54 % en 2020). Le taux d'imposition applicable de la Société correspond au taux d'imposition canadien combiné applicable dans les territoires où la Société exerce des activités. Le recouvrement d'impôts sur le résultat inscrit au compte consolidé de résultat diffère du montant qui aurait résulté de l'application du taux d'imposition prescrit par la loi à la perte avant impôts sur le résultat inscrit au compte consolidé de résultat surtout parce que les actifs d'impôts sur le résultat différés n'ont pas tous été comptabilisés.

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global est présenté ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel		
- charge d'impôts sur le résultat exigibles	(41) \$	(33) \$
- charge d'impôts sur le résultat différés	(379)	(279)
Réévaluations des placements en instruments de capitaux propres		
- charge d'impôts sur le résultat différés	-	4
Charge d'impôts sur le résultat	(420) \$	(308) \$

Les impôts sur le résultat diffèrent du montant qui aurait résulté de l'application des taux d'imposition prescrits par les lois aux autres éléments du résultat global avant charge d'impôts selon la ventilation suivante :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Autres éléments du résultat global, avant impôts sur le résultat	1 725 \$	1 009 \$
Taux d'imposition prescrit par la loi établi selon les taux fédéral et provinciaux	26,47 %	26,54 %
Charge d'impôts sur le résultat aux taux d'imposition prescrits par la loi	(457)	(268)
Partie non déductible des pertes en capital	(1)	(9)
Comptabilisation d'actifs d'impôts sur le résultat différés (non comptabilisés)	38	(28)
Modifications des taux d'imposition sur les impôts sur le résultat différés	-	1
Autres	-	(4)
Charge d'impôts sur le résultat	(420) \$	(308) \$

Impôts sur le résultat différés

Un actif d'impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs permettant de réaliser l'actif en question. Pour porter une appréciation à cet égard, la Société considère les indications positives et négatives dont elle dispose et les hypothèses pertinentes, dont les résultats financiers passés et les prévisions relatives aux bénéfices imposables futurs, le contexte commercial global et les tendances et perspectives pour le secteur d'activité.

En raison de la pandémie de COVID-19, il existe un grand nombre d'indications négatives liées aux pertes subies durant l'exercice en cours et l'exercice précédent et le moment où la situation s'améliorera est incertain. Ces indications négatives l'emportant actuellement sur les indications positives historiques, les actifs nets d'impôts différés ne sont pas comptabilisés. Les déductions fiscales futures sous-jacentes à ces actifs d'impôts sur le résultat différés, de 1 719 M\$, demeurent disponibles pour utilisation ultérieure en réduction du résultat imposable. La charge d'impôts sur le résultat différés comptabilisée dans les autres éléments du résultat global relativement à des réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel est contrebalancée par un recouvrement d'impôts sur le résultat différés comptabilisé par le biais du compte de résultat. En conséquence, un recouvrement d'impôts sur le résultat différés de 395 M\$ a été comptabilisé pour l'exercice. Il compense en partie la charge d'impôts sur le résultat différés de 379 M\$ comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Des actifs et des passifs d'impôts différés nets de 39 M\$ sont inscrits comme actif d'impôts différés non courant et des passifs d'impôts différés de 73 M\$ sont inscrits comme passif d'impôts différés non courant à l'état consolidé de la situation financière. Certaines immobilisations incorporelles ayant une valeur fiscale négligeable et une valeur comptable de 275 M\$ ont des durées indéfinies. De ce fait, le passif d'impôts différés correspondant de 73 M\$ (73 M\$ en 2020) ne devrait pas se résorber tant que les actifs n'auront pas été sortis du bilan, n'auront pas perdu de leur valeur ou ne seront pas devenus amortissables; il est par conséquent inclus dans le passif d'impôts différés non courant.

La ventilation des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés importants est la suivante :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Actifs d'impôts sur le résultat différés		
Pertes autres que des pertes en capital	1 502 \$	1 126 \$
Provisions comptables encore non déductibles aux fins d'impôt	6	9
Obligations locatives	978	1 110
Provisions liées à la maintenance	215	215
	2 701	2 460
Passifs d'impôts sur le résultat différés		
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – régimes de retraite	(593)	(353)
Immobilisations corporelles et immobilisations d'ordre technologique et autres immobilisations incorporelles	(2 030)	(2 023)
Immobilisations incorporelles à durée indéfinie	(73)	(73)
Autres	(39)	(61)
	(2 735)	(2 510)
Passifs nets d'impôts sur le résultat différés comptabilisés	(34) \$	(50) \$
Présentation à l'état de la situation financière		
Actifs d'impôts sur le résultat différés	39	25
Passifs d'impôts sur le résultat différés	(73)	(75)
Passifs nets d'impôts sur le résultat différés comptabilisés	(34) \$	(50) \$

Le tableau ci-dessous fait état de la variation des composantes de soldes d'impôts sur le résultat différés :

	1^{er} janvier 2021	Variation à l'état des résultats pour 2021	Variation dans les autres éléments du résultat global pour 2021	31 décembre 2021
(en millions de dollars canadiens)				
Pertes autres que des pertes en capital	1 126 \$	376 \$	- \$	1 502 \$
Provisions comptables encore non déductibles aux fins d'impôt	9	(3)	-	6
Obligations locatives	1 110	(132)	-	978
Provisions liées à la maintenance	215	-	-	215
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – régimes de retraite	(353)	139	(379)	(593)
Immobilisations corporelles et immobilisations d'ordre technologique et autres immobilisations incorporelles	(2 023)	(7)	-	(2 030)
Immobilisations incorporelles à durée indéfinie	(73)	-	-	(73)
Autres passifs d'impôts différés	(61)	22	-	(39)
Total des actifs (passifs) d'impôts sur le résultat différés comptabilisés	(50) \$	395 \$	(379) \$	(34) \$

	1^{er} janvier 2020	Variation à l'état des résultats pour 2020	Variation dans les autres éléments du résultat global pour 2020	31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)				
Pertes autres que des pertes en capital	48 \$	1 078 \$	- \$	1 126 \$
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – autres avantages futurs du personnel	402	(382)	(20)	-
Provisions comptables encore non déductibles aux fins d'impôt	85	(76)	-	9
Crédits d'impôt à l'investissement et impôts recouvrables	22	(22)	-	-
Obligations locatives	1 092	18	-	1 110
Provisions liées à la maintenance	372	(157)	-	215
Autres actifs d'impôts différés	197	(201)	4	-
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – régimes de retraite	(154)	60	(259)	(353)
Immobilisations corporelles et immobilisations d'ordre technologique et autres immobilisations incorporelles	(1 930)	(93)	-	(2 023)
Immobilisations incorporelles à durée indéfinie	(73)	-	-	(73)
Autres passifs d'impôts différés	-	(61)	-	(61)
Total des actifs (passifs) d'impôts sur le résultat différés comptabilisés	61 \$	164 \$	(275) \$	(50) \$

Au 31 décembre 2021, la Société disposait de différences temporaires déductibles au titre de son exploitation et de son capital pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a encore été comptabilisé, la possibilité d'utiliser cet avantage fiscal étant limitée aux bénéfices et aux gains en capital imposables futurs. Les pertes en capital nettes n'ont pas de date d'expiration.



Le tableau qui suit illustre les différences temporaires et les reports en avant de pertes fiscales pour lesquelles des actifs d'impôts différés n'ont pu être comptabilisés :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Reports en avant de pertes autres que des pertes en capital non comptabilisés	2 956 \$	30 \$
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – autres avantages futurs du personnel	1 472	1 562
Provisions comptables encore non déductibles aux fins d'impôt	286	323
Provision liée à la maintenance	358	542
Produits différés	1 161	1 461
Reports en avant de pertes en capital non comptabilisés, solde net	124	154
Gains de change latents	(1)	(18)
Autres	1	8
Total des différences temporaires nettes non comptabilisées	6 357 \$	4 062 \$
Taux d'impôt différé établi selon les taux fédéral et provinciaux	26,46 %	26,51 %
	1 682 \$	1 077 \$
Impôts recouvrables non comptabilisés	37	37
Total des actifs d'impôts différés nets non comptabilisés	1 719 \$	1 114 \$

Les échéances des pertes fiscales autres que des pertes en capital selon le régime fédéral sont les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	Pertes fiscales
2030	2 \$
2031	6
2032	2
2033	1
2034	3
2036	3
2037	2
2038	2
2040	4 300
2041	4 228
Reports en avant de pertes autres que des pertes en capital	8 549 \$

Les paiements d'impôts sur le résultat réalisés par la Société en 2021 étaient de 2 M\$ (8 M\$ en 2020).

14. CAPITAL-ACTIONS

	Nombre d'actions	Valeur (en millions de dollars canadiens)
Au 1^{er} janvier 2020	263 816 578	785 \$
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	285 138	2
Actions émises au règlement d'unités d'actions liées au rendement	241 172	4
Actions émises dans le cadre de l'appel public à l'épargne	70 840 000	1 367
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat	(3 010 600)	(8)
Au 31 décembre 2020	332 172 288	2 150 \$
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	1 507 355	21
Actions émises au règlement d'unités d'actions de négociation restreintes	4 272	-
Actions émises dans le cadre de l'appel public à l'épargne	2 587 000	60
Actions émises au gouvernement note 5	21 570 942	504
Au 31 décembre 2021	357 841 857	2 735 \$

Le tableau ci-dessous présente les actions émises et en circulation d'Air Canada, ainsi que les actions pouvant être émises :

	2021	2020
Actions émises et en circulation		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	82 897 507	111 926 060
Actions à droit de vote de catégorie B	274 944 350	220 246 228
Nombre total d'actions émises et en circulation	357 841 857	332 172 288
Actions pouvant être émises		
Billets convertibles note 10	48 687 441	48 687 441
Bons de souscription note 5	7 288 282	-
Options sur actions note 15	4 330 993	5 903 174
Nombre total d'actions en circulation et d'actions pouvant être émises	418 148 573	386 762 903

Actions

Au 31 décembre 2021, les actions pouvant être émises par Air Canada se composent d'un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A (les « actions à droit de vote variable ») et d'un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B (les « actions à droit de vote »). Les porteurs des actions des deux catégories ont des droits équivalents, sauf pour le droit de vote.

Seuls les non-Canadiens (au sens de la *Loi sur les transports au Canada*) peuvent être détenteurs, véritables propriétaires ou avoir le contrôle, directement ou indirectement, des actions à droit de vote variable. Chaque action à droit de vote variable émise et en circulation est convertie en une action à droit de vote, automatiquement et sans autre intervention de la part d'Air Canada ou du porteur, si l'action à droit de vote variable est détenue, appartient en propriété véritable ou est contrôlée, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement, par un Canadien au sens de la *Loi sur les transports au Canada*.

Seuls des Canadiens peuvent être détenteurs, véritables propriétaires ou avoir le contrôle, directement ou indirectement, des actions à droit de vote. Une action à droit de vote émise et en circulation est convertie en une action à droit de vote variable, automatiquement et sans autre intervention de la part d'Air Canada ou du porteur, si cette action à droit de vote est détenue, appartient en propriété véritable ou est contrôlée, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement, par une personne qui n'est pas un Canadien.



Les statuts d’Air Canada prévoient que les porteurs d’actions à droit de vote variable ont droit à une voix par action, sauf si i) le nombre d’actions à droit de vote variable en circulation, exprimé en pourcentage du total des actions à droit de vote d’Air Canada en circulation, est supérieur à 49 %, ou si ii) le total des voix exprimées par les porteurs d’actions à droit de vote variable ou en leur nom lors d’une assemblée est supérieur à 49 % du nombre total de voix pouvant être exprimées à cette assemblée. Si l’un des seuils ci-dessus devait être dépassé, le droit de vote rattaché à chaque action à droit de vote variable diminuerait proportionnellement de façon que : i) le pourcentage des voix rattachées à la catégorie des actions à droit de vote variable ne dépasse pas 49 % du total des voix rattachées à toutes les actions à droit de vote d’Air Canada émises et en circulation et ii) le nombre total de voix exprimées par les détenteurs d’actions à droit de vote variable ou en leur nom ne dépasse pas 49 % des voix pouvant être exprimées en assemblée. Par ailleurs, en cas de dépassement de l’une des limites applicables, les statuts d’Air Canada prévoient la réduction automatique des droits de vote rattachés aux actions à droit de vote variable de la manière suivante :

- *premièrement*, si nécessaire, les droits de vote d’un porteur non canadien (y compris un porteur non canadien autorisé à fournir un service aérien) détenant plus de 25 % des droits de vote seront réduits pour veiller à ce qu’il ne détienne jamais plus de 25 % des voix exprimées par les porteurs d’actions à droit de vote à une assemblée des actionnaires;
- *deuxièmement*, si nécessaire et après avoir effectué la première réduction susmentionnée, les droits de vote de tous les porteurs non canadiens autorisés à fournir un service aérien seront à nouveau proportionnellement réduits pour veiller à ce qu’ils ne détiennent collectivement jamais plus de 25 % des voix exprimées par les porteurs d’actions à droit de vote à une assemblée des actionnaires;
- *troisièmement*, si nécessaire et après avoir effectué les deux premières réductions susmentionnées, les droits de vote de tous les porteurs non canadiens en tant que catégorie seront proportionnellement réduits pour veiller à ce qu’ils ne détiennent collectivement jamais plus de 49 % des voix exprimées par les porteurs d’actions à droit de vote à une assemblée des actionnaires.

Régime de droits des actionnaires

Conformément aux conditions de l’accord portant sur le régime de droits des actionnaires (le « régime de droits »), en vigueur jusqu’au jour qui suit l’assemblée annuelle des actionnaires d’Air Canada en 2023, un droit (un « droit ») est émis à l’égard de chaque action d’Air Canada émise et en circulation. Ces droits pourront être exercés uniquement lorsqu’une personne, de concert avec toute partie qui lui est liée, acquiert ou annonce son intention d’acquérir 20 % ou plus des actions en circulation d’Air Canada, prises ensemble, autrement qu’au moyen d’une « offre permise » aux termes du régime de droits ou, dans certains cas, sans l’autorisation du Conseil. Avant cela, les droits ne peuvent être séparés des actions, ils ne peuvent être exercés et aucun certificat de droits distincts n’est délivré. Pour être une « offre permise » aux termes du régime de droits, l’offre doit notamment : i) être présentée à l’ensemble des porteurs d’actions, ii) demeurer en vigueur pendant au moins 105 jours (ou tout délai minimal d’une durée moindre fixé conformément au *Règlement 62-104 sur les offres publiques d’achat et de rachat* (le « Règlement 62-104 »), iii) prévoir que les actions ne peuvent faire l’objet d’une prise de livraison, sauf si plus de 50 % des actions alors en circulation, prises ensemble à l’exclusion de celles détenues par l’acquéreur (et par les personnes qui lui sont liées), ont été déposées sans que le dépôt ait été révoqué et iv) prévoir la prolongation de l’offre pendant au moins 10 jours si la condition relative au seuil de 50 % est remplie, afin de permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions.

Par suite d’un événement qui déclenche l’exercice des droits et sous réserve des conditions du régime de droits, chaque droit permettra à son porteur, autre que l’acquéreur et les personnes qui lui sont liées, d’exercer son droit et de souscrire des actions d’Air Canada d’une valeur de deux cents dollars en échange de cent dollars (c’est-à-dire à 50 % du cours alors en vigueur). Lorsqu’ils exercent leurs droits, les Canadiens admissibles propriétaires effectifs des droits reçoivent des actions à droit de vote de catégorie B, et les porteurs de droits qui ne sont pas des Canadiens admissibles propriétaires effectifs reçoivent des actions à droit de vote variable de catégorie A.

Offre publique de rachat

En raison de la pandémie de COVID-19, Air Canada a suspendu au début de mars 2020 les rachats d'actions en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'Air Canada a expiré en mai 2020 et n'a pas été renouvelée par la Société.

Avant de suspendre les rachats d'actions en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société avait acheté, aux fins d'annulation, au premier trimestre de 2020, 2 910 800 actions à un prix moyen de 43,76 \$ l'action pour une contrepartie totale de 127 M\$. L'excédent du prix sur la valeur comptable moyenne de 119 M\$ a été imputé aux résultats non distribués.

Placement d'actions

En juin 2020, Air Canada a réalisé un placement public par voie de prise ferme de 35 420 000 actions au prix de 16,25 \$ l'action, pour un produit brut total de 576 M\$, qui comprend un produit brut de 75 M\$ tiré de l'exercice intégral par les preneurs fermes de leur option de surallocation visant l'achat d'au plus 4 620 000 actions. Après déduction des honoraires des preneurs fermes et des frais de placement, le produit net s'est établi à 552 M\$.

En décembre 2020, Air Canada a réalisé un placement public par voie de prise ferme de 35 420 000 actions au prix de 24,00 \$ l'action, pour un produit total de 850 M\$. Après déduction des honoraires des preneurs fermes et des frais de placement, le produit net s'est établi à 815 M\$. Air Canada a accordé aux preneurs fermes une option pouvant être exercée en totalité ou en partie dans les 30 jours suivant la clôture du placement d'actions le 30 décembre 2020, leur permettant d'acheter jusqu'à 15 % d'actions supplémentaires dans le cadre du placement d'actions. En janvier 2021, les preneurs fermes ont exercé en partie leur option de surallocation visant une tranche supplémentaire de 2 587 000 actions d'Air Canada pour un produit brut de 62 M\$. Après déduction des honoraires des preneurs fermes et des frais de placement, le produit net de l'exercice de cette option de surallocation s'est établi à 60 M\$.

Comme il est plus amplement décrit dans la note 5, en avril 2021, Air Canada a conclu avec le gouvernement du Canada plusieurs accords de financement par instruments d'emprunt et de capitaux propres, visant notamment l'émission d'actions et de bons de souscription. Air Canada a émis 21 570 942 actions au gouvernement du Canada pour un produit net de 480 M\$. Air Canada a exercé son droit de rachat sur les bons de souscription dont les droits étaient acquis, aux conditions des conventions régissant les bons et à la juste valeur de marché, et les a rachetés et annulés. Le règlement a été effectué en janvier 2022.

15. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régime d'intéressement à long terme d'Air Canada

Certains des employés de la Société participent au régime d'intéressement à long terme d'Air Canada (le « régime d'intéressement à long terme »). Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions de négociation restreinte à tous les cadres supérieurs et membres de la direction d'Air Canada. En ce qui concerne les options sur actions, 19 381 792 actions pouvaient initialement être émises aux termes du régime d'intéressement à long terme; de ce nombre, 6 868 598 demeurent disponibles aux fins d'émission future. Les unités d'actions liées au rendement et les unités d'actions de négociation restreinte en circulation ne donneront généralement pas lieu à l'émission de nouvelles actions puisqu'elles seront échangées contre des actions achetées sur le marché secondaire (et non émises à titre de nouvelles unités d'actions) ou contre des équivalents de trésorerie, au choix de la Société.

Options sur actions

Les options sur actions en vertu du régime d'intéressement à long terme ont une durée d'au plus dix ans et sont assorties d'un prix d'exercice fondé sur la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution des options. La moitié des options attribuées sont assorties de conditions temporelles et sont acquises sur quatre ans. L'acquisition des options restantes est tributaire de critères de rendement, qui sont fondés sur les objectifs de marge d'exploitation (bénéfice d'exploitation divisé par les produits d'exploitation) établis par le conseil d'Air Canada pour la même période. Chaque option confère au salarié le droit d'acheter une action au prix d'exercice fixé.

Le nombre d'options sur actions d'Air Canada attribuées à des employés, la charge de rémunération qui y est liée et les hypothèses ayant servi à établir la charge de rémunération à base d'actions selon le modèle Black-Scholes d'évaluation des options se présentent comme suit :

	2021	2020
Charge de rémunération (en millions de dollars)	12 \$	16 \$
Nombre d'options sur actions attribuées à des salariés d'Air Canada	988 997	1 428 322
Moyenne pondérée de la juste valeur par option attribuée (en dollars)	11,56 \$	8,95 \$
Juste valeur globale des options sur actions attribuées (en millions de dollars)	11 \$	13 \$
Hypothèses relatives à la moyenne pondérée :		
Cours de l'action	25,36 \$	31,08 \$
Taux d'intérêt sans risque	0,29 %-1,35 %	0,22 %-0,62 %
Volatilité attendue	55,04 %	33,35 %
Rendement des actions	0 %	0 %
Durée prévue des options (en années)	5,25	5,25

La volatilité attendue a été déterminée au moment de l'attribution au moyen du cours de l'action sur une base historique. Elle repose sur l'hypothèse que la volatilité historique est un indicateur des tendances futures, qui ne correspondent pas forcément aux données réelles.

Le tableau suivant résume les opérations concernant les options d'achat d'actions du régime d'intéressement à long terme :

	2021		2020	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Au début de l'exercice	5 903 174	22,06 \$	4 890 095	18,80 \$
Options attribuées	988 997	25,36	1 428 322	31,08
Options exercées	(1 507 355)	9,97	(285 138)	8,78
Options échues	-	-	-	-
Options éteintes	(1 053 823)	27,52	(130 105)	28,66
Options en cours à la clôture de l'exercice	4 330 993	25,84 \$	5 903 174	22,06 \$
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	2 074 173	22,10 \$	2 414 643	13,05 \$

Pour les options exercées en 2021, le prix moyen pondéré des actions à la date d'exercice s'établit à 24,16 \$ (26,22 \$ en 2020).

		Options en cours – 2021			Options pouvant être exercées – 2021	
Fourchette des prix d'exercice	Date d'échéance	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
12,64 \$	2022	126 316	1	12,64 \$	126 316	12,64 \$
9,23 \$ – 9,61 \$	2023	378 126	2	9,29	378 126	9,29
12,83 \$ – 26,40 \$	2027	405 867	6	14,88	395 867	14,59
22,53 \$ – 27,75 \$	2028	810 216	7	26,53	508 808	26,55
33,11 \$ – 43,22 \$	2029	837 189	8	33,28	325 391	33,24
15,35 \$ – 32,42 \$	2030	1 183 930	9	30,80	339 665	31,31
23,80 \$ – 26,93 \$	2031	589 349	10	25,34	-	-
		4 330 993		25,84 \$	2 074 173	22,10 \$

		Options en cours – 2020			Options pouvant être exercées – 2020	
Fourchette des prix d'exercice	Date d'échéance	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
5,35 \$ – 5,39 \$	2021	347 188	1	5,39 \$	347 188	5,39 \$
12,64 \$	2022	327 827	2	12,64	327 827	12,64
9,23 \$ – 9,61 \$	2023	988 974	3	9,27	988 974	9,27
12,83 \$ – 26,40 \$	2027	859 261	7	14,40	305 801	14,25
22,53 \$ – 27,75 \$	2028	983 085	8	26,46	241 947	26,46
33,11 \$ – 43,22 \$	2029	1 007 192	9	33,27	125 906	33,27
15,35 \$ – 32,42 \$	2030	1 389 647	10	31,04	77 000	18,02
		5 903 174		22,06 \$	2 414 643	13,05 \$

Unités d'actions liées au rendement et unités d'actions de négociation restreinte

Le régime d'intéressement à long terme prévoit aussi l'attribution d'unités d'actions liées au rendement (les « UAR ») et d'unités d'actions de négociation restreinte (les « UANR »). Les modalités d'acquisition des UAR reposent sur l'atteinte, par la Société, de sa cible relative au cumul des bénéfices annuels sur une période de trois ans. Quant aux UANR, elles sont acquises à la clôture des trois années qui suivent leur date d'attribution. Les UAR et les UANR attribuées sont généralement échangées contre des actions d'Air Canada achetées sur le marché secondaire ou contre des équivalents de trésorerie, au choix du Conseil d'administration.

La charge de rémunération (le crédit) ayant trait aux UAR et aux UANR a été de 12 M\$ en 2021 ((23) M\$ en 2020). Le crédit au titre de la rémunération en 2020 rend compte de la baisse du cours de l'action en 2020 ainsi que de la diminution de l'obligation au titre de la rémunération qui en résulte.

Le tableau suivant résume les opérations concernant les unités d'actions du régime d'intéressement à long terme :

	2021	2020
Au début de l'exercice	2 374 006	2 085 811
Unités d'actions attribuées	1 106 028	1 124 146
Unités d'actions réglées	(646 964)	(724 539)
Unités d'actions éteintes	(635 087)	(111 412)
Unités d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	2 197 983	2 374 006

Se reporter à la note 18 pour une description des instruments dérivés utilisés par la Société pour réduire les risques liés aux flux de trésorerie découlant des UAR et des UANR attribuées.

Régime d'actionnariat des employés

Les employés admissibles peuvent adhérer à un régime d'actionnariat. Ils peuvent y investir de 2 % à 10 % de leur salaire de base pour l'achat d'actions sur le marché secondaire. Le 1^{er} mai 2020, la Société a suspendu le versement de cotisations en contrepartie des cotisations versées par les salariés. Pour les cotisations de 2020 versées entre le 1^{er} janvier et le 30 avril, Air Canada a versé une cotisation équivalant à 33,33 % des cotisations effectuées par les employés. En 2021, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de néant (5 M\$ en 2020) relativement au régime d'actionnariat des employés.



16. PERTE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le calcul du bénéfice par action – résultat de base et dilué :

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2021	2020
Numérateur :		
Perte nette	(3 602) \$	(4 647) \$
Effet de la conversion présumée des billets convertibles	143	216
Effet de la conversion présumée des bons de souscription	(27)	-
Retrancher l'effet antidilutif	(116)	(216)
Numérateur ajusté servant au calcul de la perte par action – résultat dilué	(3 602) \$	(4 647) \$
Dénominateur :		
Nombre moyen pondéré d'actions	351	282
Effet des titres potentiellement dilutifs :		
Options sur actions	1	1
Bons de souscription	-	-
Billets convertibles	49	28
Retrancher l'effet antidilutif	(50)	(29)
Dénominateur ajusté servant au calcul de la perte par action – résultat dilué	351	282
Perte par action – résultat de base et dilué	(10,25) \$	(16,47) \$

Le calcul du résultat par action est effectué à partir de chiffres entiers et non de millions arrondis. Il n'est donc pas possible de se servir des montants ci-dessus pour recalculer les valeurs par action.

N'entrent pas dans le calcul de la perte par action – résultat dilué pour 2021, les 2 930 000 options en cours (2 817 000 options en 2020) pour lesquelles les prix d'exercice étaient supérieurs au cours moyen des actions pour l'exercice.

Les éventuels titres dilutifs liés aux bons de souscription dont les droits sont acquis et dont les droits ne sont pas acquis dont il est question à la note 5 sont inclus dans le calcul de la perte par action – résultat dilué uniquement pour la partie de la période pendant laquelle ils étaient en circulation. Tous les bons de souscription ont été exclus du calcul étant donné que leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période.

17. ENGAGEMENTS

Engagements en capital et engagements au titre de contrats de location

Les engagements en capital comprennent les livraisons futures d'appareils faisant l'objet de commandes fermes et les engagements relatifs à l'acquisition d'autres immobilisations corporelles. Le coût total estimatif des appareils repose sur leurs prix définitifs de livraison qui comprennent les augmentations estimatives et, s'il y a lieu, des intérêts reportés sur le paiement à la livraison calculés selon le TIOL à 90 jours aux États-Unis au 31 décembre 2021. Les montants en dollars américains sont convertis au taux à la clôture le 31 décembre 2021 de 1,2637 \$ CA. Les engagements minimaux futurs en vertu de ces contrats sont présentés ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total
Engagements en capital	1 154 \$	611 \$	356 \$	338 \$	40 \$	- \$	2 499 \$

La Société loue et sous-loue certains appareils et moteurs de rechange à ses transporteurs régionaux, soit uniquement Jazz à compter d'avril 2021, et les loyers sont refacturés à Air Canada par l'entremise de leurs CAC respectifs. Ces montants nets sont présentés dans le compte consolidé de résultat. Les contrats de location et de sous-location portent sur neuf appareils Dash 8 de De Havilland, 15 appareils CRJ-200 de Mitsubishi, 20 appareils CRJ-705/900 de Mitsubishi, 25 appareils E175 d'Embraer et 15 moteurs de rechange. Les revenus de location et de sous-location et les charges relatives à chacun de ces appareils et moteurs se chiffrent à 152 M\$ en 2021 (183 M\$ en 2020).

Autres obligations contractuelles

L'obligation de paiement minimal future non résiliable pour les 12 prochains mois en ce qui a trait au contrat d'achat de capacité est d'environ 1 178 M\$.



18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

Récapitulatif des instruments financiers

	Valeurs comptables					
(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2021					31 décembre 2020
	Classement des instruments financiers					
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs évalués au coût amorti	Passifs évalués au coût amorti	Total	
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 248 \$	- \$	- \$	- \$	4 248 \$	3 658 \$
Placements à court terme	4 554	-	-	-	4 554	3 843
Liquidités soumises à restrictions	167	-	-	-	167	106
Créances clients	-	-	691	-	691	644
Placements, dépôts et autres actifs						
Placements à long terme	601	-	-	-	601	512
Placement en titres de capitaux propres dans Chorus	-	52	-	-	52	58
Liquidités soumises à restrictions	75	-	-	-	75	87
Dépôts liés à des appareils et autres dépôts	-	-	71	-	71	90
Instruments dérivés						
Contrats à terme sur actions	13	-	-	-	13	20
Dérivés de change	5	-	-	-	5	-
	9 663 \$	52 \$	762 \$	- \$	10 477 \$	9 018 \$
Passifs financiers						
Dettes fournisseurs	- \$	- \$	- \$	2 051 \$	2 051 \$	1 775 \$
Dérivés de change	273	-	-	-	273	591
Dérivé intégré sur billets convertibles	579	-	-	-	579	534
Bons de souscription	82	-	-	-	82	-
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	-	-	-	1 012	1 012	1 788
Dette à long terme et obligations locatives	-	-	-	15 511	15 511	11 201
	934 \$	- \$	- \$	18 574 \$	19 508 \$	15 889 \$

Récapitulatif de la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)		2021	2020
Contrats à terme sur actions		(1) \$	(28) \$
Dérivé intégré sur billets convertibles	note 10	(45)	(214)
Bons de souscription	note 10	27	-
Placements à court terme		(36)	-
Perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur		(55) \$	(242) \$

Gestion du risque

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque, la Société a pour ligne de conduite de gérer le risque de marché en recourant à divers instruments financiers dérivés. La Société ne recourt à ces instruments qu'aux fins de la gestion des risques et non à des fins spéculatives. Toute variation des flux de trésorerie liés à des instruments dérivés est conçue pour être une couverture économique et compensée par des variations des flux de trésorerie liées au risque faisant l'objet de la couverture.

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur de ces dérivés est déterminée à partir des prix observés sur un marché actif, s'il en est. En l'absence d'un tel marché, la Société établit les justes valeurs par application d'une technique d'évaluation comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés. La technique d'évaluation intègre tous les facteurs que les intervenants prendraient en considération pour fixer un prix, y compris le risque de crédit de la Société et celui de la contrepartie.

Risque de liquidité

La Société gère ses besoins de trésorerie en mettant en œuvre diverses stratégies, notamment celle de chercher à maintenir et à accroître les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, et de conclure des engagements de financement du matériel volant nouveau et existant, ainsi que par d'autres activités de financement.

Les besoins de trésorerie visent principalement à permettre à la Société d'honorer les obligations liées aux passifs financiers, les engagements en capital, les obligations liées aux activités courantes ainsi que les obligations contractuelles et autres. La Société contrôle et gère le risque de liquidité en préparant des prévisions de trésorerie à cycle continu pour une période minimale d'au moins 12 mois suivant chaque période de présentation de l'information financière, en surveillant l'état et la valeur des actifs disponibles et des actifs utilisés pour garantir des ententes de financement, en préservant sa marge de manœuvre relativement à ces ententes et en établissant des programmes pour surveiller et observer les conditions des accords de financement. Au 31 décembre 2021, le niveau de liquidités non soumises à restrictions s'élevait à 10 361 M\$ et comprenait un montant de 9 403 M\$ au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et à long terme, et un montant de 958 M\$ était disponible en vertu des facilités de crédit non utilisées.

Au 31 décembre 2021, le solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie comprend des placements dont les échéances initiales sont de trois mois ou moins qui totalisent 407 M\$ (667 M\$ au 31 décembre 2020).

En réponse à la pandémie de COVID-19, Air Canada a pris les mesures qui suivent en 2021 pour soutenir sa situation de trésorerie :

- Comme il est indiqué à la note 10, Air Canada a conclu avec le gouvernement du Canada une série d'accords de financement par instruments d'emprunt et de capitaux propres qui lui donne accès à un financement par emprunt maximal de 5,379 G\$, par l'intermédiaire de prêts entièrement remboursables dont Air Canada ne se prévaudra que selon ses besoins, ainsi qu'un placement en titres de capitaux propres donnant lieu à un produit brut de 500 M\$ (produit net de 480 M\$). Au 31 décembre 2021, un montant de 1 273 M\$ a été prélevé à même la facilité de crédit non garantie à la seule fin de financer les remboursements de billets d'avion non remboursables aux clients. Aucun montant n'a été prélevé sur les autres facilités conclues avec le gouvernement du Canada, qui ont été résiliées par Air Canada en novembre 2021.
- Comme il est indiqué à la note 10, Air Canada a tiré un produit brut totalisant environ 7,1 G\$ d'un placement privé, composé de 2,0 G\$ de billets garantis de premier rang échéant en 2029, de 1,2 G\$ US de billets garantis de premier rang échéant en 2026, d'un nouveau prêt à terme B échéant en 2028 de 2,3 G\$ US et d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable inutilisée de 600 M\$ US échéant en 2025.



- Air Canada a révisé les modalités du CAC de Jazz. Du fait du contrat modifié, Jazz est devenu l'unique exploitant des vols Air Canada Express. Ce remaniement des services régionaux permettra d'assurer la prévisibilité des coûts, des gains d'efficacité et la réduction des charges d'exploitation et de l'épuisement du capital par le regroupement du parc aérien régional sous un seul exploitant, ce qui se traduira par des économies au titre des coûts d'exploitation connexes et une réduction de la rémunération globale relative aux vols régionaux que verse Air Canada. De plus, le CAC révisé aura pour effet d'abaisser les dépenses d'investissement et les coûts de location d'avions contractuels futurs par suite de la restructuration du parc aérien nécessaire à l'exécution du CAC.
- Comme il est indiqué à la note 10, la Société a prolongé d'un an, soit jusqu'en 2024, sa facilité de crédit renouvelable de 200 M\$.
- Comme il est indiqué à la note 10, la Société a refinancé les certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel de catégorie B, série 2013-1, dont la distribution est attendue en mai 2025.

La note 10 présente une analyse des échéances des composantes en capital et en intérêts des obligations de remboursement de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location de la Société et la note 17 présente une analyse des engagements liés à l'exploitation fixes de la Société et de ses engagements en capital.

Risques de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché englobe les catégories de risque suivantes pour la Société : le risque lié au prix du carburant, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié à la rémunération fondée sur des actions.

Risque lié au prix du carburant

Le risque lié au prix du carburant est le risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison de variations des prix du carburant aviation. Afin d'atténuer sa vulnérabilité aux prix du carburant aviation et d'aider à réduire la volatilité des flux de trésorerie liés à l'exploitation, la Société peut choisir de conclure des contrats dérivés avec des intermédiaires financiers. La Société peut utiliser les contrats dérivés pour le carburant aviation, le mazout et le pétrole brut. La politique de la Société permet de couvrir jusqu'à 75 % des achats de carburant aviation projetés de l'année civile en cours, 50 % des achats de carburant aviation projetés de l'année civile suivante et 25 % des achats de carburant aviation projetés pour toute année civile ultérieure. Ces limites sont des maximums, mais elles ne sont pas impératives. Il n'y a aucune limite de couverture minimale mensuelle. La stratégie est passée régulièrement en revue et adaptée, au besoin, aux conditions du marché.

Il n'y a eu aucune activité de couverture de carburant en 2021 et la Société ne disposait d'aucun contrat dérivé lié au carburant non réglé aux 31 décembre 2021 et 2020.

Risque de change

Les résultats financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, tandis qu'une partie importante de ses charges, de ses obligations au titre du remboursement de la dette et de ses engagements en capital est en monnaie étrangère, principalement en dollars américains. Le risque de change correspond au risque que les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La stratégie de gestion du risque adoptée par la Société vise à réduire le risque de flux de trésorerie auquel elle est exposée du fait de ses flux de trésorerie libellés en monnaies étrangères.

Certaines ventes d'Air Canada sont libellées en dollars américains et dans d'autres monnaies qui sont ensuite converties en dollars américains dans le cadre du programme de gestion des risques de la Société. En 2021, ces entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation ont totalisé environ 1,6 G\$ US et les charges d'exploitation libellées en dollars américains se sont chiffrées à environ 3,2 G\$ US. Les sorties de trésorerie non liées aux activités d'exploitation en dollars américains, principalement liées aux paiements d'intérêt sur la dette libellée en dollars américains, et les sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement se sont élevées à environ 2,0 G\$ US. Pour 2021, cela a donné lieu à une exposition aux flux de trésorerie nets en dollars américains d'environ 3,6 G\$ US.

La Société vise une couverture à hauteur de 60 % sur une période de 18 mois consécutifs pour gérer le risque lié aux flux de trésorerie nets en dollars américains décrit ci-dessus au moyen des stratégies de gestion des risques suivantes :

- La constitution de réserves de trésorerie en dollars américains pouvant servir de couverture économique des fluctuations du dollar américain. Au 31 décembre 2021, les soldes de trésorerie et de placements à court et à long terme en dollars américains s'établissaient à 1 403 M\$ (1 110 M\$ US) (1 747 M\$ (1 371 M\$ US) au 31 décembre 2020). Une partie des réserves de trésorerie et de placements constitue une couverture économique de la dette à long terme en dollars américains, et le reste de la trésorerie représente les réserves de trésorerie et de placements liées à l'exploitation qui sont appliquées au risque lié aux flux de trésorerie nets en dollars américains sur 18 mois consécutifs. Pour l'exercice 2021, un profit de 10 M\$ (perte de 69 M\$ en 2020) a été comptabilisé au poste « Profit (perte) de change » pour tenir compte de la variation de la valeur de marché équivalente en dollars canadiens des soldes de trésorerie et de placements à court et à long terme en dollars américains qui sont détenus.
- L'immobilisation du taux de change au moyen de divers dérivés sur devises, dont les dates d'échéance correspondent aux dates prévues des décaissements nets en dollars américains.

Le nombre de dérivés sur devises conclus et leurs dates d'échéance correspondante sont fonction de plusieurs facteurs, dont le montant des produits en devises pouvant être convertis, les sorties nettes de trésorerie en dollars américains, ainsi que le montant affecté aux paiements de matériel volant et au remboursement de la dette. Étant donné le montant notionnel des dérivés sur devises au 31 décembre 2021 décrits plus amplement ci-après, environ 52 % des sorties de trésorerie nettes libellées en dollars américains sont couvertes pour 2022 et environ 30 % sont couvertes pour 2023, la couverture au moyen de dérivés obtenue étant de 45 % pour les 18 prochains mois. Les réserves de trésorerie et de placements en dollars américains aux fins d'exploitation conjuguées à la couverture par des dérivés permettent d'atteindre une couverture de 60 %.

Au 31 décembre 2021, la Société avait en cours des contrats d'options sur devises et des contrats de swaps, échéant en 2022 et 2023, visant l'achat à l'échéance de dollars américains au moyen de dollars canadiens relativement à 2 423 M\$ (1 925 M\$ US) à un taux moyen pondéré de 1,2742 \$ pour 1,00 \$ US (5 730 M\$ (4 499 M\$ US) en 2020 échéant en 2021 et 2022, à un taux moyen pondéré de 1,3586 \$ pour 1,00 \$ US). La Société a également mis en place des mesures de protection en vue de la vente d'une partie de ses euros, de ses livres sterling, de ses yens, de ses yuans et de ses dollars australiens excédentaires (260 M€ EUR, 56 M£ GBP, 4 577 M¥ JPY, 31 M¥ CNH et 36 M\$ AUD) avec règlement en 2022 et 2023 à des taux moyens pondérés respectifs de 1,1704 € EUR, 1,4125 £ GBP, 0,0092 ¥ JPY, 0,1471 ¥ CNH et 0,7300 \$ AUD pour 1,00 \$ US (au 31 décembre 2020 : 464 M€ EUR, 64 M£ GBP, 4 963 M¥ JPY, 415 M¥ CNH et 88 M\$ AUD avec règlement en 2021 et en 2022 à des taux moyens pondérés respectifs de 1,1414 € EUR, 1,3277 £ GBP, 0,0094 ¥ JPY, 0,1463 ¥ CNH et 0,6942 \$ AUD pour 1,00 \$ US).

Les structures de couverture mises en place ont diverses caractéristiques d'évaluation des options, comme des conditions à barrière désactivante et le plafonnement des bénéfices et, compte tenu de la volatilité présumée qui est utilisée dans le calcul de la juste valeur, la juste valeur nette de ces contrats sur devises au 31 décembre 2021 était de 268 M\$ avec position favorable aux contreparties (591 M\$ avec position favorable aux contreparties en 2020). Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme couverture aux fins comptables et sont comptabilisés à la juste valeur. En 2021, une perte de 114 M\$ a été constatée dans le poste « Profit (perte) de change » relativement à ces dérivés (perte de 583 M\$ en 2020). En 2021, les contrats de dérivés de change ont été réglés en trésorerie pour une juste valeur nette de 437 M\$ avec position favorable aux contreparties (106 M\$ en 2020 avec position favorable aux contreparties).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est partie à des titres de créance à taux fixe et à taux variable, et elle loue aussi certains actifs pour lesquels le montant du loyer fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt à court terme. La Société gère son risque de taux d'intérêt sur la base d'un portefeuille et recherche, pour chacun des contrats qu'elle conclut, les conditions de financement les plus avantageuses compte tenu de tous les facteurs pertinents, notamment la marge de crédit, l'échéance et la base. La gestion du risque vise à réduire au minimum la possibilité que des variations des taux d'intérêt entraînent des variations défavorables des flux de trésorerie de la Société. La trésorerie et le portefeuille de placements à court terme et à taux variable servent de couverture économique à une partie de la dette à taux variable.

Le ratio obligations à taux fixe-obligations à taux variable en cours vise à donner une certaine marge de manœuvre quant à la structure du capital de la Société et il est fonction d'un objectif à long terme de 60 % à taux fixe et de 40 % à taux variable, mais il permet une certaine flexibilité pour s'adapter aux conditions en vigueur sur le marché. Le ratio au 31 décembre 2021 est de 73 % à taux fixe pour 27 % à taux variable (74 % et 26 %, respectivement, au 31 décembre 2020).

Risque lié à la rémunération fondée sur des actions

La Société émet des UAR et des UANR à certains de ses salariés, selon la description donnée à la note 15. Chaque UAR et chaque UANR confèrent à leur détenteur le droit de recevoir une action, un montant en trésorerie équivalant à la valeur de marché d'une action ou une combinaison des deux, au choix du Conseil d'administration.

Pour tenir compte du risque lié au cours de l'action, la Société a conclu des contrats à terme sur actions pour couvrir les UAR et les UANR qui pourraient être acquises entre 2022 et 2023, si les critères d'acquisition, y compris les critères liés à l'atteinte des objectifs de rendement, sont réunis. Les dates des contrats à terme coïncident avec les modalités d'acquisition et les dates de règlement prévues de 625 000 UAR et UANR entre 2022 et 2023. Ces contrats n'ont pas été désignés comme instruments de couverture aux fins comptables. Les variations de la juste valeur de ces contrats sont, par conséquent, inscrites dans le profit (la perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur de la période au cours de laquelle elles se produisent. En 2021, une perte de 1 M\$ a été constatée (perte de 28 M\$ en 2020). Des contrats à terme sur actions ont été dénoués par règlement en trésorerie, ce qui a donné lieu à une juste valeur de 6 M\$, avec position favorable à la Société en 2021 (9 M\$ en 2020). Au 31 décembre 2021, la juste valeur des contrats à terme sur actions s'élève à 13 M\$, avec position favorable à la Société (20 M\$ avec position favorable à la Société en 2020). Les contrats, évalués à 6 M\$ et échéant en 2022, sont comptabilisés dans les charges payées d'avance et autres actifs courants et le solde, qui totalise 7 M\$, est comptabilisé dans les dépôts et autres actifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Au 31 décembre 2021, la Société était exposée au risque de crédit lié principalement aux valeurs comptables de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients, des placements à long terme et des instruments dérivés. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme et à long terme sont placés auprès de grands établissements financiers, de différents ordres de gouvernement au Canada et de grandes sociétés. Les créances clients résultent généralement de la vente de billets à des personnes qui pour la plupart règlent l'achat par cartes de crédit reconnues auprès d'agents de voyages, de centres de voyages intra-entreprises ou d'autres sociétés aériennes dispersés géographiquement. Les créances clients liées aux produits fret sont par ailleurs associées aux comptes d'un grand nombre de clients dispersés géographiquement. Les créances clients liées à la vente de points Aéroplan sont principalement associées à de grands établissements financiers, et tout risque lié à ces clients est réduit par la nature et la taille relatives des activités exercées par ces partenaires. Des directives concernant les cotes de solvabilité sont utilisées pour déterminer les contreparties aux dérivés. Afin d'atténuer sa vulnérabilité au risque de crédit et d'évaluer la qualité du crédit de ses contreparties, la Société passe régulièrement en revue leurs cotes de solvabilité et établit des limites de crédit lorsqu'elle le juge nécessaire.

Analyse de sensibilité

Suit une analyse de sensibilité pour chaque type de risque de marché auquel la Société est exposée du fait des importants instruments financiers qu'elle a comptabilisés au 31 décembre 2021. L'analyse de sensibilité est fondée sur certaines variations du facteur de risque pertinent. Ces hypothèses ne sont pas nécessairement représentatives des variations réelles de ces risques et ne sauraient être considérées comme fiables. Étant donné la volatilité potentielle des marchés des capitaux et des marchandises, les variations réelles et les pourcentages de variation connexes pourraient être sensiblement différents de ceux qui sont présentés ci-après. Les variations de bénéfice ne peuvent généralement être extrapolées, la corrélation entre la modification de l'hypothèse et la variation du bénéfice pouvant ne pas être linéaire. Aux fins de présentation de l'information, chacun des risques est évalué indépendamment des autres risques. Cependant, dans les faits, des variations de l'un des facteurs peuvent donner lieu à des variations d'un ou de plusieurs autres facteurs, ce qui peut amplifier ou atténuer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité liée aux contrats dérivés est fondée sur la variation de la juste valeur estimée qui s'applique au dérivé le 31 décembre 2021, compte tenu d'un certain nombre de variables, dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance. Cette analyse ne tient pas compte de la variation de la juste valeur qui s'appliquerait au dérivé si la modification du risque de marché s'appliquait à la date d'échéance du contrat dérivé.

	Risque de taux d'intérêt		Risque de change ¹⁾		Autre risque de prix ^{2), 3)}	
	Bénéfice		Bénéfice		Bénéfice	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 5 %	Diminution de 5 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
(en millions de dollars canadiens)						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 \$	(42) \$	(39) \$	39 \$	- \$	- \$
Placements à court terme	46 \$	(46) \$	(28) \$	28 \$	- \$	- \$
Placements à long terme	6 \$	(6) \$	(3) \$	3 \$	- \$	- \$
Dépôts liés à des appareils	- \$	- \$	(3) \$	3 \$	- \$	- \$
Dette à long terme et obligations locatives	(45) \$	28 \$	610 \$	(610) \$	- \$	- \$
Contrats à terme sur actions	- \$	- \$	- \$	- \$	1 \$	(1) \$
Dérivés de change	- \$	- \$	(13) \$	13 \$	- \$	- \$
Dérivé intégré sur billets convertibles	- \$	- \$	- \$	- \$	(58) \$	58 \$

1) L'augmentation (la diminution) du change est attribuable au raffermissement (à l'affaiblissement) du dollar canadien par rapport au dollar américain. L'incidence sur la dette à long terme et les obligations locatives comprend un montant de 7 M\$ lié à la variation du dollar canadien par rapport au yen. Les variations d'autres monnaies n'ont pas d'incidence importante sur les instruments financiers de la Société.

2) L'analyse de sensibilité concernant les contrats à terme sur actions est fondée sur une augmentation ou une diminution de 10 % du cours de l'action d'Air Canada.

3) L'analyse de sensibilité concernant les dérivés intégrés sur billets convertibles est fondée sur une variation totale de la valeur de 10 %.

En ce qui a trait à la participation d'Air Canada dans Chorus, une augmentation (diminution) de 10 % du cours de l'action de Chorus entraînerait une augmentation (diminution) de 5 M\$ des autres éléments du résultat global.

Clauses restrictives des accords concernant les cartes de crédit

Les accords principaux de traitement des opérations par carte de crédit de la Société prévoient des seuils au-delà desquels la Société est tenue de fournir des dépôts en espèces aux fournisseurs de services concernés. Les obligations de fournir des dépôts en espèces et le montant devant être versé au titre du dépôt sont fondés sur une matrice évaluant, tous les trimestres, un ratio de couverture des frais fixes pour la Société ainsi que ses liquidités non soumises à restrictions et ses placements à court terme. En 2021, la Société n'a fourni aucun dépôt en espèces aux termes de ces accords (aucun dépôt en 2020).

Justes valeurs des instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière

En raison de l'échéance très rapprochée ou à court terme qui les caractérise, les instruments financiers inscrits à titre d'actifs et de passifs financiers courants à l'état consolidé de la situation financière, qui comprennent les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer, ont une valeur comptable proche de leur juste valeur. Les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont par conséquent constatés à la juste valeur.

Les valeurs comptables des dérivés sont égales à leur juste valeur, qui est basée sur le montant auquel ils pourraient être réglés étant donné les taux d'intérêt en vigueur sur le marché estimés.

La direction a estimé la juste valeur de sa dette à long terme au moyen de techniques d'évaluation dont les flux de trésorerie actualisés, tenant compte des informations du marché disponibles et des valeurs négociées le cas échéant, des taux d'intérêt en vigueur sur le marché, des conditions liées à des garanties éventuelles, des conditions actuelles des marchés du crédit et de l'estimation la plus récente des marges de crédit applicables à la Société selon des opérations récentes. D'après les données non observables importantes (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs), la juste valeur estimative de la dette se chiffre à 13 688 M\$ comparativement à sa valeur comptable de 13 568 M\$.

Le tableau qui suit présente les évaluations à la juste valeur inscrites à l'état consolidé de la situation financière, classées en fonction de l'importance des données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations.

		Évaluations à la juste valeur à la date de clôture, d'après ce qui suit :		
	31 décembre 2021	Cours sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données observables importantes (niveau 2)	Données non observables importantes (niveau 3)
Évaluations récurrentes (en millions de dollars canadiens)				
Actifs financiers				
Titres détenus à des fins de transaction				
Équivalents de trésorerie	407 \$	- \$	407 \$	- \$
Placements à court terme	4 554	-	4 554	-
Placements à long terme	601	-	601	-
Placement en titres de capitaux propres dans Chorus	52	52	-	-
Instruments dérivés				
Contrats à terme sur actions	13	-	13	-
Dérivés de change	5	-	5	-
Total	5 632 \$	52 \$	5 580 \$	- \$
Passifs financiers				
Instruments dérivés				
Dérivés de change	273	-	273	-
Dérivé intégré sur billets convertibles	579	-	579	-
Bons de souscription	82	-	82	-
Total	934 \$	- \$	934 \$	- \$

Les actifs financiers détenus par des établissements financiers sous forme de trésorerie et de liquidités soumises à restrictions sont exclus du tableau de classement des évaluations à la juste valeur ci-dessus du fait qu'ils ne sont pas évalués selon une méthode d'évaluation.

La méthode utilisée par la Société consiste à comptabiliser les transferts depuis et vers les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice 2021.

Compensation des instruments financiers dans l'état consolidé de la situation financière

La Société compense les actifs et les passifs financiers et présente le solde net à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'elle a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, la Société signe divers accords de compensation globale ou d'autres accords similaires qui ne réunissent pas les critères relatifs à la compensation dans l'état consolidé de la situation financière, mais permettent néanmoins la compensation des montants correspondants dans certaines circonstances, comme la résiliation des contrats ou la faillite ou une défaillance de l'une des parties à l'accord.

Air Canada est partie à des accords sectoriels de chambre de compensation en vertu desquels certaines créances clients liées aux produits passages, fret et autres sont réglées sur la base du solde net avec la contrepartie par l'intermédiaire de la chambre de compensation. Ces opérations sont principalement attribuables à des accords interlignes avec d'autres sociétés aériennes. Ces accords commerciaux, conclus entre les transporteurs, permettent la vente et le règlement de services de transport aérien et de services connexes. Les montants interlignes facturés et au titre des prestations de services en cours s'élèvent à 46 M\$ sur la base du solde brut au 31 décembre 2021 (9 M\$ au 31 décembre 2020). Ces montants seront réglés sur la base du solde net à une date ultérieure, mais les soldes nets ne seront connus qu'à la date du règlement.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés ou qui sont visés par des accords-cadres de compensation globale exécutoire ou d'autres accords similaires, mais qui n'ont pas été compensés en date des 31 décembre 2021 et 2020. La colonne « Solde net » indique le solde qui aurait été inscrit à l'état consolidé de la situation financière si tous les droits de compensation avaient été exercés.

Actifs financiers (en millions de dollars canadiens)	Soldes compensés			Soldes non compensés	Solde net
	Actifs, solde brut	Passifs compensés, solde brut	Soldes nets présentés	Instruments financiers	
31 décembre 2021					
Actifs dérivés	22 \$	(17) \$	5 \$	13 \$	18 \$
	22 \$	(17) \$	5 \$	13 \$	18 \$
31 décembre 2020					
Actifs dérivés	- \$	- \$	- \$	20 \$	20 \$
	- \$	- \$	- \$	20 \$	20 \$

Passifs financiers (en millions de dollars canadiens)	Soldes compensés			Soldes non compensés	Solde net
	Passifs, solde brut	Actifs compensés, solde brut	Soldes nets présentés	Instruments financiers	
31 décembre 2021					
Passifs dérivés	317 \$	(44) \$	273 \$	- \$	273 \$
	317 \$	(44) \$	273 \$	- \$	273 \$
31 décembre 2020					
Passifs dérivés	646 \$	(55) \$	591 \$	- \$	591 \$
	646 \$	(55) \$	591 \$	- \$	591 \$

19. ÉVENTUALITÉS, GARANTIES ET INDEMNITÉS

Provisions pour éventualités et litiges

La Société fait actuellement l'objet de diverses poursuites et actions en justice, notamment de réclamations de la part de divers groupes d'employés syndiqués d'Air Canada, et des provisions ont été constituées en conséquence. La direction est d'avis que le règlement final de ces réclamations n'aura pas un effet négatif important sur la situation financière de la Société ni sur ses résultats.

Garanties

Garanties au titre d'accords d'avitaillement et de dégivrage

De concert avec d'autres sociétés aériennes, la Société est partie à des accords d'avitaillement et de dégivrage avec neuf sociétés d'avitaillement et trois sociétés de dégivrage d'appareils dans divers grands aéroports du Canada. Ces entités fonctionnent selon le principe du recouvrement des coûts. La dette globale de ces entités qui n'a pas été consolidée par la Société selon IFRS 10 *États financiers consolidés* est d'environ 1 038 M\$ au 31 décembre 2021 (1 047 M\$ au 31 décembre 2020), ce qui correspond au risque de perte maximal auquel s'expose la Société, avant la prise en compte de la valeur des actifs qui garantissent les obligations et de tout partage de coûts éventuels avec les autres sociétés aériennes contractantes. La Société considère le risque en découlant comme minime. Chaque société aérienne contractante qui fait partie d'une de ses entités participe à la garantie de sa dette d'une manière proportionnelle à l'utilisation qu'elle fait du réseau. La durée de ces accords varie, mais elle dépasse généralement cinq ans.

Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut différents contrats, notamment des contrats d'exploitation ou de crédit-bail immobilier, des contrats de financement ou de location d'appareils, des contrats de services techniques et des contrats conclus avec des administrateurs ou des dirigeants et autres accords commerciaux, dont certains peuvent donner lieu à des indemnisations à des contreparties qui peuvent entraîner le paiement, par la Société, des coûts ou des pertes engagés par ces contreparties. La Société ne peut raisonnablement estimer le montant éventuel, s'il en est, qu'elle pourrait avoir à payer en vertu de telles conventions d'indemnisation. Ce montant dépend aussi de l'issue de faits et de circonstances futurs, qui ne peut être prédite. Certaines conventions établissent un montant potentiel maximal, tandis que d'autres ne précisent pas de montant maximal ou de période limitée. Par le passé, la Société n'a fait aucun paiement important aux termes de telles conventions d'indemnisation.

Elle s'attend à être protégée par ses assurances dans la plupart des cas de responsabilité délictuelle et certaines des obligations contractuelles connexes.

20. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

La Société considère le capital comme la somme de la dette à long terme et des obligations locatives, du dérivé intégré sur billets convertibles et de la valeur comptable des capitaux propres attribuables à ses actionnaires. La Société surveille aussi sa dette nette, qui correspond au total de la dette à long terme et des obligations locatives moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme et à long terme.

La Société gère son capital en fonction des principaux objectifs suivants :

- veiller à ce que la Société ait accès au capital afin de financer ses obligations contractuelles à leur échéance et veiller à ce que les niveaux de trésorerie soient suffisants pour pallier la détérioration de la situation économique;
- veiller à ce que les décisions portant sur la répartition des capitaux se traduisent par des résultats suffisants et évaluer l'efficacité avec laquelle la Société répartit ses capitaux pour produire des résultats;
- planifier les obligations de remboursement afin qu'elles cadrent avec la durée d'utilité prévue des principaux actifs générateurs de produits de la Société;
- maintenir un équilibre adéquat entre le capital provenant d'emprunts et le capital provenant d'investisseurs;
- surveiller la qualité de crédit de la Société afin de lui faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels.

Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure de son capital, la Société prend les mesures suivantes : elle modifie parfois le type de capital auquel elle a recours ou le montant, notamment en optant pour l'achat au lieu du financement de la dette ou de la location, elle reporte ou annule des dépenses liées au matériel volant en n'exerçant pas les options disponibles ou en vendant les options qu'elle détient sur des appareils et elle rachète ou émet des titres de créance ou émet des titres de capitaux propres ou rachète des actions en circulation, le tout selon les conditions du marché et les modalités des accords sous-jacents (ou les autorisations nécessaires) ou d'autres restrictions légales.

Aux 31 décembre, le calcul du capital total et de la dette nette est le suivant :

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dette à long terme et obligations locatives	15 511 \$	11 201 \$
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	1 012	1 788
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	16 523	12 989
Dérivé intégré sur billets convertibles	579	534
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	9	1 715
Capital total	17 111 \$	15 238 \$
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	16 523 \$	12 989 \$
Moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court et à long terme	(9 403)	(8 013)
Dette nette	7 120 \$	4 976 \$

21. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Ventilation des produits des activités ordinaires

La Société ventile les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients selon la nature des services de transport aérien. Les catégories de produits correspondant à la nature des services présentées au compte consolidé de résultat sont les produits passages, les produits fret et les autres produits. La Société décompose ensuite les produits tirés du transport de passagers et de fret selon le segment de marché géographique.

Le rapprochement entre les montants globaux déclarés par région pour les produits passages et fret et les montants applicables du compte consolidé de résultat s'établit comme suit :

Produits passages (en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Lignes intérieures	2 050 \$	1 640 \$
Lignes transfrontalières	770	840
Lignes transatlantiques	1 100	909
Lignes transpacifiques	245	468
Autres	333	525
	4 498 \$	4 382 \$

Produits fret (en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Lignes intérieures	124 \$	90 \$
Lignes transfrontalières	62	35
Lignes transatlantiques	538	387
Lignes transpacifiques	667	354
Autres	104	54
	1 495 \$	920 \$

Les produits passages et fret correspondent aux produits tirés des vols ayant leurs points de départ et de destination dans un pays ou une région déterminée. Les lignes transatlantiques concernent les vols transocéaniques ayant leurs points de départ et de destination principalement en Europe, en Inde, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les lignes transpacifiques concernent les vols transocéaniques ayant leurs points de départ et de destination principalement en Asie et en Australie. Les autres produits passages et fret concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Amérique centrale et du Sud, dans les Antilles et au Mexique.

Les autres produits liés à l'exploitation proviennent principalement de clients situés au Canada et consistent essentiellement en des produits tirés de la vente de la portion terrestre de forfaits vacances, de l'échange de points Aéroplan pour des biens et services non aériens, des achats à bord et d'autres services passagers et frais accessoires, ainsi que d'autres services liés au transport aérien.

Soldes contractuels

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les créances clients, les actifs contractuels et les passifs contractuels relatifs aux contrats conclus avec des clients.

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances, comprises dans les créances clients	513 \$	332 \$
Coûts des contrats, compris dans les charges payées d'avance et autres actifs courants	80	68
Passifs contractuels – produits passages perçus d'avance	2 326	2 314
Passifs contractuels – produits différés d'Aéropian (courants et à long terme)	3 452	3 256
Passifs contractuels – autres produits différés (courants et à long terme)	1 187	1 348

Les créances clients comprennent les créances liées aux produits passages et aux produits fret ainsi que d'autres créances liées aux contrats conclus avec les clients. La Société vend des billets de passage et des services passagers accessoires qui sont payés comptant, par carte de crédit ou selon d'autres modes de paiement à base de cartes. Les paiements sont généralement effectués avant la prestation des services de transport auxquels ils se rattachent. Les billets de passage et les créances liées aux services accessoires correspondent aux montants que doivent payer d'autres sociétés aériennes pour des voyages interlignes, les intermédiaires fournisseurs de services de traitement des paiements des agences de voyages ou les fournisseurs de services de traitement des opérations par cartes de crédit pour la vente de voyages à venir, et sont pris en compte dans les créances clients inscrites à l'état consolidé de la situation financière. Des points Aéropian sont vendus à des partenaires du programme en fonction des points accumulés par les membres, et ces créances sont généralement réglées mensuellement. Les créances liées au fret et les autres créances ont trait aux montants dus par les clients, dont les transitaires et les partenaires interlignes pour le transport de fret et les autres services fournis.

Les coûts des contrats comprennent les frais de carte de crédit, les commissions et les frais liés aux systèmes mondiaux de distribution relatifs aux billets de passage. Ces coûts sont inscrits à l'actif au moment de la vente et passés en charges au moment de la comptabilisation des produits passages.

Les opérations de vente de services de transport de passagers et de fret reposent sur de nombreux systèmes et contrôles informatiques pour le traitement, l'enregistrement et la comptabilisation d'un volume important d'opérations de faible valeur, par l'intermédiaire d'une combinaison de systèmes informatiques internes, de fournisseurs de services externes, de chambres de compensation sectorielles, de systèmes mondiaux de distribution et d'autres transporteurs aériens partenaires. Les produits passages et les produits tirés de la portion terrestre de forfaits vacances sont reportés et inclus dans le passif courant. Une partie des produits passages, qui correspond à l'équivalent de la valeur des billets des points Aéropian versés, est comptabilisée séparément et reportée dans les produits différés d'Aéropian. Le passif au titre des produits passages perçus d'avance est comptabilisé dans les produits lorsque le vol auquel il se rapporte a lieu ou pendant la période du forfait vacances. Selon la classe tarifaire, les voyageurs peuvent échanger leurs billets jusqu'au moment du vol ou obtenir un remboursement, généralement moyennant le paiement de certains frais. La Société évalue régulièrement le passif au titre des produits passages perçus d'avance.

La mesure de simplification proposée dans IFRS 15 permet aux entités de ne pas fournir le solde du prix de transaction ni d'explication précisant quand elles s'attendent à comptabiliser en produits des activités ordinaires ce montant si la durée initiale attendue du contrat ne dépasse pas un an. La Société a choisi d'appliquer cette mesure de simplification pour les obligations de prestation liées au transport du passager, car les billets de passage expirent au bout d'un an s'ils n'ont pas été utilisés.

En raison de la pandémie de COVID-19, Air Canada a offert aux clients la possibilité de convertir leur réservation active en bon de voyage sans date d'expiration si leurs plans de voyage changent. Les clients peuvent utiliser les bons de voyage dans les 12 prochains mois et la Société n'a pas le droit inconditionnel de reporter le règlement au-delà des 12 prochains mois. Le montant intégral de 250 M\$ au 31 décembre 2021 du passif lié à ces bons de voyage a donc été inscrit au passif courant même si une partie des bons pourraient être utilisés après les 12 prochains mois.

Le tableau qui suit présente des informations financières concernant l'évolution des produits différés d'Aéropian :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Produits différés d'Aéropian à l'ouverture de l'exercice	3 256 \$	2 825 \$
Produits tirés des points Aéropian versés aux partenaires du programme	822	687
Équivalent de la valeur des billets pour les points Aéropian versés	65	63
Points Aéropian échangés	(691)	(319)
Produits différés d'Aéropian à la clôture de l'exercice	3 452 \$	3 256 \$

Les produits tirés de la vente de points Aéropian à des tiers partenaires du programme Aéropian et les équivalents de la valeur des billets en points versés pour des voyages en avion sont différés jusqu'à ce que les points soient échangés et la prime fournie au membre. La Société s'attend à ce que la majorité des points en circulation soient échangés d'ici trois ans.

Dans le cadre des accords commerciaux signés en 2019, Air Canada a reçu des paiements de la Banque Toronto-Dominion (« Banque TD »), de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC »), de Corporation Visa Canada (« Visa ») et de la Banque Amex du Canada (« AMEX ») totalisant 1 212 M\$. En outre, Banque TD et CIBC ont remis au total 400 M\$ à la Société en versements anticipés s'appliquant aux paiements mensuels futurs des points Aéropian. Cette contrepartie est comptabilisée à titre de passif contractuel dans les produits différés d'Aéropian et autres produits différés.

22. CHARGES LIÉES AUX TRANSPORTEURS RÉGIONAUX

En mars 2021, Air Canada a modifié le contrat d'achat de capacité conclu avec Jazz. Aux termes du contrat modifié, Jazz est devenu le seul transporteur régional pour les vols effectués sous la marque Air Canada Express. Avant mars 2021, le transporteur Sky Regional fournissait des services régionaux. Les charges associées à ces contrats sont classées en tant que charges liées aux transporteurs régionaux dans le compte consolidé de résultat. La ventilation des charges liées aux transporteurs régionaux, à l'exception des charges liées au carburant et de la composante des frais d'achat de capacité liés à l'utilisation des appareils, est la suivante :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Frais d'achat de capacité	558 \$	636 \$
Redevances aéroportuaires et de navigation	161	127
Frais de vente et de distribution	42	51
Autres charges d'exploitation	281	272
Charges liées aux transporteurs régionaux, compte non tenu du carburant	1 042 \$	1 086 \$

23. CESSION-BAIL

En 2021, la Société a conclu des opérations de cession-bail visant deux appareils 767 de Boeing pour un produit total de 11 M\$. Ces avions de passagers sont en cours de conversion en avions-cargos, et ils continueront d'être exploités dans le cadre de contrats de location.

En 2020, la Société a conclu des opérations de cession-bail visant neuf appareils 737 MAX 8 de Boeing pour un produit total de 365 M\$ US (485 M\$), ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un profit à la cession de 18 M\$. Les appareils continueront d'être exploités dans le cadre des contrats de location d'une durée de 12 ans conclus en vertu de cette opération de cession-bail.



24. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants d'Air Canada sont le président et chef de la direction, le vice-président général et chef des Affaires financières, la vice-présidente générale et chef des Affaires commerciales, le vice-président général et chef des opérations, la vice-présidente générale et chef des Ressources humaines et des Affaires publiques et le vice-président général et chef des Affaires juridiques. Les soldes présentés reposent sur les charges inscrites aux états financiers consolidés qui, dans le cas des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, tiennent compte des profits ou des pertes actuariels, le cas échéant. Le montant créditeur au titre de la rémunération fondée sur des actions affiché en 2020 rend compte de la baisse du cours de l'action d'Air Canada au cours de 2020. Le tableau qui suit présente un résumé de la rémunération des principaux dirigeants :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Salaires et autres avantages	4 \$	7 \$
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	(2)	6
Rémunération fondée sur des actions	11	(9)
	13 \$	4 \$